

COMPARER L'INCOMPARABLE ?

Les personnes à la rue : Belgique, France, Québec

RAPPORT DE RECHERCHE FINAL

Sous la direction de Pascale Pichon

avec les chercheurs du réseau :

Bernard Francq, Shirley Roy, Marc-Henry Soulet,

Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat

Janvier 2007

**Réf contrat : SU04000173
CRESAL- UMR 5043
6 rue Basse des Rives
42 023 Saint-Etienne cedex**

SOMMAIRE

Préalable

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

NOMMER : LA GENESE D'UN PROBLEME SOCIAL DANS DIFFERENTS CONTEXTES

Chapitre -1 Travail de distinction des pauvres et régulations sociales : la naissance de l'itinérance au Québec (S. Roy)

Chapitre -2 Construction d'un problème social et émergence de la catégorie SDF en France (P. Pichon)

Chapitre -3 Irrésolution des politiques publiques en Belgique : des pauvres aux sans-abris (B. Francq)

DEUXIEME PARTIE

ENQUETER : REFLEXIVITE ET IMPLICATION DES CHERCHEURS

Chapitre -4 : De l'action collective à une sociologie des épreuves (B. Francq)

Chapitre -5 : Rendre visible et penser la complexité du phénomène de l'itinérance (S. Roy)

Chapitre -6 : Observer et décrire un monde : de la carrière de survie à la forme idéal-typique de la dérive urbaine (P. Pichon)

Encart : Enquête statistique et subjectivité du chercheur (J-M. Firdion)

TROISIEME PARTIE

ORGANISER LA RECHERCHE : LES INSTITUTIONS, LES JEUX D'ACTEURS ET LEURS EFFETS

Chapitre 7- : La genèse de la recherche en France : composer avec le mouvement associatif, observer et analyser des situations vécues et des rapports sociaux, caractériser et compter. (M. Marpsat, P. Pichon)

Encart : Développer des choix théoriques et méthodologiques : l'approche statistique (J-M. Firdion)

Chapitre 8- : En Belgique : Un modèle de concertation, entre exemplarité et impuissance (B. Francq)

Chapitre 9- : Québec : Le partenariat, une approche innovante (S. Roy)

CONCLUSION

PRELABLE

Arrivés au terme de nos séminaires de recherche qui se sont déroulés en France, au Québec, en Belgique, les chercheurs sont parvenus à réaliser l'objectif principal : éclairer différentes dimensions de la réalité du phénomène du sans abris dans trois contextes et montrer l'interdépendance entre les contextes nationaux et les actions entreprises en direction des personnes ainsi désignées officiellement : sans domicile fixe, sans-abri ou itinérantes. Pour autant, la démarche comparative que nous avons initiée n'a pas été sans obstacles car il fallait trouver les modalités d'échanges qui ne se focalisent pas sur les approches théoriques divergentes. Ne pas les effacer non plus.

C'est dans cette tension entre une visée comparative exploratoire et des acquis méthodologiques et théoriques déjà très affirmés que se sont déroulés les dialogues, volontaires, libres, enthousiastes parfois, mais aussi traversés par le doute, voire le découragement. L'expérience a pu être conduite jusqu'au bout parce que nous avons opté pour une logique comparative descriptive et épistémologique plus qu'explicative.

Ajoutons que la composition du réseau, petit par sa taille, a été à la fois une limite et une facilitation. Limite parce que les chercheurs se sont appuyés essentiellement sur leurs propres travaux de recherche -malgré leur connaissance des autres travaux nationaux- qui ne couvrent pas le spectre des connaissances acquises en la matière, eu égard à la diversité des problématiques et des investigations conduites ; limite parce qu'une seule discipline -la sociologie- était convoquée ; limite encore, parce que seulement trois contextes étaient représentés. Mais ces limites ont pu être retournées parfois en avantages. En effet, la profondeur de l'exploration a permis de ne pas se perdre dans les spécificités des contextes. Plus encore, le contre-point de la situation suisse -où le phénomène n'a pas trouvé de résonances médiatiques et politiques- qui n'apparaîtra pas dans ce rapport, a pourtant été déterminant pour confirmer les points d'appuis du travail comparatif. Sur ce point, nous voulons souligner la participation de Marc-Henry Soulet -chercheur suisse- qui ne se lira pas explicitement dans chacun des textes mais plus en filigrane, dans le travail de synthèse et dans l'écriture conjointe des introductions des différentes parties du rapport. Enfin, l'exploration a conduit parfois avec bonheur, à l'articulation entre le micro-sociologique et le macro-sociologique. Au final, la principale facilitation a été celle de parler la même langue ce qui a

permis d'entrer directement dans des dialogues soutenus sur les contenus et les problématiques de recherche comme sur ses enjeux politiques.

Dans notre projet initial de recherche nous notions : « Le constat le plus important est que nous sommes à un moment critique dans les recherches portant sur les situations des personnes à la rue : le phénomène s'est complexifié et transformé (...). Il paraît donc nécessaire d'infléchir de manière raisonnée certains axes de recherche, de les faire converger au niveau national mais aussi européen et international, non pas pour écraser les différences de cultures et d'approches mais au contraire pour les mettre à jour et rendre le travail de comparaison possible. » Nous espérons que la mise à jour des spécificités nationales, telles que nous avons tenu à les décrire et les mettre en perspective est une première étape vers un travail comparatif qui ne se contente pas de considérer l'expérience extrême de l'homme à la rue mais qui prennent en compte le rapport étroit et inéluctable entre recherche et politique. La lecture du rapport permettra d'en relever les enjeux.

Ce rapport de recherche constitue la première version d'un ouvrage qui a pour visée d'élargir le cercle du petit réseau initial. En effet, notre réseau n'a pas vocation à se refermer. Nous voudrions au contraire poursuivre le questionnement, en prenant pleinement en compte les acquis de notre travail commun. La comparaison pourrait se déployer de deux façons : d'une part, en formalisant plus que nous ne l'avons fait, l'objet même de la comparaison : le lien entre politique (question sociale et urbaine) et recherche ; d'autre part, en ce centrant sur les situations limites, qui débordent la question des personnes à la rue mais qui toutes, interrogent l'espace urbain contemporain. Les apports de recherche de la sociologie du sans-abrisme sont, sur ces deux registres, essentiels mais peu exploités encore.

INTRODUCTION

Au moment de l'écriture de ce rapport de recherche qui présente les résultats du travail en réseau des chercheurs français, belge et québécois, l'actualité s'impose une nouvelle fois à nous. La médiatisation du mouvement de lutte des « Enfants de Don Quichotte » poursuivant l'action dite « des tentes » initiée par Médecins du monde, l'avant-projet de loi relatif au droit au logement opposable, font l'objet de débats publics en France. La mort de l'abbé Pierre, figure charismatique et publique de la lutte pour les sans logis et les mal logés devient au même moment, l'occasion de dresser le bilan des formes pérennes ou nouvelles d'inégalités sociales et d'injustice sociale. La « question SDF », loin d'être résolue -mais le pourrait-elle sans un remaniement profond du projet social au regard des enjeux nationaux et internationaux ?- ne fait pas l'objet d'un diagnostic consensuel éclairé¹ mais réinstruct le procès du « concernement » du public, en exacerbant l'émotion et la compassion face à l'insupportable - ne pas avoir de toit, mourir de froid, de maladies, d'épuisement, dans la rue - qui demeurent les leviers principaux de la réaction politique sur le court terme. Cette actualité nationale n'est pas sans impact sur d'autres réalités nationales et renforce le questionnement initial des chercheurs du réseau, dont les travaux ont contribué à l'analyse du phénomène dit du sans-abrisme ou de l'itinérance, et des situations des personnes à la rue dans les pays riches.

En effet, notre travail en commun est né d'une interrogation portée sur la place et l'utilité de la recherche face à l'installation et la banalisation du phénomène, à sa diffusion dans d'autres pays émergents, à la carence souvent, d'une politique de recherche concertée entre les financeurs publics. L'histoire présentée ici voudrait précisément articuler le temps présent de ce constat et les conditions de possibilité des recherches conduites depuis les années 90. Notre démarche commune se centrera sur les enjeux sociétaux et politiques dans lesquels s'inscrit toute démarche de recherche et de connaissance. Elle n'a d'ailleurs pas écarté d'autres formes de connaissances (journalistiques, associatives, professionnelles, issues de l'expérience) qui se sont développées au cours de la même période et qui l'ont

¹ Les grandes associations se positionnent d'ailleurs en tant qu'experts face au « jeune » mouvement des « enfants de Don Quichotte » et mettent en garde les pouvoirs publics contre toute illusion de résolution à court terme du problème.

accompagnée parfois dans un rapport de complémentarité, parfois d'opposition, soit plus directement à travers la construction d'un partenariat.

Au cours de nos séminaires, chacun a joué le rôle d'observateur extérieur, dans cette posture entre distance et proximité, telle qu'elle se présente dans sa forme générale dans le rapport à l'étranger que nous propose Simmel (1979) et telle que, dans notre expérience de réseau, elle nous a permis d'objectiver les questionnements et les résultats de recherche. Si la distance s'atteste par la nécessité à reconstruire les similitudes et les différences dans les approches scientifiques du phénomène, imprégné de l'histoire des trois pays considérés, la proximité se manifeste par l'intérêt commun porté au phénomène, aux situations et aux personnes, et par la synchronie des investigations. Le travail de la réflexivité a permis à chacun d'explicitier les théories et concepts mobilisés, souvent sous-jacents aux positions plus idéologiques ou normatives. Les divergences d'approche se rapportent-elles exclusivement à des différences culturelles, à des spécificités nationales, par exemple en termes de politiques publiques mises en oeuvre ? Ne sont-elles pas également liées aux positionnements politiques des chercheurs et aux visées plus ou moins explicites d'influer sur les orientations politiques ? Ces questions ne manqueront pas de surgir à la lecture du rapport. Des réponses seront apportées, mais ce qui apparaîtra le plus clairement c'est la manière dont les chercheurs ont accepté de livrer et tenté d'explicitier *a posteriori* leur lien au politique.

L'attention portée aux enjeux sociétaux et politiques doit être reliée au but poursuivi par les membres du réseau qui a orienté leurs échanges : interroger les conditions de la comparaison dans les sciences sociales. Trois pays, trois contextes, trois manières d'appréhender les rapports entre l'émergence d'un problème social puis son installation, les actions politiques et le développement de la recherche.

Si la comparaison n'était pas présente - de façon explicite- dans les travaux antérieurs des chercheurs, on ne peut omettre de souligner que ceux-ci, dans le cours même de leurs enquêtes, ont circulé d'un pays à l'autre, qu'ils ont lu les travaux de leurs collègues étrangers et en ont intégré les résultats. Les rencontres et confrontations entre chercheurs ont-elles construit un espace commun de références ? Cette question ne peut être trop vite tranchée, mais il nous semble intéressant de ne pas l'écarter. En effet, lorsque la comparaison internationale est centrée sur un phénomène social et sa réception, politique et scientifique, elle nécessite de repérer les influences nées de ces confrontations, car l'objet même en est

remodelé. Ainsi par exemple, le rattachement du phénomène à la notion d'exclusion a débordé les frontières françaises où la notion était née et avait pris sens au regard du modèle politique issu de la Révolution française, dans cet idéal d'un lien Etat/citoyen sans intermédiaires (Ion, 1995). Le phénomène qui possède sa force singulière, liée de façon irréductible au contexte historique, culturel, politique etc., compose en même temps avec les influences extérieures, dans la compréhension qu'en ont les acteurs comme dans les traductions qu'ils en font. La réception politique et scientifique du phénomène social qui nous occupe est, de fait, déjà située dans un contexte international².

La relecture des travaux de recherche et leurs conditions de production a été au point de départ de la comparaison. Entendons celle-ci dans cette définition liminaire :

« La comparaison renvoie à « l'action de comparer », c'est-à-dire d'établir le rapport qui existe entre les « objets », de « mettre en parallèle », de « confronter ». Ainsi *la comparaison désigne une action* ; ce n'est pas un constat. De plus, elle n'est pas *a priori* orientée, contrairement à l'analogie et surtout l'homologie, plus particulièrement vers la recherche des ressemblances. *La comparaison est une mise en regard explicite, dans la quête tant des ressemblances que des différences.* » (Vigour, 2005 : 8, souligné par nous)

La comparaison internationale qui est en jeu dans notre travail n'est pas de facture classique, si tant est qu'une telle forme existe. Loin de proposer des synthèses théoriques, ce sont plutôt les cheminements, les quêtes, les obstacles qui apparaîtront au lecteur. Bref nous ne proposerons pas une théorie générale explicative mais le résultat de nos regards croisés dans une logique comparative à la fois épistémologique et descriptive.

Précisons que le travail comparatif que nous avons initié ne cherchait pas à produire des modélisations issues des résultats de recherche comme par exemple dans les comparaisons des systèmes de protections sociales (Kaufman, 1994) ou les politiques de la ville (Donzelot, 2003). Il ne s'intéressait pas directement à l'objet central des recherches déjà réalisées : « les situations des personnes à la rue³ ». Il ne délimitait pas des objets de

² Précisons qu'il est ici francophone, ce qui évidemment facilite les échanges de pratiques et de savoirs et éliminent par exemple les obstacles rencontrés par les chercheurs quantitativistes dans les réseaux internationaux où les définitions des populations sans-abri ne recouvrent pas les mêmes réalités politiques et conditionnent les prises en charge institutionnelles des populations.

³ Notre proposition s'écarte du travail comparatif initié par un jeune chercheur belge, Lionel Thelen (2006). Celui-ci, se mettant dans la peau d'un homme sans domicile (ce qu'il appelle une « expérience incorporée »), mène un travail comparatif de type anthropologique sur trois « terrains » : Paris, Bruxelles et Lisbonne. De manière radicale, dans la lignée journalistique ou anthropologique qui cherche à appréhender de l'intérieur une expérience sociale, l'observateur devient le médiateur principal de la connaissance. Le travail comparatif porte alors sur la mise en perspective des épreuves traversées selon les situations, dans chacune des capitales. Notre proposition s'écarte également du travail comparatif réalisé au niveau européen

recherche sous-jacents : « la catégorisation : SDF, sans-abri, itinérance » ou « le phénomène social du sans-abrisme » ou encore « l'action sociale en direction du phénomène » etc.. Notre enquête a construit un nouvel objet : « le lien entre politique et recherche », qui nous permet de faire jouer des contrastes contextuels.

Le terme de politique doit être compris au sens large, non pas seulement l'action des politiques publiques mais la réception du phénomène, sous ses aspects sensibles, cognitifs et pratiques dans la sphère publique démocratique. La part des vecteurs tel que les médias de masse -presse, télévision-, est ici déterminante. Mais les journalistes, voire les écrivains ou les cinéastes ne sont pas les seuls acteurs. Il faut compter avec : la société civile par le biais des grandes associations caritatives, et le réseau d'influence de leurs chefs charismatiques ; les professionnels de l'action sociale, et le poids de leurs institutions d'appartenance dans le jeu politique ; les experts -parfois aussi chercheurs- dépêchés auprès des pouvoirs publics et enfin les chercheurs impliqués dans des programmes nationaux de recherche. Nous mettrons en évidence les rapports entre ces différents acteurs, en insistant sur la place de la recherche dans ces jeux d'acteurs et en questionnant le lien entre recherche et politique. Il montrera comment les démarches de recherche ont été animées par l'engagement politique des chercheurs, au sens d'une volonté d'impliquer la recherche dans la cité.

C'est ainsi à une mise en perspective du contenu des travaux de sciences sociales dans leur espace-temps de production (les débats publics au cours de la période de production des travaux de recherche, l'insertion de ces travaux dans l'espace associatif ou politique, la formation intellectuelle des chercheurs) que nous nous sommes attachés. Cette mise en perspective et en contraste dévoilera le lien complexe entre les interrogations pratiques des acteurs politiques, institutionnels, et communautaires, localisés et situés historiquement, et les réponses « savantes ». Elle mettra en évidence les points de convergence ou de divergence entre les recherches françaises, belges et québécoises comparativement à l'inscription du phénomène dans la sphère publique et à l'inscription des recherches dans l'espace politique.

sur le phénomène du sans-abrisme. Celui-ci, dans une visée explicite d'action effectuée essentiellement un travail de classification et de définition transversales des critères à prendre en compte aux différents niveaux de la vie sociale pour mesurer les situations de sans-abrisme.

Il ne s'agit pas dans ce rapport de proposer une synthèse des connaissances acquises dans le domaine considéré et dans chacun des contextes. Nous ne pouvons ici rendre compte de l'ensemble des travaux disciplinaires, ni même sociologiques, quand bien même la recherche a pu se construire de manière centralisée au sein d'un même laboratoire comme au Québec. Plus modestement et dans une logique descriptive les éléments de connaissance qui seront présentés seront étroitement liés au fil conducteur proposé : de l'émergence du problème social selon les différents contextes au dévoilement progressif des questionnements et apports de la recherche et enfin la manière dont elle s'est institutionnalisée ou plus simplement organisée. Le rapport propose ainsi trois étapes épistémologiques, descriptives et réflexives :

1- Dans la première partie, la cristallisation d'un problème social en problème public dans les trois contextes met en scène les enjeux sociétaux et politiques, à la fois transversaux et nationaux via les modes de fonctionnement et d'organisation politico-administratifs. Les contributions tentent de répondre à ces questions : comment a été configuré le phénomène depuis sa genèse ? Comment est-il devenu un problème public ? Quels ont été les effets du travail social de la catégorisation et de la définition des populations ? Quelles ont été les réactions et les plans d'action politiques ?

2- Dans la deuxième partie, le passage d'un problème social à un problème sociologique est interrogé de façon réflexive à travers chaque démarche de recherche, singulière mais aussi insérée dans des réseaux de partenaires et des collectifs scientifiques. Chacune met en évidence les appuis théoriques et méthodologiques choisis et les résultats principaux. Ce sont ces questions qui ont guidé l'écriture : quels acteurs ont été placés au centre des investigations ? Comment se sont traduits ces choix sur le terrain de l'observation ? De quelles filiations se revendiquent les chercheurs ? Comment se sont-ils positionnés ? Avec qui sont-ils entrés en dialogue ? Quel questionnement a été au cœur de leur analyse ?

3- Dans la troisième partie, les modes d'organisation de la recherche au niveau national ou provincial sont au centre des propos. Les formes du lien entre politique et recherche se dévoilent dans les réponses à ces questions : quels ont été les jeux d'acteurs propices au développement de la recherche ? Comment la recherche s'est-elle institutionnalisée ? Avec quels partenaires ? Quels apports et limites ?

PREMIERE PARTIE

NOMMER : UN PROBLEME SOCIAL A L'EPREUVE DE SA LEGITIMATION

Trois « pays » francophones : trois désignations différentes pour nommer une figure de la pauvreté urbaine, celle de l'homme à la rue : itinérant, sans domicile fixe, sans-abri. Bien qu'immémoriale, cette figure a été perçue au cours des années 80 de façon nouvelle par nos contemporains. Dans les trois cas, dans la province du Québec, en France ou en Belgique, elle révèle les profondes mutations du capitalisme et une sensibilité accrue à la visibilité du dénuement conjugué à l'isolement social dans les grandes métropoles des pays riches.

Selon la démarche généalogique choisie par chacun des chercheurs, c'est-à-dire le moment historique où il situe la genèse du phénomène dans son contexte, il s'est avéré nécessaire de saisir les infléchissements des politiques publiques, nationales ou plus locales, ainsi que les réactions de la société civile face aux traductions les plus actuelles de la Question sociale et de la Question urbaine.

Nous n'épuiserons pas les désignations en usage dans les pays francophones de ce phénomène social : non logés, sans-logis, vagabonds, clochards, routards, etc. Nous n'avons retenu que les désignations officielles, celles qui relèvent de la catégorisation en tant que catégorie de l'action publique mais aussi en tant que catégorie d'action de mobilisation de la société civile (associations, communautés, regroupement des intéressés). En effet, ce qui nous est apparu significatif au moment de reprendre les fils de la construction d'un problème social, transformé en problème public, c'est le jeu des acteurs politiques, médiatiques et associatifs duquel les chercheurs n'ont pas été exclus mais de manière plus ou moins centrale et influente selon les pays.

La mise en perspective de ces trois contextes ressortit d'une intention commune: donner à lire le processus de construction d'un problème social dans sa totalité, un peu à la manière dont Herbert Blumer (1971) en envisageait le décryptage dans la note critique qu'il adressait à ses collègues, leur reprochant de ne pas considérer chaque problème social comme une production sociétale et les conviant à considérer les différentes étapes de ce processus : repérer son émergence et la manière dont il est nommé par les contemporains, examiner le travail de légitimation à l'œuvre, observer les efforts de mobilisation pour l'action face à ce

problème, suivre la mise en place d'un plan officiel d'action à travers les politiques publiques et les réglementations organisant la mise en ordre des dispositifs successifs, relire l'ensemble du processus au regard des transformations apportées au plan officiel d'action. Ce modèle de lecture permet d'entrer dans un travail de comparaison, de repérer les points de convergence et de divergence dans la manière d'appréhender et de traiter le problème considéré.

On peut d'ores et déjà faire observer que dans tous les pays, la crise économique des années 70 a été le déclencheur d'une perception renouvelée de la pauvreté, celle-ci semblant se diversifier et ne plus être circonscrite à un groupe aisément identifiable. Cette perception semblait être le fruit d'un effritement d'une confiance en un avenir prospère pour le plus grand nombre. Entrés dans un monde incertain, l'horizon d'attente assombri révéla les situations de déréliction, visibles dans tous les espaces publics urbains. Des nuances apparaîtront toutefois entre les pays dans la manière dont chacun a vu se déployer le problème spécifique des personnes à la rue, comme un problème social à part entière, nécessitant en tant que tel d'être nommé. Face à ce qui se dévoile publiquement insupportable ou intolérable à notre sensibilité contemporaine, différentes réponses seront apportées.

Chapitre 1-
Travail de distinction des pauvres et régulations sociales :
l'émergence de l'itinérance au Québec

La question de l'itinérance au Québec, la place qu'elle occupera au cours des décennies, s'inscrit dans l'histoire longue de la pauvreté. En effet, depuis le XIX^{ème} siècle, le travail de distinction des pauvres (vagabond, clochard, travailleur inapte...) se lit dans les réponses apportées à la Question sociale, au regard des modes de régulations sociales et de la place investie par les différents acteurs : Etat, ville, institutions caritatives et communautaires. Au cours du XX^{ème} siècle, les modes de régulations capitalistes des populations démunies se sont transformées de manière sensible, parallèlement à la mise en place de l'État-providence et l'importance qu'a prise l'Église dans la gestion des pauvres. On ne peut comprendre la dimension contemporaine de cette question, si l'on ne saisit pas l'importance des mouvements sociaux et communautaires au cours des années 60 ainsi que leur développement jusqu'à aujourd'hui, dans la foulée de la Révolution tranquille. Ainsi, les dimensions à la fois historiques, politiques et scientifiques ont participé de la construction du problème de l'itinérance : celui-ci deviendra un problème public en constante redéfinition.

Avant d'entrer dans le développement des faits les plus récents, nous situerons les éléments forts de l'avènement de la question de l'itinérance, de sa visibilité et de sa persistance. Aujourd'hui, un modèle de prise en charge hybride où cohabitent mesures étatiques et ressources communautaires, privées, caritatives, caractérise l'action autour de la question de l'itinérance. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Si nous reprenons le fil de l'histoire, nous sommes passés d'un système privé caritatif de prise en charge des populations les plus pauvres, mobiles et dépourvues d'un logement au XIX^{ème} siècle à un système communautaire appuyé par (ou sur) des mesures étatiques en ce début du XXI^{ème} siècle. On trouvera, à travers les différentes mesures concrètes que nous présenterons, tantôt des actions où le communautaire partage avec l'Etat pouvoirs et responsabilités, tantôt des actions et des décisions centralisées, ce que Lamoureux (1994) qualifiait de balancement entre mesures « autoritaires et centristes » et entre « contrôle et autonomie ». On assistera donc, alternativement ou parallèlement, à une tendance universaliste incluant cette question dans des mesures plus larges qui visent toute la population, et des mesures dédiées, des services spécialisés inscrits dans un réseau spécialisé. En fait, le développement du secteur

communautaire et sa constitution en réseau dans le champ de l'itinérance (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), la qualité de son expertise, l'efficacité des services offerts en termes de réponses aux besoins des personnes itinérantes l'imposeront comme acteur incontournable. On peut dire que la grande efficacité du secteur communautaire dans les services offerts aux populations itinérantes en a fait un allié de taille pour l'État, d'autant que, dans le cadre du réaménagement de l'État-providence, il est apparu comme une forme plus collective, décentralisée et donc plus proches des personnes, mais surtout moins coûteuse. L'Etat a ainsi répondu à la nécessité d'offrir des services à ces populations en se délestant d'une partie de ses prérogatives en matière d'action sociale. La question itinérante apparaîtra comme une question sociale spécifique grâce aux diverses actions publiques menées, aux revendications du réseau communautaire, à sa lutte pour sa reconnaissance en tant que réseau de ressources organisées, aux financements accordés par l'État conduisant à sa consolidation (bâtiments, personnel, etc.) d'une part, et grâce au développement d'un champ spécifique de recherche, à la publication de nombreux textes, livres, rapports etc., à la formation de chercheurs spécialisés, d'autre part.

La construction de la question de l'itinérance est d'abord et avant tout politique. Elle connaîtra différentes étapes. Elle se construira à travers les actions et les rapports de forces entre État (fédéral et provincial) et les mouvements sociaux (caritatif et politique). Les débats, les affrontements, créeront les conditions de son apparition et le développement de mesures ciblées caritatives, étatiques et communautaires. Des moments charnières la consolideront et contribueront à son inscription publique.

Du vagabondage à l'itinérance

Au XIX^{ème} siècle, comme un peu partout où se développe le capitalisme, on voit apparaître dans le cadre d'un paupérisme ambiant, des mesures qui oscillent entre assistance et répression des pauvres, des oisifs, des vagabonds. En 1860, le Canada adopte une loi sur le vagabondage (Aranguiz, Fecteau, 2000 : 16, note 9). Aranguiz et Fecteau expliquent en effet que le regard sur le vagabond s'est rapidement transformé au cours du XIX^{ème} siècle. Tout d'abord, devant les effets de plus en plus visibles d'une pauvreté urbaine devenue chronique, on assiste à un effritement du discours libéral fondé sur la culpabilisation du pauvre valide et au développement de mesures qui permettent d'aider les familles pauvres, isolant les vagabonds de la catégorie des pauvres méritants. Ensuite, on constate la disparition de la

figure du «vagabond de métier», parallèlement au développement des grandes villes industrielles et à l'apparition d'un nouveau discours portant sur la responsabilité individuelle de la pauvreté comme sur celle de la société. Renforcement donc de la distinction entre «fragilité de la vie des classes populaires et l'existence de quelques irréductibles» (Ibid :18) qui nourrit alors les sentiments de compassion pour les pauvres et de pitié pour les irrécupérables, cette «désespérante minorité de dépendants chroniques, gibiers de refuges moins condamnables que pitoyables» (Ibid :18).

Au tournant du XX^{ème} siècle, les prisons débordent et les vagabonds récidivistes y occupent une place importante. Un débat s'ouvre alors à propos de la «municipalisation d'institutions déjà existantes» entre la Ville (les tenants de son implication dans le financement des institutions) et L'Église (les tenants de la charité privée). La Ville (qui paie pour les prisonniers) souhaite créer un nouveau lieu pour accueillir les vagabonds, ce qui permettrait de les remettre au travail et de leur faire assumer leurs frais de subsistance. En 1912 la Ville renonce à ce type de projet. Ce débat se soldera en faveur de la charité privée au moment où un donateur lègue à la Ville une somme considérable pour la création du refuge municipal⁴. C'est ainsi que Montréal illustre particulièrement bien ces changements. Comme l'ensemble des grandes villes d'Amérique du nord, au moment de l'industrialisation et de l'urbanisation galopante, la capitale regorge de vagabonds, de «robineux » et les offres de refuges et de soupes populaires se démultiplient.

La question de la pauvreté et du vagabondage ainsi que les actions en leur direction ont fait l'objet de nombreux débats et ont subi, au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, des transformations importantes. Avant les années 60, les mesures initiées par le Canada s'implantent aussi au Québec, souvent avec quelques années de retard et quelques adaptations locales (Vaillancourt, 1995). Les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de l'aide aux démunis sont confiés à l'Église. L'Église devient une sorte d'intermédiaire entre le peuple et l'État. Elle assure la sauvegarde de la religion catholique et, conséquemment, de la langue française ; en contre partie, elle forme et entretient une main-d'œuvre docile et travailleuse (Diotte et Favreau, 1995).

⁴ Aranguiz et Fecteau racontent que Gustave Muerling était une riche philanthrope belge qui vécut à Montréal pendant longtemps. Il légua à la ville 72 000\$ qui devaient être utilisés à des fins charitables. On utilisa cette somme pour créer un refuge municipal. Le responsable de ce centre - M. Chevalier-, fervent admirateur des idées réformistes, développa ce centre en s'inspirant de ceux de New-York et Chicago. Voir aussi P.A Linteau (1992) sur le développement de Montréal et le courant réformiste qui se manifesta sous une double forme : la réforme sociale et le mouvement politique.

Au tournant des années 60, ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution tranquille amènera des changements majeurs sur le plan des politiques de la santé et des services sociaux. Une série de rapports officiels (Boucher, 1963 ; Castonguay-Nepveu, 1970 ; Rochon, 1986) ouvre le débat sur le rôle de l'État en matière de santé et aussi sur la question de la pauvreté. S'en suit l'étatisation des services sociaux et de santé et leur intégration dans une structure complètement renouvelée. La critique domine sur tout ce qui apparaît alors artisanal dans l'aide aux personnes et s'opère un glissement de la prise en charge familiale et des réseaux d'appartenance à la prise en charge par des structures étatiques – centres des services locaux communautaires (CSLC), Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), Centres d'accueil, Département de santé publique (DSP). Ainsi, bon nombre de responsabilités et de tâches jusque là assumées par la famille et les communautés de base furent transférées dans les institutions de l'État⁵. Les familles et les organismes bénévoles et caritatifs n'étaient plus désormais reconnus comme pouvant apporter les réponses les plus adéquates aux populations démunies. Ce virage entraîne la disparition d'un nombre important de ressources existantes. Néanmoins, celles qui demeureront occupent encore de nos jours une place prépondérante dans le monde de l'itinérance.

Au cours des années 70, la crise pétrolière et économique provoque une nouvelle inflexion dans le traitement des populations démunies. Au tournant des années 80, même si chacun s'accorde à penser que l'État doit fournir des services accessibles à tous, répondant à l'ensemble des besoins exprimés et doit traiter les différents groupes avec équité, tous sont confrontés aux limites de l'État. Différentes mesures touchant les populations pauvres sont alors modifiées ou remises en causes. On observe alors que, dans leurs cheminements quotidiens, les personnes les plus isolées et « désaffiliées » circulent sans cesse d'une ressource à une autre. On les nomme alors « itinérants ». Elles apparaissent de manière de plus en plus visibles dans l'espace public ; il faudra désormais faire avec.

⁵ Jusqu'à cette période, les secteurs de la santé, des hôpitaux généraux et des asiles, de l'éducation, des orphelinats, des crèches, sont sous la responsabilité des communautés religieuses. Les syndicats sont sinon interdits, fortement combattus par l'État (Vaillancourt, 1995).

La constitution d'un rapport de forces : le mouvement communautaire

On ne peut saisir les transformations de ces décennies, l'adoption des différentes mesures, les changements d'orientations étatiques, autoritaires et centristes, et le balancement entre régulations de contrôle et régulations autonomes que notait Lamoureux, sans comprendre l'importance du mouvement communautaire au Québec.

Dans les années 60, une première période de développement de ce mouvement s'amorce dans un milieu urbain dégradé (Montréal et Québec) et aussi dans un milieu rural déserté par les jeunes. Un syndicalisme de consommation collective ou de cadre de vie, partie prenante de la mobilisation pour l'instauration d'un État-providence, se développe. Une deuxième période, au tournant des années 70, est celle de la radicalisation du discours et des luttes autour de la thématique : le citoyen face au pouvoir. Le discours social et politique est adressé aux travailleuses au foyer, aux chômeurs, aux assistés, aux travailleurs des services publics, etc., et cherche à fédérer le plus largement possible ces cibles disparates (Lamoureux, 1994). Le mouvement communautaire⁶ ainsi que les grandes centrales syndicales⁷ se situent dans une même mouvance, orientant leur discours sur une plus grande justice sociale, l'aide aux travailleurs les moins bien nantis et proposant des pratiques de conscientisation populaire (empowerment).

Fin des années 70, début des années 80, les lieux de revendications se diversifient. L'associationnisme touche toutes les sphères de la vie sociale. On demande plus d'État et de meilleurs services en même temps qu'une démocratisation des services et un développement autonome et auto-contrôlé (*Ibid*). Au tournant des années 80, des fractures apparaissent dans le mouvement communautaire entre ceux qui veulent davantage s'impliquer dans le développement des politiques sociales et des alternatives économiques pour construire un monde autre et ceux qui adoptent une posture de contestation d'un État qui a abandonné progressivement nombre de ses prérogatives sur le plan social.

⁶ Le mouvement communautaire est constitué de deux courants : les plus autonomistes structurés autour de l'Église, et les plus politiques autour des groupes marxistes et des centrales syndicales qui développent un discours et des pratiques en direction des plus démunis. On cherche ainsi à penser sur plusieurs fronts l'aide aux personnes, dans une perspective renouvelée : comptoirs alimentaires de quartier, garderies, coopération d'habitation, mais aussi refuges de nuit, soupes populaires, etc..

⁷ Au tournant des années 70, les trois grandes centrales syndicales québécoises publient des documents importants. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) publie un document intitulé : « Ne comptons que sur nos propres moyens », la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) : « L'État rouge de notre exploitation » et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) : « L'école au service de la classe ouvrière ».

Ainsi, dès le début des années 60, dans la période des Trente glorieuses, au moment où le consensus s'exprime d'une pauvreté en voie de disparition et des inégalités sociales en régression, sur le terrain de l'aide aux démunis, se rencontrent des politiques étatiques qui ciblent certaines populations, des organismes caritatifs autonomes et des mouvements sociaux syndicaux et communautaires qui questionnent à la fois le développement étatique, contestent les institutions sociales de prise en charge et pensent le développement de modèles alternatifs d'aide aux démunis.

Dans le champ de l'itinérance : des moments charnières

La question de l'itinérance se construira comme problème social, d'une part à travers un ensemble de mesures concrètes, résultat d'un rapport de forces, et, d'autre part, à travers de développement d'un champ spécifique de recherche, deuxième élément fort de sa visibilité.

Des mesures concrètes

Au cours des années 60, dans ce mouvement communautaire et syndical, se constituent des regroupements qui défendent des causes plus spécifiques⁸. La question de l'itinérance est donc jusqu'au milieu des années 70 sous la responsabilité de l'Église; ce sont des populations les plus démunies dont l'État ne s'est pas, jusque là, vraiment occupé. Le système de santé et des services sociaux, par l'inévitable rigidité de ses structures et sa bureaucratie, rend difficile l'adaptation à des demandes diverses et variées de populations démunies et particulièrement des populations itinérantes. En tout état de cause, celles-ci n'ont pas été prises en charge par les institutions publiques.

⁸ Le regroupement des ressources alternatives en santé mentale a été un mouvement important dans ce sens et a marqué les pratiques communautaires auprès de populations démunies. Il est autonome par rapport au réseau de l'itinérance mais les débats suscités en son sein, inspirent les intervenants des autres groupements. Notons qu'une poignée d'acteurs circulent entre ces différents groupements. Ce regroupement se consolide et se fait entendre de manière importante à propos de la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, mouvement enclenché aux États-Unis dans les années 60 et que le Québec a suivi. La fermeture de certains asiles et le renvoi dans la communauté d'une partie importante des personnes internées depuis longtemps en institution ont rendu visible un phénomène qui, jusque-là, était circonscrit. Ces personnes, faute de programmes et de mesures d'accompagnement dans leur nouvelle vie, se sont retrouvées, au vu de leur désorganisation, à circuler dans les rues des grandes villes. Les hôpitaux généraux et les urgences psychiatriques recevant les personnes en crise ainsi que les regroupements communautaires somment l'État de faire quelque chose. Les groupes communautaires alternatifs en santé mentale articulent un discours et développent une diversité de pratiques. Un ensemble de mesures seront alors déployées et la politiques de santé mentale revue à plusieurs reprises. Voir à ce propos Lamoureux (*Ibid.*).

Des moments charnières marquent le développement de cette question et de sa constitution en problème social (Roy et al., 2006). Nous ne retiendrons que les plus marquants :

-1974 : Un regroupement prend forme à propos de la question de l'itinérance, à travers le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)⁹, qui réunit les différentes ressources offertes à ces populations. Trois tendances coexistent, ce qui suscite des débats animés et des tensions certaines : les acteurs du secteur caritatif revendiquent une place complémentaire aux institutions de l'État ; les militants politisés revendiquent une reconnaissance étatique et un financement suffisant permettant de répondre aux besoins des personnes démunies afin de faire évoluer leur situation (Charest, 2003) ; une tendance plus radicale revendique une autonomie complète et le développement de modèles alternatifs indépendants de l'État.

-1987 : L'année internationale du logement et des sans-abri relance sur la place publique la question de l'itinérance, accélère la prise de conscience du phénomène, et mobilise un nouvel acteur : la Ville de Montréal¹⁰ et la Fédération des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation de Montréal (FOHM)¹¹ (Charest, 2004)

-1988 : La création de Dernier Recours Montréal (DRM)¹², centre de référence pour les personnes itinérantes à Montréal, mobilise tous les acteurs de ce secteur, médias et politiques. Mais cette expérience fut en quelque sorte un échec, puisqu'elle ne dura que trois ans. Elle constitue néanmoins un moment clef dans l'organisation des services de prise en charge des personnes itinérantes à Montréal et dans la conscience politique de tous (Charest, 2003 ; Charest, Lamarre, 2000).

⁹ En 1978, le RAPSIM devient un interlocuteur important du Conseil régional de la santé et des services sociaux sur la question de l'itinérance. Se développe alors une pratique plus systématique de débats et de consultations des instances étatiques à l'endroit du communautaire.

¹⁰ Ce comité réunit des personnes provenant de : Ville (palier municipal), MSSS (palier provincial), CRSSS (palier régional santé et services sociaux), CLSC (palier local, santé et services sociaux) et réseau communautaire en itinérance dont l'objectif est de faire des recommandations en vue d'intervenir plus efficacement à propos de la question de l'itinérance.

¹¹ La Fédération des OSBL en habitation de Montréal (FOHM) développe et revendique une politique de logement social et des mesures spécifiques pour les populations itinérantes qui ont généralement besoin d'un accompagnement.

¹² Il s'agit d'un centre de référence, créé dans la foulée des recommandations du comité consultatif de la Ville de Montréal, visant à orienter les personnes itinérantes vers les services appropriés. Il a fonctionné de 1988 à 1991.

-1990 : Un premier service public dédié à cette population naît : l'Équipe Itinérance-*outreach* du CLSC Centre-Ville¹³ Dans la foulée des critiques autour de Dernier Recours de Montréal, l'État, par le biais des services de santé et des services sociaux, crée une unité d'intervention auprès des personnes itinérantes.¹⁴ (McKeown, Plante, 2000).

-1992 : Dans le cadre de la Politique santé et bien-être (PSBE) du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), l'itinérance apparaît comme l'un des problèmes sociaux les plus préoccupants au Québec¹⁵. On y affirme l'importance de mieux coordonner les services, notamment les services de désintoxication, de logement et de santé mentale. Cette politique sera accompagnée l'année suivante, d'un protocole interministériel¹⁶ sur l'itinérance définissant un plan d'action. Ce dernier privilégie la conjugaison d'approches différentes (préventive, globale, multisectorielle) en réaffirmant sa volonté de mise en réseau (Gouvernement du Québec, 1993).

-1998 : Dans le cadre des services de santé coordonnés par l'Etat, on propose aux personnes itinérantes des mesures facilitant le passage d'un service à un autre (d'un organisme communautaire à un organisme public, d'un service spécialisé à un hôpital général...)¹⁷, ces différents services ayant eu tendance à fonctionner de façon cloisonnées jusqu'alors¹⁸. Parallèlement, les programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sont revus et certains programmes, dont Accès Logis Québec¹⁹, visent pour partie les personnes ayant

¹³ Le Centre local de services communautaires (CLSC) des Faubourgs se voit confier un mandat spécial quant à la question de l'itinérance. C'est le seul CLSC à cette époque à qui le Ministère de la santé et des services sociaux a confié une telle mission.

¹⁴ Il s'agit là du premier service financé par l'Etat, les autres relevant du secteur communautaire. A la même période (fin des années 1980), différents acteurs (MSSS, Ville de Montréal, RAPSIM, CLSC Centre-Ville) se rassemblent autour du Plan conjoint dédié à la question de l'itinérance à Montréal. Dans la foulée, la Table de liaison voit le jour (McKeown Plante, 2000) : on vise la concertation, la définition des questions prioritaires et des solutions efficaces.

¹⁵ L'objectif 5 s'énonce ainsi : « D'ici l'an 2002, prévenir l'itinérance, et particulièrement à Montréal et à Québec, atténuer ses conséquences, et favoriser la réinsertion sociale des itinérants ». (MSSS, 1992 :57).

¹⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), celui de l'Éducation (MEQ), de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), Sécurité publique (MSP), la Société d'habitation du Québec (SHQ), Secrétariat à la jeunesse (SAJ), Secrétariat à la condition féminine (SCF), Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Association des directeurs de police et pompiers du Québec.

¹⁷ le Plan d'amélioration des services 1998-2002 (RRSSS-MC, 1998).

¹⁸ L'année précédente, en 1997 : la RRSSS-MC (une instance régionale de coordination à Montréal) propose une intégration des actions visant les personnes itinérantes (RRSSS-MC, 1997). On favorise l'accès en CLSC et on implante des services à proximité des lieux où circulent les personnes (RRSSS-MC, 1998).

¹⁹ Financé par la SHQ et la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

connu l'itinérance (Roy, Noiseux, Thomas *et al.*, 2003)²⁰. Au niveau communautaire un nouvel acteur, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ), réunissant les groupements provenant des diverses régions du Québec développe une plate-forme de revendications afin qu'une « politique en itinérance » soit mise sur pied par le gouvernement du Québec²¹

-1999 : Au niveau du gouvernement canadien, un programme important -Initiative de partenariats en action communautaire pour les sans-abri (IPAC)- est lancé. Il vise à développer, dans toutes les régions du Canada, des «comités de partenaires» avec un financement imposant²².

-2003 : La réforme québécoise des services de santé et des services sociaux²³, réaffirme l'idée de « réseau » dans la gestion du social mais ne retient pas l'itinérance comme priorité nationale (contrairement à la PSBE). Cependant, les populations itinérantes peuvent être intégrées dans d'autres filières ou catégories plus larges²⁴.

-2005 : Le Ministère de la santé et de services sociaux tend à développer «un cadre de référence sur la question de l'itinérance», sorte de politique interne au gouvernement qui se veut transversale et qui indiquerait dans les différents secteurs contrôlés par l'État, comment chacune des instances doit prendre en compte cette question. Les travaux sont toujours en cours.

L'ensemble des repères ou moments charnières que nous venons d'évoquer laisse voir la multiplicité et la diversité des actions et des mesures adoptées au cours des décennies, les actions gouvernementales mais aussi les actions communautaires.

Un champ de recherche

²⁰ Bien que le nombre de logements prévus (dans le plan 2002-2007 de la SHQ) soit en hausse, la réalisation de ces projets d'habitation se fait très lentement.

²¹ Pour plus d'informations à ce sujet voir leur site internet : <http://www.rapsim.org/site/index.ntd?sortcode=1.27.12>.

²² Pour le Québec, ces comités impliquent plusieurs instances : MSSS, Agences, municipalités et diverses ressources communautaires.

²³ Projet de loi n° 25 (sanctionné le 18 décembre 2003, ch. 21) portant sur *les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*.

²⁴ On note dans cette politique différentes catégories : jeunes en difficulté, jeunes femmes enceintes et jeunes mères, « clientèles vulnérables au regard du VIH/sida, du VHC et des ITSS », personnes âgées en perte d'autonomie, jeunes et les adultes ayant un trouble mental, personnes présentant une déficience intellectuelle, personnes aux prises avec une dépendance à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies, y compris le jeu pathologique, etc. Sur la scène montréalaise, la problématique de l'itinérance est conservée comme priorité.

Jusqu'au milieu des années 90, peu d'écrits québécois existent sur la question de l'itinérance ou sur les clochards, comme on dit dans les années 60. De la littérature grise composée des documents internes aux ressources communautaires est utilisée pour faire la promotion de leurs objectifs, justifier les demandes de financement ou raconter l'histoire de certaines institutions (Laurin, Tremblay, 1974, 1976 ; Fournier, 1984). Même dans les ouvrages traitant plus largement de la pauvreté, rares sont ceux qui abordent cette question. La littérature sur cette thématique vient d'Europe et principalement des Etats-Unis. Dès la fin des années 50, les auteurs américains qui s'intéressent à cette question centrent leurs travaux sur l'alcoolisme. Au milieu des années 60, tout en observant que certains travaux poursuivent cette voie, on voit apparaître d'autres thématiques dont celle de la psychiatrisation, puis celle des mouvements revendicatifs. A la fin des années 70 au Québec, quelques documents sont produits, principalement des mémoires de maîtrise²⁵. L'un des premiers livres sur la question est intitulé : *Seuls dans la rue* (Roy) et paraît en 1988.

Ce qui donne un envol certain au développement des travaux sur de cette thématique, est la mise sur pied, dans la foulée de la PSBE de 1992, d'équipes de recherche, dont une spécialisée sur l'itinérance. Le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) naît donc à ce moment là. Comme nous le verrons au chapitre portant sur l'organisation de la recherche, un programme de subventions de recherche permettant le développement d'infrastructures de recherche et alliant chercheurs académiques et praticiens verra le jour²⁶. Depuis 1994, nombre de livres, recueils de textes, articles, rapports de recherche²⁷, articles de vulgarisation ont été publiés et une grande diversité de colloques scientifiques et communautaires ont été organisés, confirmant et ancrant cette problématique dans l'espace scientifique, public et politique²⁸.

C'est ainsi que la notion descriptive d'itinérance, posant le problème social des personnes à la rue, utilisée tout d'abord par les services communautaires et formant consensus au niveau politique et de l'opinion publique, sera reprise et problématisée dans les termes de la recherche en sciences humaines et sociales au Québec.

²⁵ Cf Magnant 1973 ; Gervais, 1978 ; Cabana-Renaud, 1983 ; Coulombe, 1985 ; Roy, 1985 ; Garceau-Durand, 1987.

²⁶ Programme du CQRS, Conseil québécois de la recherche sociale, et qui se poursuit aujourd'hui dans le cadre du Programme de recherche partenariale du FQRSC, Fond Québécois de recherche, société et culture.

²⁷ Dans ce collectif, au cours des 14 ans d'existence environ 225 projets de recherches ont été menés, 140 articles, 40 rapports, 75 chapitres de livres et 14 livres ont été publiés. A cela s'ajoute, 4 à 5 séminaires et conférences publiques par année et un colloque thématique exclusivement consacrés aux travaux en cours.

²⁸ Pour un bilan exhaustif des travaux de l'équipe et des thématiques abordées, voir Roy et Hurtubise, *L'itinérance en questions*, (2007).

Chapitre 2-

Construction d'un problème social et émergence de la catégorie SDF en France

Dans le contexte français, nous verrons que le sigle SDF n'est pas seulement une catégorie juridico-administrative que les politiques sociales auraient réinventée à la fin des années 80 et qui se serait étendue au langage courant. Il est plus que cela car il a institué un ensemble de représentations et construit une nouvelle identité sociale, négative mais banale.

Afin de mieux cerner son inscription durable, il convient de relier le phénomène SDF au « nouveau problème social²⁹ » qui émerge lors du déclin de la croissance et des crises économiques, ce que l'on a pour usage de nommer les trente glorieuses. Aux chocs pétroliers répond donc un « nouveau problème social ». Mais cet inédit n'est qu'apparence au regard du long processus d'individualisation³⁰ de la pauvreté. Inscrit dans les profondes mutations économiques et sociétales qui ont accompagné les deux révolutions industrielles, ce processus est amorcé dès la naissance des « Etats Providence » et des différentes formes de protection sociale. Il s'est poursuivi et amplifié au cours de la dernière révolution du capitalisme, celle de la communication et de la multiplication des réseaux d'échanges mondialisés. Le phénomène SDF apparaît donc comme le produit de ce processus et est devenu, dans toutes les grandes villes françaises, un symbole de l'échec de l'intégration des individus les plus démunis de ressources matérielles mais aussi symboliques et de réseaux utiles pour pallier les crises de la vie.

Trois étapes peuvent être retenues pour tracer à grands traits la généalogie du « problème SDF » et sa reconnaissance publique. L'étape initiale est celle de la « découverte » de la pauvreté individuelle et conclut au succès de la désignation « les exclus », addition hétérogène d'individus « inadaptés » et mal intégrés. Dans un second temps, l'exclusion remplacera la « nouvelle pauvreté », en validant en quelque sorte le succès de la nomination des individus exclus. La lutte contre l'exclusion sera désormais un axe prioritaire de l'action politique. La visibilité accrue du « phénomène SDF » conduira à la mise en oeuvre d'une politique publique intégrée à cette lutte. Enfin, nous mentionnerons les mobilisations des intéressés

²⁹ Au sens que lui donne Herbert Blumer (1971), c'est-à-dire repérable au fil des étapes du processus de sa construction sociale : nomination du problème, publicisation, légitimation par des groupes aux intérêts divergents, formation d'un consensus sur la définition du problème, réaction politique, plans d'action.

³⁰ Ce processus d'individualisation se propagera à l'ensemble des pays du monde par l'action des grands organismes de lutte contre la pauvreté. Voir sur ce point l'analyse très éclairante de Francine Mestrum (2002).

eux-mêmes qui, dans le contexte des luttes des « sans », accompagneront les revendications liées au droit au logement tout en se démarquant des mouvements nationaux reconnus.

Le monde commun à l'épreuve de la pauvreté individuelle

Au moment où le déclin des industries lourdes dans les pays riches annonçait les mutations du capitalisme moderne, le désenchantement lié à la croyance dans le progrès économique et scientifique a effacé l'illusion d'un avenir prospère pour tous. Construit comme un mythe, le progrès est en effet apparu comme la finalité même du travail de l'homme sur le monde, retournement spectaculaire du « miracle du commencement » des anciens mythes : « Avec l'idée de progrès, le mythe du progrès, c'est l'avenir -vers quoi l'homme se dirige- qui l'emporte sur le passé dont l'homme s'éloigne. C'est l'homme qui l'emporte sur le monde et qui joue avec lui, non le monde qui joue de l'homme » (Grigorieff, 1987 : 342-345). Sur le registre d'un avenir meilleur pour tous, d'un monde plus égalitaire, l'espoir du progrès sera pourtant déçu par une pauvreté qui ne parvient pas à être éradiquée et qui semblera, plus encore, insaisissable. En France, au tout début de la crise de l'Etat-Providence (Rosanvallon, 1981), le problème de la pauvreté se manifestera alors d'une façon « nouvelle ».

C'est à la fin des années soixante que la revue *Economie et humanisme* a relancé le débat scientifique de la pauvreté dans les sociétés riches. Celui-ci s'amplifiera par la parution coup sur coup, en 1974, de deux ouvrages grand public écrits par deux hommes politiques : René Lenoir et Lionel Stoléro³¹. Ces ouvrages marqueront un tournant dans la vision politique de la pauvreté. Alors que Lionel Stoléro use de la notion traditionnelle de pauvreté et formule des propositions pour réduire l'échelle des inégalités sociales, tel que l'impôt négatif, c'est l'ouvrage de René Lenoir, alors directeur de l'Action sociale au ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, qui remporte le plus grand succès en nommant sous un même titre -« Les exclus »- les individus touchés par la pauvreté contemporaine et ses multiples variantes.

Le terme d'exclu attestait que nous étions passé d'une pauvreté généralisée à une pauvreté individuelle, tel que l'avait peu auparavant analysé l'économiste John Galbraith qui écrivait : « en tant que malheur universel, le dénuement d'il y a cinquante ans a disparu grâce à l'accroissement de la production (...) La pauvreté cessa d'être un cas général pour devenir un cas particulier. C'est cette transformation qui a donné au problème de la pauvreté son aspect

³¹ René Lenoir, *Les exclus*, Paris, Seuil, 1974 ; Lionel Stoléro, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1974.

moderne » (Galbraith, 1965). En effet, le paupérisme, cette plaie du XIX^e et du début du XX^e siècle, a laissé place à la diversité des catégories de l'action sociale. Au cours de « l'ère de l'opulence » que décrit Galbraith, première étape majeure de l'individualisation de la pauvreté, ne semblait persister que des « poches de pauvreté » ou encore une « pauvreté résiduelle ». Pourtant les inégalités sociales n'avaient pas disparu. Les bouleversements économiques et sociaux dévoilèrent l'une des faces sombres de l'individualisme démocratique : l'exclu en devint le paradigme³².

Retenons du diagnostic de Lenoir que si les inégalités sociales ébranlent la cohésion sociale, ce sont surtout pour lui les « inadaptations sociales » qui font naître un danger de l'intérieur, un risque de contamination. Les causes majeures de cette « lèpre » reposent sur des phénomènes multiples et croisés : l'urbanisation massive et les cités dortoirs, la dispersion géographique des familles qui produit de « la ségrégation par âges » mais aussi l'ensemble des accidents de la vie qui ne peuvent être pris en charge dans toutes leurs dimensions par l'Etat-Providence. Dans cette lecture d'une société éclatée, incapable d'« endiguer la croissance de cette marge incontrôlable et dangereuse d'inadaptés », Lenoir renouait alors avec la thématique ancienne des « classes dangereuses » et proposait une conduite morale, individuelle et collective : « Que chacun, dans son lieu de vie et de travail, participe à cette lutte pour l'intégration de tous dans une société de solidarité et de fraternité ». Exemple dans son essai de diagnostic d'un « nouveau » problème social, pensé dans les termes de l'idéal pédagogique républicain³³, cet ouvrage a redistribué les représentations sociales de la pauvreté en brassant les figures anciennes et les catégories administratives et médico-judiciaires contemporaines.

Même étranger à cette vision libérale influencée par le modèle américain, personne ne s'avancera par la suite à nier la persistance des inégalités sociales, notamment l'écart grandissant entre les plus riches et les plus pauvres³⁴, la différenciation plus marquée entre les individus et de moins en moins entre les classes sociales, ou encore la spécialisation des formes encadrées -pédagogiques, sanitaires et sociales- de l'insertion sociale. Le consensus

³² Changement de paradigme donc. En effet, selon les contextes, différents paradigmes sont à l'origine des systèmes de protection sociale : le « travailleur-père de famille » en France, le « pauvre méritant » en Grande Bretagne, ciblé et criminalisé aux Etats Unis, « l'ouvrier industriel » en Allemagne ou encore le « citoyen » dans les pays scandinaves. (Kaufman, 1994 : .231-251).

³³ Pour une modélisation des cadres de l'Action sociale, cf J. Ion, Ch. Laval, B. Ravon, « Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social », in J-L. Génard et F. Cantelli (dir.), *Action publique et subjectivité*, à paraître, 2007.

³⁴ Qui sera clairement diagnostiqué 10 ans plus tard : « ... depuis 1984, on assiste à un renversement de cette tendance. L'écart séparant les 10% des français les plus riches des plus défavorisés, qui a atteint son niveau le plus bas (3.12) en 1970, est remonté à 3.2 en 1988. Ces chiffres rendent compte d'une évolution « à l'américaine » vers l'individualisation des salaires et une plus grande flexibilité (...) » (Albert, 1991 : 30).

semblait dominer le tableau. Participant de cette prise de conscience collective de la transformation radicale d'un contexte économique et social, ce seront les termes de la Question sociale qui se redéfiniront (Rosanvallon, 1995). Celle-ci ne se dira plus en terme de pauvreté mais d'exclusion, nouvelle manière de nommer cette étape cruciale du processus d'individualisation de la pauvreté, entraîné par les mutations socio-économiques d'un pays riche comme la France. Le débat sur le rôle de l'Etat social dans la régulation des rapports sociaux³⁵ participera alors de la légitimation du problème social de l'exclusion. « Si l'usage du terme « exclusion » recule vers la fin des années 1970, au profit des notions concurrentes comme l'urgence sociale et la précarité (par exemple dans les rapports Oheix de 1981, « contre la grande précarité et la pauvreté » et Wrésinski de 1987, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale »), le terme fait son retour au milieu des années 1980. Le succès public de la notion d'exclusion se confirme lorsqu'elle devient l'un des thèmes de la campagne présidentielle de 1995.³⁶ » (Marpsat, 1998)

Continuité et discontinuité : de la « nouvelle » pauvreté au « problème SDF »

Ne permettant pas seulement de décrire les formes nouvelles de pauvreté liées au travail précaire et au chômage, l'exclusion est ainsi devenue le concept clef pour énoncer les origines diverses de la fragilité du lien social et proposer une sorte de synthèse des processus de précarisation et d'insécurité sociale diagnostiqués.

Pour un temps écartée, la notion de pauvreté aura quant à elle permis, dans sa qualification même de « nouvelle », de décrire les processus qui « produisent les formes modernes de l'insécurité. Des pauvres ou des institutions sociales, le regard remonte vers les mécanismes globaux de la société » (A. Lion, P. Maclouf, 1982 : 26). Ces processus socio-économiques touchent les risques liés à l'emploi, à la santé, à l'offre de logements et seront décrits par la

³⁵ En effet, au cours du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, la croyance dans le développement économique, technique et scientifique, considérait la masse des pauvres travailleurs comme des individus en voie d'intégration ce qui, *in fine*, permettait de rendre efficiente leur citoyenneté. L'indigent ou le pauvre était secourable parce qu'il portait en lui la potentialité de sa participation pleine et entière à la société et, si ce n'était lui directement, ce serait ses enfants qu'il convenait d'éduquer dans cette perspective. A l'idéal du progrès se combinait l'idéal pédagogique. L'ensemble des prises en charge sociale reposait sur cet idéal issu du siècle des Lumières et d'abord mis en pratique par les philanthropes dans leur oeuvre de moralisation des classes ouvrières, posant ainsi les premières pierres de l'édifice assistantiel moderne.

³⁶ Elle ajoute : « Si la notion d'exclusion revient en force dans les années 1980, c'est en partie par le détour de la Communauté européenne, du moins vers la fin de la décennie, au cours de la présidence de Jacques Delors. D'autres organismes internationaux s'intéresseront alors à l'exclusion : le Conseil de l'Europe lance le projet *Human Dignity and Social Exclusion* (HDSE) en 1994 ; l'organisation internationale du travail développe une réflexion à ce sujet au début des années 1990, produisant de nombreux documents ; les Nations-Unies reprennent la notion d'exclusion et s'interrogent sur son adaptation dans le cadre des difficultés des pays en voie de développement . » (*Ibid.*)

suite avec plus de précisions. La notion de pauvreté aura aussi mis en exergue des réalités individuelles multiples et complexes. Pauvreté relative ou pauvreté absolue ? Le débat, s'il n'a pu être tranché, révélera le caractère multidimensionnel de la « nouvelle pauvreté » puis de l'exclusion. Celui-ci néanmoins ne permet pas -encore moins aujourd'hui qu'hier- de délimiter empiriquement un groupe social homogène. La multitude des catégories administratives élaborées par le système de protection sociale d'une part ou la diversité des variables retenues par les économistes d'autre part, semblent dissoudre le contenu même de la notion de pauvreté. Bien que nommés, « les exclus » ne constituent pourtant pas plus que « les pauvres » ou les « nouveaux pauvres » un groupe. La légitimation du problème social aurait pu néanmoins en rester à son identification, sa désignation consensuelle sur le plan politique et sa nomination. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. C'est au moment où la lutte contre l'exclusion constituera un enjeu politique majeur qu'une ancienne catégorie de l'administration des pauvres fera son apparition dans la sphère publique.

Le travail juridico-administratif de la catégorisation parachèvera le processus de construction du problème social. On sait que le fait de classer publiquement les individus selon une ou plusieurs caractéristiques communes est l'opération la plus ordinaire qui soit au moment de la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales : « Cette forme de pouvoir (qui) s'exerce sur la vie quotidienne immédiate (...) classe les individus en catégories, les désigne par leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux. C'est une forme de pouvoir qui transforme les individus en « sujets ». Il y a donc deux sens au mot « sujet » : sujet soumis à l'autre par le contrôle et la dépendance, et sujet arraché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. Dans les deux cas, ce mot suggère une forme de pouvoir qui subjugué et assujettit. » (Foucault, 1982 : 302-303). Ce travail de classement propre au pouvoir politico-administratif moderne que décrit Foucault se réalisera donc une nouvelle fois, lors de l'adoption de la loi portant sur le Revenu Minimum d'Insertion³⁷.

Ce texte de loi de 1988 est couramment lu comme un souci du législateur de faire accéder à la protection sociale toutes les personnes ne disposant pas d'un revenu suffisant pour vivre décemment. Mais alors que dans l'intention du législateur, le public visé subsume toutes les

³⁷ Signalons qu' auparavant l'année mondiale des sans-abri lancée par l'ONU (1987) ainsi que le rapport Wresinski de 1987 a permis de faire progresser la réflexion sur les personnes sans domicile en France. Par ailleurs, le rapport méthodologique sur le recensement général de population (1989), les débats sur la qualité du recensement (1990), les travaux d'évaluation du RMI, les débats à la Commission Européenne sur le logement (1992), et au Conseil Economique et Social (1993) ont également apporté leur contribution aux débats. Cf chapitre 7.

catégories de l'assistance, on y note l'inscription d'une nouvelle catégorie d'ayant droit, les « sans résidence stables ».

La référence juridique incluse dans le terme même de résidence fait écho, dans l'article 15 de la loi, à la notion de domiciliation, dans la continuité du traitement administratif des pauvres. C'est pourquoi, elle institue une procédure de domiciliation dont les associations deviennent les ultimes garants. Rappelons que la notion de domicile est rattachée historiquement à l'assistance aux pauvres dont l'organisation a longtemps consacré les liens d'origine, inscrivant l'appartenance et la dépendance au domicile de secours³⁸ (Mollat, 1984).

La loi ouvrant droit au RMI, prévue comme le dernier filet de la protection sociale, distinguera donc ceux qui, parmi les plus pauvres, sont détachés de leurs liens d'appartenance et les plus éloignés du système de protection sociale. Hommes politiques et médias adopteront une terminologie commune pour parler de cette part d'usagers potentiels. Et c'est ainsi, qu'à peine considérés sous le registre du droit, les individus sans résidence stable mais désormais en mesure d'être domiciliés sont devenus paradoxalement des « sans domicile fixe »³⁹.

Du problème social au problème public

C'est au cours des années 1990, que les termes de « sans domicile fixe » s'inscriront en toutes lettres dans les rapports officiels comme pour mieux mettre en évidence les limites des dispositifs de l'action sociale auxquels semblaient encore échapper ces « grands exclus ». Par ailleurs et face aux diverses réactions politiques, la mobilisation médiatique s'autorisera, qui usera avec succès de la nouvelle catégorie comme d'un nouvel objet de communication. Le SDF représentera la figure paradigmatique de la « grande exclusion sociale ».

Pour comprendre ce succès, il nous faut dire combien la visibilité du phénomène de la déréliction dans les espaces publics a rompu avec cette « tendance de la pauvreté à se cacher » que notait en son temps Simmel (1908). C'est ainsi que l'exposition publique des individus

³⁸ Tout au long de du Moyen âge et de l'Ancien régime, le domicile de secours pallie l'absence d'aide aux lieux d'origine pour les pauvres itinérants, vagabonds sans feu ni lieu et plus largement tous ceux qui se trouvent sur les chemins à la recherche de subsistance. Le domicile de secours est une forme d'inscription sociale (avec le carnet de circulation) d'abord via les institutions charitables du secours puis avec la laïcisation de l'assistance, les municipalités.

³⁹ Recouvrant une diversité de situations, la catégorie ancienne de « sans domicile fixe », au sens juridico-administratif intègre toute personne ne pouvant se prévaloir d'un lieu de résidence et contrainte par la loi à élire domicile auprès d'une mairie de rattachement afin d'accéder aux droits et de se soumettre aux devoirs de tout citoyen. En tant que telle, elle désigne de nombreuses situations sociales : les nomades ou les gens du voyage, les forains, ou encore les travailleurs saisonniers qui possèdent par ailleurs un ou des domicile(s) propre(s) à leur vie itinérante. Cette catégorie ne signale donc pas toujours la pauvreté même si, dans les règlements des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale par exemple, elle était encore utilisée récemment pour désigner, de manière restrictive, les vagabonds.

isolés ou en petit groupe a contribué à élever le problème de l'exclusion sociale au rang de problème public. La présence des mendiants, leur indésirabilité⁴⁰ même, ont concordé avec la perception d'un phénomène en recrudescence. Qu'ils fassent la « manche » ou pas, Les personnes sans domicile fixe marqueront l'espace public de leur présence. Lieu de la gestion individuelle d'un nouveau sentiment oscillant entre compassion et insécurité, l'espace public sera par ailleurs investi par les organismes caritatifs et humanitaires qui s'adapteront à ce nouveau public en allant à sa rencontre dans la rue, au lieu même où s'exposent dénuement et souffrance psychique.

C'est à partir du début des années 90 que la presse nationale propose de nouvelles rubriques⁴¹ et informe régulièrement les lecteurs de ce « nouveau problème social ». Les saisons hivernales semblent toutefois plus propice à attirer l'attention du public, d'autant que les « morts de froid » rythment l'actualité. Avec les premiers arrêtés de mendicité au cours de l'été 1995, les compassions de l'hiver se transforment parfois en intolérance estivale devenant un nouveau sujet d'investigation journalistique et de débats politiques.

Ainsi, les journalistes procèdent à l'interview des intéressés et construisent de véritables portraits-types en faisant progressivement entrer le vécu et le réel dans la catégorie. Ils retraceront des parcours de vie et remonteront les trames événementielles qui ont conduits à la rue. Ils montrent ainsi les similitudes des trajectoires. La personnalisation du trait dévoilera que Serge, Thierry ou Ahmed ont été victimes d'un phénomène social de grande envergure qui dépasse leur propre destinée : le chômage⁴². Sur eux se sont abattus ses effets tragiques, faute de liens sociaux suffisants ou à cause de leur fierté relevée à de nombreuses reprises⁴³ à ne vouloir compter que sur soi. L'enchaînement de catastrophes les ont conduit inéluctablement à la rue où ils tentent de surmonter les épreuves du quotidien. Bien que souvent stéréotypés, ces portraits opposeront un contenu vivant à la froideur de la catégorie en offrant des descriptions précises de la vie quotidienne et parfois, en donnant la parole aux intéressés.

⁴⁰ Indésirables : c'est la manière dont ils ont été nommés dans les services publics de transports, cf Damon (1995).

⁴¹ Les quotidiens nationaux pratiqueront le plus souvent l'exposé journalistique sous la forme du portrait écrit mais aussi photographique. La presse magazine apportera plus encore la dimension du témoignage personnalisé au fil des événements qui organisent le débat public, tels que la fermeture de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle le 13 décembre 1991, les premiers arrêtés de mendicité, au cours de l'été 1995.

⁴² La typification du contenu de la catégorie n'est pas construite une fois pour toute. Elle subit des variations, des ajouts, des adaptations selon l'évolution du phénomène. Ainsi en cette fin d'année 2006, le phénomène des tentes à Paris alimente de façon soutenu le débat. A côté de celle du chômeur, la figure du travailleur pauvre sans logement a fait son apparition.

⁴³ Cette fierté relevée comme un trait caractéristique de la culture ouvrière (Hoggart, 1970) et qui, sous la plume des journalistes, trace un pont entre l'ancien travailleur pauvre et le nouvel exclu du travail.

La construction d'un portrait-type unifiera la vision parisienne et la vision provinciale. L'espace de la grande métropole a servi de référence et d'appui pour légitimer la catégorie. De plus, l'amplification du phénomène à travers le relais télévisuel, les reportages et les documentaires comparatifs⁴⁴, ont constitué en quelque sorte les premières « preuves » de la présence d'une « nouvelle » forme de pauvreté et de marginalité dans tous les pays riches. Tous ces personnages filmés appartiennent désormais à l'expérience urbaine de tout un chacun. Ils apparaissent comme les figures emblématiques d'une urbanité en crise.

Sans négliger l'observation directe et le reportage descriptif, les journalistes s'appuieront également sur les travaux de recherche publiés au cours de la même période⁴⁵ et seront secondés dans leur travail de publicisation par des personnalités charismatiques du monde associatif tels que l'Abbé Pierre ou Xavier Emmanuelli, mais aussi Denise Brigou, responsable de l'Armée du Salut qui publie à 6 ans d'intervalle deux ouvrages grand public⁴⁶ ou encore Geneviève Antonioz-de Gaulle au nom d'ATD Quart Monde. Tous participeront au travail de légitimation du problème social. Le monde de l'édition ne sera pas en reste qui publiera au cours de ces années quelques ouvrages d'expériences vécues.

L'impact de la mobilisation médiatique a ainsi rencontré l'esprit humanitaire qui constitue le dernier élément de contexte. En effet, parce que le processus d'individualisation de la pauvreté est redevable de la construction de l'Etat social puis de sa crise, le développement des organisations humanitaires à l'extérieur puis à l'intérieur de nos frontières a contribué à en atténuer les effets mais par là même a importé sa temporalité, l'urgence, et ses propres valeurs. C'est ainsi que dans le débat politique et médiatique, la dignité de la personne

⁴⁴ Pour exemple, citons le documentaire anglais *Bag's lady* de David Pearson ; en France parmi de nombreux autres, *Les hommes invisibles* de Carole Roussopoulos ; en Belgique, *Le masque* de Johan Van Keuken (1989-1990).

⁴⁵ Une lecture attentive des articles journalistiques de fond montre la perméabilité de ces deux champs, sans pour autant qu'il soit toujours fait état des références mobilisées. Voir par ailleurs le recensement des premiers travaux de recherche en France (Pichon, 1998 : 95-109). Au début des années quatre vingt dix, une série de travaux sont mis en chantier au Plan Urbain puis au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), qui vont impliquer des chercheurs, des médecins, puis des psychiatres, des statisticiens de l'INSEE, etc. Différentes institutions se trouvent ainsi engagées dans ces travaux : le CNRS, l'INED, l'INVS, l'INSEE, le CREDES ainsi que des associations (l'Elan retrouvé, Médecins du Monde, ACCOR, FNARS, etc.). Les sources de financement proviennent des associations (Fondation Abbé Pierre par exemple), de la Communauté Européenne, des instituts de recherche (INED), de la CNAF, des Missions régionales « Pauvreté, Précarité, Exclusion Sociale », de l'INSEE (pour l'enquête nationale de 2001). Cf chapitre 7.

⁴⁶ *Soupe de nuit*, Belfond, 1988 ; *La maison du partage*, Cabédita, 1994.

humaine a été élevée au rang de principe d'action. Elle instruira le principe axiologique d'un cadre législatif général de lutte contre l'exclusion⁴⁷ et des dispositifs mis en œuvre.

On peut ainsi faire l'hypothèse que la question SDF et ses réponses humanitaires ont contribué à redéfinir la Question sociale. Sur le registre d'une politique de l'aide, l'urgence a redéfini les places des protagonistes et autorisé l'ingérence humanitaire face aux failles du politique. Sur le registre d'une politique de la ville (au sens large du terme et non au sens des dispositifs qui ont été classés sous ce terme), l'urgence a rompu avec l'hygiénisme et son modèle pédagogique et sanitaire en direction des familles laborieuses pour se consacrer à l'homme à la rue. La pensée de l'hygiénisme issue du XIX^e siècle, semble aujourd'hui moribonde, même si le recours à l'ordre et la propreté peuvent encore servir à justifier de mesures plus coercitives.

Une nouvelle perception des formes de pauvreté et de précarité s'est développée sous l'influence de cette situation extrême. Cependant, la visibilité des conditions de vie des personnes à la rue aura pour conséquence inéluctable de construire une séparation entre cette « population » et les autres situations plus cachées, en amont ou en aval, de précarité et de pauvreté.

La population SDF sera alors considérée dans sa spécificité même : dans ses conditions de vie ou de survie, comme dans ses caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, la découverte par le grand public des conditions d'accueil de masse dans les grands foyers d'hébergement et les asiles de nuit influencera sans doute les décisions de restructurations en petites unités, de préservation de l'intimité, d'acceptation des animaux de compagnie, plus globalement d'humanisation de l'environnement quotidien des personnes à la rue. Parallèlement, la recherche statistique s'appliquera à repérer les variables les plus significatives en termes d'origine sociale, de sexe, d'âge, mais aussi en termes de trajectoires sociales : trajectoires résidentielles, professionnelles, familiales afin de saisir ces personnes « dans le contexte économique et social dans lequel ces trajectoires sont historiquement situées » (Marpsat, Firdion, 2000).

Le caractère exploratoire, situé et limité dans le temps de ces enquêtes apportent néanmoins des éléments précis : « Les personnes sans domicile de Paris sont essentiellement des hommes d'âge moyen, les rares femmes sans domicile (17%) étant en moyenne plus jeunes. Hommes et femmes proviennent souvent de familles nombreuses et ont une origine modeste. Leur

⁴⁷ La loi contre les exclusions sociales qui réaffirme ce principe constitutionnel est également un cadre d'orientation des principes politiques et des textes législatifs qui seront élaborés en vue de la restauration de la cohésion sociale.

enfance et leur jeunesse ont été marquées par des événements difficiles : une forte proportion, de l'ordre du quart, ont été élevés hors de leur famille, notamment en foyer de la DDASS ou en famille d'accueil. Un peu plus de la moitié n'ont jamais été mariés et un tiers des femmes n'ont pas eu d'enfants ; très peu vivent actuellement en couple. Si certains sont désavantagés par une absence de diplômes, d'autres le sont pas des diplômes obtenus à l'étranger, qui peuvent être moins reconnus qu'en France. » (*Ibid.*, p.257).

Cette rapide synthèse recoupe d'autres données statistiques équivalentes que ne démentissent pas les travaux de type plus ethnographique. Elle permet de mettre l'accent sur l'origine populaire des personnes sans domicile qui n'ont pu trouver, ni dans la formation scolaire ou professionnelle, ni dans la famille d'origine, ni dans le travail, les appuis nécessaires à leur intégration sociale et met ainsi cruellement le doigt sur le caractère individuel de cette forme de pauvreté qui touche essentiellement les hommes et que Jean-François Laé nommera « les grands célibataires » (Laé, Murard, 1995). Si, le facteur travail est déterminant pour qualifier l'homme au chômage, décroché de la sphère du travail, ou en passe de l'être, il est aussi celui qui conduit à la précarisation de l'ensemble de la communauté d'appartenance qui ne peut faire face à la charge supplémentaire que représente ces hommes ou ces femmes. Les personnes sans domicile ne constituent donc pas un phénomène distinct du milieu social dont elles sont issues. Elles représentent plutôt le parcours possible de tous ceux qui ne peuvent compter durablement et continûment sur les ressources matérielles de leurs proches.

Ce mouvement centripète qui conduit à séparer une population pour mieux la connaître et répondre à ses besoins demeure d'actualité aujourd'hui. L'une des préconisations du rapport Fleuriau-Chambaud de l'été 2006⁴⁸ recommande en effet d'« affiner les connaissances quantitatives et qualitatives des personnes sans abri à Paris et en Ile de France pour améliorer la palette de solutions d'urgence adaptées. » Mais en amont de cette volonté de connaissance, paradoxale car toujours inscrite dans l'urgence d'une résolution immédiate d'un problème pensé uniquement en terme de places d'hébergement, les théories critiques de l'exclusion avaient proposé une autre vision et plaidé pour ne pas détacher les situations les plus limites des processus macro-économique et sociologique. La population la plus « désaffiliée » s'était vue au contraire réinscrite dans les processus de précarisation qui touchent la société toute entière (Castel, 1995)⁴⁹. La petite phrase qui hante l'imaginaire social : « cela peut arriver à

⁴⁸ Rapport Fleuriau, Chambaud, (*Opus cit.*, 2006).

⁴⁹ Voir infra (chapitre 6) comment le phénomène SDF a été pensé par la plupart des chercheurs comme la pointe extrême du processus d'exclusion.

tout le monde » est un indicateur des effets du problème SDF sur la Question sociale. Elle s'est imposée lorsqu'il apparaîtra que les cadres de quelques grands entreprises ont pu, suite au chômage, emprunter ce parcours – et quand bien même leur présence demeure anecdotique au vu des statistiques. Plus largement les témoignages vécus, médiatisés ont participé à cette incertitude généralisée. Par exemple le récit d'Yves Le Roux co-écrit avec le journaliste Danie Lederman, *Le cachalot. Mémoires d'un SDF* (1998), s'adresse explicitement au public le plus large, concerné parce que susceptible d'être à son tour confronté à cette expérience extrême : « *Un témoignage bouleversant sur la marginalité, sur notre société. Un document effrayant. Et si cela n'arrivait pas qu'aux autres ?* ». Si cette interrogation peut frapper l'opinion, c'est parce qu'elle renforce le sentiment général de la « précarisation des stables ⁵⁰ » (Castel, 1994). L'exemplarité de ce témoignage public permet également de mettre en évidence la manière dont s'est développé le travail du *concernement*, non seulement sous l'ordre compassionnel mais aussi grâce aux actions de mobilisation collective des SDF, et plus généralement de tous ceux que l'on nomme « les sans » : « Il y a donc une rupture dans cette revendication de l'autonomisation par l'absence ; ce n'est plus la pauvreté, l'exclusion ou la clandestinité qui sont posés comme des problèmes à résoudre dans le silence de ceux qui souffrent mais l'émergence d'une parole profondément politique, prononcée par des gens qui se définissent comme acteurs et qui, par l'identité qu'ils fondent, ce faisant, demandent aux autres acteurs sociaux de les reconnaître comme tels, de tenir compte du manque qu'ils subissent. Il y a là une inversion du point de vue et de la perspective, une volonté d'agir et non plus de subir, de prendre des initiatives et d'intervenir sur la scène publique au lieu d'être seulement vus et décrits comme des éléments passifs des problèmes sociaux » (Fournel, Zancarini, 2000). Ce droit à la reprise de parole qu'entraîne la mobilisation collective se concrétise non seulement lors des luttes médiatiques pour revendiquer des droits sociaux, dans la temporalité de l'urgence, mais aussi sous la forme instituée et plus pérenne de l'association.

Les mobilisations collectives : un premier pas vers le « concernement » ?

Différents types de mobilisation collectives de SDF ont été expérimentées au cours de la dernière décennie dans plusieurs villes de France.

⁵⁰ Elle ignore en même temps les processus sociologiques et les résultats de toutes les enquêtes statistiques. Le fait que quelques individus, issus des classes bourgeoises, soient devenus sans domicile fixe confirme la règle générale : ce sont les plus pauvres, les plus démunis en capitaux scolaires, économiques et culturels qui empruntent cette voie.

Le premier type d'expérimentation repose sur des « collectifs d'acteurs associatifs » ou de « réseau d'associations » qui ont su imaginer des réponses plus adaptées aux publics concernés et ainsi développer des formules d'accueil en direction de ceux qui ne « rentraient pas dans les structures d'urgence prévues pour les SDF » (Clément, Fierro, Montovani, Pons, 2003). Ces collectifs se transformeront parfois en mouvement militant en occupant par exemple comme à Toulouse des locaux vacants et en ouvrant un squat organisé. Devenu légal, le squat s'intègre dans le dispositif existant et devient une offre supplémentaire d'aide aux SDF. Cette première formule peut se combiner à des modalités de regroupement inter-associatifs de type recherche-action.

Le deuxième type d'expérimentation s'est développé dans le champ caritatif avec pour objectif « de mobiliser des usagers pour faire fonctionner des dispositifs qui leurs sont destinés. Le secours catholique de Grenoble, par exemple, a mis en place une formation professionnalisante pour certains de ses accueillis. Cette innovation a été initiée à la suite de deux constats : 1) depuis quelques années, certains accueillis assumaient une fonction de bénévole. Le changement de statut favorisait leur propre évolution ainsi que leur insertion dans la société ; 2) d'autre part, les responsables du Secours Catholique avaient observé que les manières d'intervenir de ces nouveaux bénévoles avaient un impact différent auprès des accueillis. Ils arrivaient à enclencher une dynamique de changement auprès d'eux alors que les autres bénévoles traditionnels avaient plutôt tendance à briser cette dynamique. L'idée qui est ici mise à l'épreuve est celle-ci : pour accroître l'efficacité d'une forme d'action, faire participer les destinataires de cette action à son fonctionnement a des effets sur l'enrôlé comme sur l'ensemble des destinataires (Chambolle, Deries, Le Floch, 2004). Insatisfaits des rapports traditionnels qu'ils entretenaient avec leurs usagers - dissymétrie de la relation, passivité des aidés- les militants et professionnels ont accompagné le développement des projets des bénéficiaires, tel ce groupe composé à l'origine de squatters et de bénévoles du Secours Catholique . « L'idéal d'intervention que partage le collectif constitué veut que ce soient « les SDF eux-mêmes qui se prennent en charge », en rupture avec les modèles caritatifs et institutionnels. » (Clément, Fierro, Montovani, Pons, *Opus cit.*).

Enfin, des mouvements de lutte de SDF emmenés par des leaders, nés dans différentes villes (à Strasbourg, à Saint-Etienne⁵¹), ont occupé des squats puis se sont constitués en association. A Chambéry un squat au milieu des bois deviendra l'association d'auto

⁵¹ Cf l' association d'entraide « main dans la main » née en décembre 1997 qui s'est ensuite transformée en association de chômeurs en développant différents types de prestations et de services : restauration de meubles, karting... (Pichon, 2002).

construction d'habitations en bois (Uranos)⁵². Ces actions militantes qui ont abouti à la légalisation des squats ont entraîné des conflits avec les travailleurs sociaux qui n'étaient pas prêts à s'engager dans ce type de lutte politique. Par ailleurs, la revendication de l'expérience de la rue intègre bien évidemment l'expérience de l'assistance et c'est donc le plus souvent contre l'assistance que se sont positionnés ces mouvements. S'en sortir revient à s'affranchir du monde de l'assistance (à l'opposé de l'utilisateur devenu bénévole), à revendiquer son autonomie par rapport à elle tout en lui empruntant parfois des modèles d'action, en particulier celui fondé sur le projet personnalisé soutenu collectivement par les pairs, et ainsi à s'inscrire dans une voie alternative dans le champ même de l'intervention sociale. A la manière des associations de patients qui revendiquent la gestion de leur maladie, la gestion de la sortie a été revendiquée par les SDF eux-mêmes qui, ont voulu seuls en décider et trouver, grâce à la confiance des autres, les soutiens nécessaires et les moyens pour construire leur projet d'avenir.

Au point de départ de ces mouvements d'entraide, il y a eu la volonté de se soutenir face aux vicissitudes de la sortie de la rue. Mais aucun groupe de *self-help* connus (associations de malades, alcooliques anonymes, toxicomanes...) n'a choisi cette forme de partage : vivre sous le même toit. Ici, ce qui a rassemblé ces individus a été précisément le fait de ne pas avoir de domicile, de vouloir rompre avec les habitudes et les servitudes de la vie à la rue. Retrouver un toit a donc été le premier de leurs soucis. Les moyens de la mobilisation ont emprunté aux formes disponibles de la lutte sociale : tracts, manifestation, occupation illicite d'un immeuble vacant. Différentes alchimies contextuelles ont décidé des poursuites de l'action de lutte. Le rôle des soutiens extérieurs au « monde de la rue » a également ouvert de nouvelles possibilités d'action : la presse locale, des artistes locaux, des intermittents du spectacle, des militants associatifs ont accompagné, selon les cas, ces mouvements.

Que nous ont appris ces formes de mobilisation collective qui, pour quelques unes d'entre elles poursuivent avec discrétion le chemin qu'elles ont tracé ? D'une part, elles ont démontré que la capacité à se mobiliser individuellement et collectivement ouvrent des conditions de possibilité individuelles de la sortie de la rue en s'appuyant sur les acquis d'une expérience commune partagée. D'autre part, la notion de solidarité se trouve aujourd'hui questionnée et le débat sur la place de l'assistance spécialisée et du secours caritatif ou humanitaire est

⁵² Actualités sociales hebdomadaires, 21/02/1997.

amorcé mais manque encore de relais à l'intérieur de ces sphères. Ces mobilisations ont enfin démontré que sans le soutien des militants politiques, leur pérennité était vouée à l'échec. En effet, au début de ces tentatives d'organisation collective, les solidarités se sont appuyés sur des cadres de l'action collective initiée auparavant par des mouvements militants organisés comme le *Droit Au Logement* ou le *Mouvement des chômeurs* mais aussi sur la présence de leaders, sur l'opportunité d'un événement rassembleur et sur des soutiens extérieurs permettant la gestion de conflits avec des élus. Sans médiatisation, autre que les « coups journalistiques », ces mobilisations n'ont pu construire un public plus large que les seuls adhérents. Il faut bien convenir *in fine* que l'ensemble de ces avancées n'a pas radicalement changé les modes de prise en charge et le paysage de nos villes modernes⁵³. C'est cette question de la construction d'un public élargi qui est aujourd'hui posé, en France comme ailleurs sans doute.

⁵³ En comparaison, Kim Hopper, militant du droit au logement et anthropologue relate combien la situation américaine est désespérante. : « parce que les politiques d'urgence et de réparation ont montré leurs limites, parce que toutes les réformes obtenues de haute lutte devant les tribunaux, les résultats d'années de combat juridique et législatif ont été progressivement réduits à néant ; et enfin parce que les militants se retrouvent aujourd'hui dans des combats d'arrière-garde pour regagner du terrain qu'ils pensaient avoir conquis. S'il est vrai que « le droit donne le ton », il faut bien reconnaître, dit Hopper, qu'il a négligé de construire des alliances capables de mobiliser au-delà de la population directement intéressées, de travailler à l'échelle du « plus grand des cercles affectifs, pour reprendre la formule de Simmel. » (cit. par Joseph, 2003, p..335).

Chapitre 3-

Des pauvres aux sans-abris :

L'irrésolution des politiques publiques en Belgique.

Les sans-abri : telle est l'appellation officielle qui est utilisée en Belgique pour nommer ceux qui n'ont ni adresse de référence pour avoir droit à l'aide sociale, ni lieu permanent où loger et mener une vie digne. La construction de la question du sans-abrisme est d'abord sociale et locale. Il s'agit de comprendre cette double dimension en la resituant par rapport à la modernisation qui a marqué l'organisation étatique locale de l'aide sociale pour ensuite envisager comment elle a cherché à s'inscrire dans un agenda politique et ce, sans succès. En effet, le sans-abrisme, s'il a pu à un moment donné fédérer l'action collective en mettant en cause l'attribution de l'aide sociale, n'a pu s'imposer comme une question politique majeure par rapport à la pauvreté et à la question de plus en plus prégnante du respect des droits humains pour la population des sans-papier, quant à elles sur le devant de la scène médiatico-politique. Ni confiscation ni occultation, l'absence de reconnaissance publique de la question du sans-abrisme comme catégorie d'action s'explique par une volonté partagée tant par l'Etat que par les associations de défense des pauvres de ne pas inclure dans l'arène politique la figure du sans-abrisme. C'est là à la fois une énigme et une curiosité dont il s'agit de rendre compte dans ce qui suit. Pour ce faire, il nous repartir du mouvement de modernisation de l'aide sociale telle qu'il a été réalisé dans les années 70.

Modernisation de l'Etat social local et revenu minimum d'existence

Au milieu des années 70, l'Etat décide d'opérer une des réformes les plus importantes en conjuguant la fusion des communes et la mise en place d'une nouvelle institution – le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) – qui remplace la commission d'assistance publique. Ce centre, qui relève de la fonction publique, octroie le Minimum de moyens d'existence (Minimex), institué en 1974, et auquel toute personne a droit mensuellement sous réserve d'une enquête sociale. Ce Minimex est en règle générale financé pour moitié par la commune, pour l'autre moitié par l'Etat fédéral. L'ayant droit au Minimex doit en principe faire ce qui est en son pouvoir pour occuper sa place dans la société, en particulier sur le marché du travail. Il entre donc dans les missions du CPAS de développer les services nécessaires : guidance, réinsertion, maisons de repos, établissements de soins, logements, désintoxication. Soit un

ensemble de services de statut public ou privé, éventuellement subventionnés par l'Etat, et accessibles au reste de la population. Le CPAS peut – ce n'est pas une obligation – prendre l'initiative de coordinations des services sociaux locaux (Francq, [PP1]1982, 1984).

En Belgique, le principal opérateur en matière de services sociaux est un opérateur public : le CPAS. Vu ses moyens et son pouvoir d'initiative, le niveau local est le niveau le plus important des politiques sociales. Même s'il est sous-financé, son efficacité n'est pas, en général, remise en question. Il faut toutefois remarquer que lorsque le CPAS fait face à une augmentation de la demande qui lui est adressée ou à une diminution de ses moyens, les services sociaux associatifs jouent un rôle supplétif en reprenant en charge certaines de ses activités ou fonctions. Plus largement, ce sont les associations qui sont souvent les premières à répondre à des besoins nouveaux, alors même que les CPAS ont dans leurs missions la création des services manquant sur leur territoire.

La modernisation est double dans la mesure où elle confie à l'échelle locale la gestion des populations échappant à la couverture de l'assurance-chômage et n'ayant pas de revenu minimum d'existence. Celui-ci sera conditionnel en fonction de la situation familiale de la personne et de ses revenus. Apparaît une triple catégorisation de ceux qui sont considérés comme des ayant-droit au revenu minimum d'existence : les chefs de famille, les cohabitants et les isolés.

La question du sans-abrisme trouve là sa délimitation : la catégorie « isolés » sert à cataloguer ceux qui vivent une situation forte d'isolement social dans la mesure où ils habitent un lieu qui leur permet d'avoir accès aux services et aux revenus qu'attribue le CPAS. Qui n'aura pas de domicile dans une commune ou, dit autrement, sera vagabond, n'aura pas droit au revenu minimum d'existence. L'ancrage communal est de fait une condition *sine qua non*. Au cours de ces premières années de fonctionnement au niveau local, la population concernée recouvre une toute petite minorité de personnes n'ayant jamais travaillé et donc, échappant au régime général de l'assurance-chômage. Les années qui suivent, fortement marquées par une crise industrielle et une massification du chômage dans les anciens bassins industriels, connaîtront une explosion du nombre de minimexés.

Tout au long des années 80, l'Etat fédéral sera préoccupé par la mise en place de différents programmes de résorption du chômage afin de remettre au travail nombre de sans emploi en

fournissant tout ou partie de leur salaire, que ce soit en "activant" l'allocation de chômage, ou en créant par exemple des fonds budgétaires interdépartementaux pour l'emploi. Cette logique va s'introduire petit à petit au sein des CPAS où le travail social se définira de plus en plus comme un accompagnement à l'insertion et à l'intégration sociale. Cette composante ne compte pas pour rien dans le traitement de ceux qui sont sans abri : nécessité de se domicilier et recherche d'un travail salarié dans le cadre des dispositifs de résorption du chômage. Remarquons que le contexte belge est caractérisé par des autorités fédérées, de petite taille et relativement proches du terrain qu'elles ont en charge de gérer. On remarque une répercussion directe de cette nouvelle échelle sur la manière dont les politiques sociales régionales et communautaires se construisent et prennent de la consistance : elles axent leur développement le plus souvent sur l'initiative publique et de nouveaux services et dispositifs. Centres régionaux pour l'intégration des personnes d'origine étrangères, agences de développement local, services locaux d'accueil et d'insertion pour l'emploi, régies de quartier, missions locales pour l'emploi, relais sociaux pour personnes en situation d'urgence sociale : les exemples sont plus nombreux en Wallonie qu'à Bruxelles, et parfois gérés paritairement avec les réseaux associatifs locaux.

Cette évolution pose le problème de la coordination des politiques sociales. Au niveau communal, les CPAS ont dans leurs prérogatives la possibilité de coordonner les services présents sur leur territoire. Mais il n'existe que faiblement une politique de promotion ou de soutien de cette fonction. Les avancées sur le terrain sont souvent inexistantes, exceptionnellement patentes. Ainsi, à Charleroi, dans les années 90, le CPAS a rassemblé en un large partenariat la presque totalité des services et des initiatives ont été prises (Hooger Instituut Voor de Arbeid, 1998). Un tel cas de figure est plutôt exceptionnel. Il n'est pas rare, dans une ville de 50.000 habitants, de trouver trois associations de fait dont l'objectif est la coordination sociale : l'une constituée autour du CPAS, l'autre par exemple autour d'un groupe d'associations du secteur ambulatoire, et une troisième autour d'un pilier fédérateur (catholique ou socialiste). Cependant, l'Etat fédéral va confier au Centre pour l'égalité des chances - service dépendant du Premier Ministre, créé en 1993- un travail de coordination des politiques de lutte contre la pauvreté au niveau national. Doté d'une expertise dans de nombreux domaines (logement, justice, aide sociale, santé, emploi, enseignement, questions familiales, etc.), et travaillant systématiquement en concertation étroite avec les opérateurs de terrain, il a été à même de faire aboutir une série de propositions politiques et de susciter la

création de certains services sociaux spécialisés⁵⁴[PP2]. Par ailleurs, chaque Région a mis sur pied, au sein de son administration, une cellule qui gère des programmes transversaux, généralement en collaboration avec les pouvoirs locaux : Sociaal Impulsfonds en Flandre, Cellule d'intégration sociale en Wallonie, Délégation aux solidarités urbaines à Bruxelles. Selon les cas, ces organismes ont des fonctions supplémentaires : coordination des politiques régionales, propositions politiques, suivi de projets-pilotes, etc.

La pauvreté comme problème public

Les années 90 resteront marquées par une confusion : les gouvernements ont voulu que les politiques sociales soient associées à une politique sécuritaire développée par l'Etat fédéral à partir de contrats de sécurité qui visaient, à l'échelon local, à développer « une nouvelle prévention », multidisciplinaire et partenariale.

1987 : l'année internationale des « sans-abri » a été propice au montage d'opérations régionales ayant un double objectif : d'une part, réhabiliter des immeubles insalubres améliorables et d'autre part, loger des personnes ne disposant pas d'une habitation salubre ni de moyens matériels suffisants⁵⁵ pour devenir locataire d'un logement aux normes. Il faut attendre 1993 pour voir se dessiner une politique de réquisition des logements inoccupés. Il s'agit d'une nouvelle loi communale (dite loi Onkelinx, du nom de la Vice-Premier Ministre de cette période) votée en janvier 1993 dans le cadre du « programme d'urgence pour une société plus solidaire » sur base d'un objectif relevant d'une logique de l'urgence et d'une logique de la redistribution : « *Cette loi entend accroître le parc locatif sans frais excessifs : revitaliser des logements existants mais inoccupés plutôt que de financer d'onéreux nouveaux logements* » (Versailles, 1995 : 3). Elle a en apparence un aspect radical puisqu'il s'agit de mettre à disposition de la puissance publique des logements privés qui seraient soit abandonnés, soit inoccupés depuis au moins six mois. « Atteinte au droit de propriété », s'exclameront les représentants des lobbies de propriétaires ! Cependant cette loi contient une double intention : d'abord abolir l'ancienne loi de 1891 sur le vagabondage et la mendicité⁵⁶.

⁵⁴ Cf Cellule pauvreté[0], 1999, 2001.

⁵⁵ Sont considérées comme n'ayant pas les moyens matériels suffisants, les personnes qui bénéficient du minimex ou qui ne disposent pas de ressources supérieures au plus élevé des montants déterminés en exécution de la loi sur le minimex.

⁵⁶ L'hébergement des sans-abri relevait de la compétence du Ministère de la Justice, dans le cadre de la législation sur le vagabondage. L'abolition de cette loi posait donc avec acuité le problème du logement des sans-abri. L'article 25 de la loi Onkelinx va charger les communes de régler ce problème.

En effet, elle lie l'application de la loi, à savoir la réquisition d'immeubles, à la présence de sans-abris sur le territoire communal et à la nécessité de leur trouver un logement lorsque toutes les autres possibilités ou ressources locales ont été épuisées. C'est l'occasion aussi de préciser ce que recouvre la catégorie de sans-abri : « *la personne sans-abri est la personne qui n'a pas de résidence habitable, qui ne peut, par ses propres moyens, disposer d'une telle résidence et qui se trouve dès lors sans résidence ou dans une résidence collective où elle séjourne de manière transitoire, passagère, en attendant de pouvoir disposer d'une résidence personnelle* »⁵⁷. Ensuite, la loi vise à responsabiliser les autorités locales en leur attribuant le pouvoir de réquisitionner les immeubles vides. En son article 134bis, est précisé que « *sur requête motivée du président du conseil de l'aide sociale (du CPAS), le bourgmestre dispose à partir de la mise en demeure du propriétaire d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois, afin de le mettre à la disposition de personnes sans-abri. Le droit de réquisition ne peut s'exercer que dans un délai de six mois prenant cours à dater de l'avertissement adressé par le bourgmestre au propriétaire et moyennant un juste dédommagement* ». A une condition : que l'autorité locale établisse la liste des immeubles abandonnés depuis plus de six mois. Certains ne se feront pas faute de faire remarquer que c'est là donner un pouvoir exorbitant au bourgmestre, dans la mesure où le conseil communal n'a aucun pouvoir de contrôle sur les décisions qu'il pourrait prendre. Son pouvoir est cependant limité puisqu'il ne peut réquisitionner que si le président du conseil de l'aide sociale du CPAS lui adresse requête. D'autres souligneront d'emblée le caractère abstrait de cette législation, le bourgmestre pour des raisons d'électoratisme étant peu enclin à prendre des décisions de réquisition vis-à-vis d'électeurs propriétaires.

Ainsi la loi Onkelinx vise à « *garantir l'équité entre les droits et obligations de chacune des parties* », le juge de paix pouvant intervenir à toutes les étapes de la procédure. C'est également à lui qu'il revient « *d'apprécier le caractère manifeste de l'inoccupation ou le caractère effectif de l'affectation de l'immeuble à une activité quelconque* ». Quant au propriétaire, un arrêté prévoit divers mécanismes de protection : pour qu'il y ait réquisition, il est nécessaire de faire la preuve qu'il y a des sans-abri dans la commune et que le CPAS a épuisé toutes ses possibilités de logement. Hormis la clause des six mois d'inoccupation, il faut aussi que l'état de délabrement du bâtiment ne requiert pas de travaux d'un coût trop élevé pour la commune car la loi ne prévoit pas de soutien financier particulier pour aménager

⁵⁷ Projet de loi concernant un programme d'urgence pour une société plus solidaire, Documents parlementaires, Chambre des Représentants, session ordinaire, 1991-1992, 630/5, p. 34.

des immeubles inoccupés ; une procédure à l'amiable doit être mise en route et ce n'est que si elle aboutit à un échec que le bourgmestre peut procéder à une « réquisition forcée ». Encore, réquisition ne signifie pas expropriation et il s'agit plus de responsabiliser le propriétaire à l'entretien de son bien que de sanctionner la propriété⁵⁸.

Tout compte fait, à l'ombre des sans-abri, se dessine virtuellement une politique de revitalisation des centres urbains, le législateur espérant que le propriétaire d'un immeuble abandonné préférera l'occuper à nouveau plutôt que de subir la réquisition. Bien plus, aucune sanction n'est prévue à l'encontre de l'autorité publique qui n'appliquerait pas la loi ; comme le note un observateur de la vie communale, « *ni le président du conseil de l'aide sociale, ni le bourgmestre ne peuvent être rappelés à leur devoir s'ils négligent de lancer la procédure de réquisition alors que plusieurs personnes sans-abri résident sur le territoire de leur commune. Ces sans-abri ne peuvent d'ailleurs déposer plainte nulle part contre l'inaction du président du CPAS et/ou du bourgmestre* » (Mawet, 1994 : 219). On a fait valoir aussi que cette loi était inadaptée au problème à résoudre en matière d'aide sociale et surtout d'accompagnement des sans-abri et qu'elle suscitait chez les élus locaux la crainte de voir arriver des « flux » de sans-abri réclamant un logement d'urgence. Mises à part quelques expériences communales, la loi Onkelinx ne sera pratiquement pas appliquée. L'Etat fédéral ne peut donc compter sur les pouvoirs locaux pour résoudre ce qui lui paraît essentiel : une offre de logements aux personnes n'en ayant pas ou plus. La question du sans-abrisme ne trouve pas là les réponses attendues. D'autant que l'arène publique va être occupée par un nouveau débat.

L'année 1994 est en effet marquée par la publication du premier rapport général sur la pauvreté qui va cristalliser la question de la pauvreté comme problème public. Rapport singulier dans la mesure où, en partenariat avec l'association ATD-Quart Monde Belgique et l'Union des Villes et Communes belges (section CPAS), la Fondation Roi Baudouin (FRB) va privilégier les témoignages avec l'intention d'« *établir un lien permanent avec la question de la participation sociale* » (FRB, 1994 : 5), l'objectif final étant de « *formuler — comme résultat de l'expression des acteurs et du dialogue entre eux — des recommandations et des propositions opérationnalisables par les pouvoirs publics* ». A lire le rapport, une chose est sûre, la situation est préoccupante : selon les critères, on compterait entre 700.000 à un

⁵⁸ Seule la commune de Philippeville à partir de janvier 1997 réalisera un projet-pilote d'inventaire des immeubles abandonnés sur son territoire. Si l'évaluation a permis de mettre en évidence la lourdeur et la lenteur de la procédure, elle a permis aussi de faire la démonstration que la loi était « applicable », une quarantaine de personnes ayant trouvé un toit dans une vingtaine de logement initialement inoccupés.

million 400.000 pauvres en Belgique⁵⁹. Le bilan établi est accablant : de l’habitat à l’enseignement en passant par les droits à la famille, au bien-être, à la santé, partout les déficits et les cloisonnements sont évidents, nécessitant l’élaboration d’une politique transversale autour de quatre enjeux : citoyenneté, exercices des droits de l’homme, nécessité de régulations au niveau de la protection sociale comme du droit du travail ou du marché du logement, recréation de liens sociaux dans les rapports avec les institutions. Un ensemble de propositions met à “*l’ordre du jour une nouvelle concertation sociale*” (*Ibid.* : 405) afin d’élaborer des politiques sociales qui ne produiraient plus ni pauvreté ni précarité. Ainsi, le modèle d’action se veut résolument transversal et concerté — comme outil d’une politique publique — à une échelle sociétale et non plus locale. L’action sociale urbaine y trouve une place qui la fait sortir de son habituel écartèlement. La parole des acteurs, la critique ouvertement adressée aux gestionnaires des institutions, tout fait du Rapport général sur la pauvreté un moment privilégié pour s’engager résolument vers une modernisation des services publics, des associations également, et encourager une autre politique de la ville.

Les rapports sur la pauvreté à Bruxelles qui paraissent annuellement depuis 1993 sur base des rapports d’activités des CPAS ainsi que le bilan des 20 années de fonctionnement des CPAS (1998) viendront confirmer, chiffres en mains, le bilan que le Rapport général avait établi. Mais là, les constats sont construits autour de ce qui semble être devenu l’obsession d’un certain nombre de géographes sociaux : la ville est dualisée, polarisée, fragmentée, segmentée, “*la fragmentation (ayant) un rapport négatif à la cohésion sociale et la cohésion, à son tour, un rapport négatif aux possibilités de l’‘urban governance’* » (Vranken, 1998 : 188). Avec ce constat, on est loin du modèle de concertation globale et transversale que proposait le Rapport général sur la pauvreté, même si les auteurs souhaitent “une activation et une actualisation” des missions d’une institution comme le CPAS. Mais plus encore, quelques dix ans plus tard, l’amertume se fait jour : rien n’a vraiment changé, les assemblées régionales n’ont guère inscrit sur leur agenda politique la question de la pauvreté et des politiques transversales qu’elle nécessitait. Distinguons l’effet du rapport sur trois plans : institutionnel, cognitif et politique.

⁵⁹ Ainsi, l’Union Européenne fixait son seuil de pauvreté à 50% du revenu moyen disponible des ménages (17.800 francs par isolé, 30.200 francs par ménage - respectivement 441.25 euros et 748.64 euros). A partir d’une enquête auprès de 4.000 familles, le Centre de politique sociale de l’Université d’Anvers estimaient les montants indispensables pour vivre à 28.400 francs (704.02 euros) par isolé et à 39.300 francs (974.22 euros) par ménage. Selon les critères européens, on compterait alors 700.000 personnes en situation de pauvreté alors que pour le Centre de politique sociale, il faut compter le double. Depuis le 1^{er} décembre 1994, les montants du minimum de moyen d’existence (minimex) étaient fixés à 26.805 francs (664.48 euros) pour un ménage ou une personne seule avec un enfant, à 20.103 francs (498.34 euros) pour un isolé, à 13.402 francs (332.23 euros) pour un cohabitant. C’est ce dernier montant qui sera appliqué aux « sans-abri » qui demanderont un revenu minimal.

- Au niveau institutionnel, le Rapport Général sur la Pauvreté a débouché sur la définition de la mission du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale qui est une des branches du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme⁶⁰. Ce service joue le rôle double de service d'études (avec une mission de veille) et d'organe de pilotage de la concertation entre les différentes institutions et associations impliquées de près ou de loin dans la résolution des problèmes de pauvreté. La mission du Service renvoie à un accord établi lors de la sortie du Rapport Général sur la Pauvreté, à savoir que : « *la pauvreté a été définie comme une violation des droits de l'homme par le législateur et les différents gouvernements du pays se sont engagés à coordonner leurs efforts pour la combattre* ». Affirmation forte (violation des Droits de l'Homme) donc et recherche de coordination.

- Au niveau de la connaissance, nous sommes en présence d'une approche globale fondée sur les droits de l'homme ; pas de théorie de portée moyenne, la question du nombre et de sa mesure étant sinon peu travaillée du moins peu débattue, tant par les élus de la Nation que par les chercheurs. On observe l'émergence d'une définition cumulative qui définit la pauvreté non plus en termes monétaires mais comme réseau d'exclusions sociales : « La pauvreté est un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective et qui a pour effet de séparer les personnes vivant dans la pauvreté des modes de vie généralement reconnus. Elles ne sont pas en mesure de combler ce fossé par leurs propres forces » (Jan Vranken, 2005 : 7).

- Au niveau politique, peut-on parler d'un glissement de problématique ? Le Rapport tente de rendre compte au plus près de la manière dont les individus vivent les situations à l'aune du droit et en appelle à un traitement égalitaire et à l'égalité des conditions. D'où une orientation à double détente : à la nécessité d'un inventaire de tout ce qui ne va pas, se combine la dénonciation des situations de non-droit comme violation des Droits de l'Homme. La pauvreté est analysée à la fois comme un champ délimité par une population qui connaît des épreuves de non-droit et comme un ensemble d'individus ayant une carrière chargée d'épreuves.[PP3]

⁶⁰ Voir le site : www.antiracisme.be.

Action collective et entrepreneurs de morale (établis et outsiders)

Après une phase de luttes, le sans-abrisme n'arrivera pas à occuper une place centrale tant il se trouve recouvert par la question plus globale de la pauvreté devenue quant à elle problème public. Et ce seront d'autres « sans » - les sans-papiers – qui apparaîtront comme figure emblématique du non-respect des droits humains.

Avec le Rapport général sur la pauvreté, qu'est-ce qui a changé ? A-t-il permis de casser les préjugés, de faire entrer dans le débat public la situation des « sans-abri » tout en alimentant la réflexion des intervenants sociaux et locaux sur le travail qu'ils accomplissent ? A-t-on assisté à une sorte d'appropriation du problème de la pauvreté par les diverses composantes du mouvement associatif ? A-t-on vu se développer une logique de front s'inspirant du mouvement syndical sous la bannière de solidarités nouvelles à prendre en compte, précisément négligées par le mouvement syndical et les pouvoirs publics locaux ? Sans doute, tout cela à la fois au regard d'une diversité d'actions collectives : occupations sauvages d'immeubles abandonnés, actions de syndicats de locataires, squatts,.... Ces actions ont été menées entre 1994 et 2000 autour de la bataille pour être reconnu comme ayant-droit à l'aide sociale, ce qu'une partie du mouvement appellera le minimex de rue, obtenu par l'application de l'adresse de référence. Les sans-abri revendiqueront l'appellation « habitants de la rue ».

Le « minimex de rue » a ainsi joué un rôle mobilisateur, la presse s'emparant de ce slogan et rendant l'expression populaire. Cette dernière n'a d'ailleurs pas été sans souligner les contradictions entre la loi Onkelinx censée mettre fin au vagabondage et résoudre le problème des logements vides ou abandonnés et les conférences des Bourgmestres et des Présidents des CPAS estimant, à l'unanimité, que le minimex de rue ne pouvait pas être accordé aux sans-abri dans le cadre de la législation. Chacun de s'étonner puisque dans les textes, le minimex peut être accordé à une personne à la rue depuis sa création en 1974 ! En effet, il n'est pas nécessaire d'avoir un logement ou un domicile pour y avoir droit, il suffit de se trouver sur le territoire national, la loi limitant son champ d'action à celui-ci. Chacun a alors perçu que le problème provenait de la volonté des CPAS à accorder le minimex sans restriction⁶¹. Le CPAS qui doit aider une personne sans abri est en principe - sauf dans certains cas particuliers tel que les maisons d'accueil temporaire - celui sur le territoire duquel cette personne a sa

⁶¹ S'il y a un CPAS par commune - soit 589 pour le Royaume -, celui qui doit payer est celui qui est territorialement compétent, c'est-à-dire celui sur le territoire duquel se trouve la personne qui demande le minimex.

résidence principale. Cette condition a été spécifiée par circulaires ministérielles, précisant qu'il suffisait pour cela d'être inscrit sur les registres de population d'une commune. A défaut d'une telle inscription - suite à une radiation d'office par exemple -, le CPAS compétent à l'égard d'une personne sans abri est celui de la commune où celle-ci manifeste son intention de résider. Il convient donc de se présenter au CPAS et dire : « j'ai l'intention de résider dans votre commune ». Si les responsables du CPAS estiment que cette déclaration ne correspond pas à la volonté réelle de la personne, ils doivent le prouver. Sinon, le minimex doit être accordé, quand bien même la personne se trouve à la rue⁶².

Si nous insistons sur les détails de cette procédure c'est parce que l'application de cette législation ne cessera d'être revendiquée tout au long des actions collectives menée à la fin des années 90. Elle était en effet refusée par certains présidents de CPAS, les plus réticents rejetant carrément le minimex pour les sans-abri qui ne signeraient pas un contrat d'intégration sociale. Ils remplaçaient alors le montant du minimex par l'offre d'un hébergement dans un *home*, accompagnée d'une recherche d'un logement stable. Retour ou continuité à la définition canonique du « pauvre méritant » qui renvoie à ce triptyque enfermant que de Swaan (1988) a si bien analysé : incapacité, proximité et docilité.

C'est ainsi que les sans-abri qui ne jouaient pas le jeu de la sédentarité ni ne manifestaient la volonté d'intégration pouvaient craindre à leur endroit le soupçon de l'irrécupérabilité, comparés aux autres pauvres, plus établis, moins enclins à osciller en permanence entre la mobilité et la sédentarité, plus contrôlables. Les entrepreneurs de morale tant au niveau des CPAS que des associations ne cesseront de rappeler la nécessité de se fixer, d'accepter les règles du jeu pour disposer du revenu minimum d'existence, devenu depuis revenu d'intégration sociale. Ils ne cesseront pas non plus d'envisager des dispositifs d'accueil avec des variations allant de l'accueil à bas seuil jusqu'à la participation à une « citoyenneté critique, active et responsable ». Ils créeront ainsi une hiérarchisation de l'accueil plaçant les sans-abri dans la situation des « outsiders », de ceux qui doivent faire le plus d'efforts pour donner des gages au système d'aide sociale.

A n'en pas douter, la bataille autour du minimex de rue ou de l'adresse de référence a été caractérisée par l'expression d'une dénonciation morale du traitement inégalitaire dont les sans-abri étaient plus l'objet que les sujets. Certes, le répertoire d'actions - de l'occupation à

⁶² Rappelons que le CPAS était remboursé du montant du minimex à 100% pendant une année. Une limite : il faut que la personne ait plus de 25 ans ; ceux qui n'ont pas atteint cet âge doivent accepter un « contrat social » visant leur réintégration. Cette mesure tend à se généraliser avec le projet de loi sur l'intégration sociale de janvier 2002.

la grève de la faim - a permis aux sans-abri et à leurs porte-paroles de faire reconnaître leur existence, leur condition ou encore leur présence dans l'espace public. Mais au fur et à mesure du déroulement d'une action de lutte, ou une fois terminée, la dimension identitaire prenait le dessus avec l'affirmation d'une différence irréductible et inassimilable qui a empêché l'élargissement de la cause aux catégories proches : celles des campeurs, des squatteurs « culturels », ou des sans-papiers. Aucun de ces autres « groupes » n'est venu rejoindre une lutte qui a fini par s'éparpiller dans des actions sporadiques que les pouvoirs publics résolvaient rapidement en mettant un logement à la disposition du groupe de « squatteurs SDF ». La situation la plus dramatique de cette non-rencontre a été celle de Noël 2000 lorsque les SDF à Bruxelles ont exprimé leur absence - totale - de solidarité avec des sans-papiers qui ne disposaient ni de refuges ni de représentants organisés. C'est Médecins sans frontière qui est intervenu pour solutionner à court terme cette situation aussi moralement répréhensible que celle des sans-abri réclamant un minimex qui leur était dû. Identité contre identité, diraient Dubet et Martuccelli, alors que « les acteurs sociaux sont déchirés entre une sphère subjective et « morale » et les contraintes des organisations et de l'action instrumentale. Les mouvements s'épuisent dans la construction et l'expression d'une expérience » (Dubet, Martuccelli, 1998 : 237).

Cet épuisement s'accompagne d'un retour en force d'une affirmation différentialiste qui se limite à proclamer le caractère irréductible d'une expérience de vie dont les aspects les plus saillants sont dominés par la dépendance et la domination...à l'alcool, à la drogue surtout. Le retournement s'effectue alors sur le double mode de la critique : consommatoire vis-à-vis des institutions d'accueil de toutes sortes - et culturelle à travers un onirisme social qui mythifie les expériences anciennes. Il y a peu de conduites de mouvement social dans ces luttes au sens où « *pour qu'un mouvement se forme, il ne suffit pas qu'il s'oppose à une domination ; il faut qu'il revendique au nom d'un attribut positif* » (Touraine, 1999 : 72), soit ici la sortie de la condition de sans-abri. Le dilemme entre l'égalité et la différence ne trouve donc pas de « portes de sortie », mise à part celle qui consiste à quitter cette condition et à réduire l'affirmation différentialiste en son contraire, l'affirmation d'un sujet personnel au plus loin de la survie et de la contestation pure.

Finalement, c'est l'histoire de la manière dont les sans -abri ne sont pas arrivés à se faire entendre ni à s'engager dans une action durable par rapport aux situations de non droit que

nous avons tracée à grands traits. Marginalisés par rapport à la pauvreté institutionnelle, ils demeurent les « mauvais » pauvres, minoritaires.

DEUXIEME PARTIE

ENQUETER : REFLEXIVITE ET IMPLICATION DU CHERCHEUR

La présentation des trois contextes préalablement décrits nous invite, dans cette deuxième partie, à entrer dans les démarches singulières de recherche. Nous voudrions ainsi restituer la confrontation au présent que les chercheurs ont assumé et la manière dont ils ont accompagné une actualité en constant mouvement. Pour autant que la sociologie est une « science présente au présent » comme le voulait Pierre Bourdieu (1997), les chercheurs n'ont pu être indifférents aux enjeux sociétaux relayés par la scène socio-politique. Ceux-ci n'ont pas seulement tissé une toile de fond : ils ont permis d'ouvrir un questionnement de recherche, parfois décalé des attentes de réponses immédiates aux problèmes considérés mais, dans cette distance propre à la recherche, plus assuré dans les analyses qu'il ouvre. On sait aujourd'hui, du fait de la pérennisation du phénomène et de ses rebondissements publics, qu'il conserve toute sa pertinence.

Ces enjeux ont également eu un effet direct sur les postures de recherche. En effet, le monde de la recherche se nourrit des contradictions, des dynamiques et des incertitudes qui traversent chaque société. Selon son histoire personnelle et son environnement de recherche, chaque chercheur possède une sensibilité propre, des convictions philosophiques et politiques qui empreignent sa manière de questionner un phénomène, de construire ses objets de recherche. Ce seront des cheminements, des quêtes, des écarts qui seront proposées dans cette partie, prémisses à une anthropologie réflexive où chaque parcours de recherche délivre des points d'appui théoriques et méthodologiques qui ont permis d'avancer dans le questionnement et l'analyse des résultats d'enquêtes. Avec le recul du temps, ces reprises invitent à prendre la mesure, par la confrontation, des différents points d'ancrage des enquêtes : quelles ont été les « entrées sur le terrain » ? Quels ont été les appuis théoriques les plus pertinents ? Quelles pratiques d'enquête semblaient la mieux adaptées ?

La diversité des approches proposées, illustrées ici à partir de longues expériences de recherche, livre pourtant un constat commun : celui d'un nécessaire élargissement de l'objet initiale et d'une mise en perspective avec d'autres questions brûlantes posées à nos sociétés. Ces parcours de recherche relèvent de trois formes d'expériences scientifiques :

- L'expérience-témoin des mutations contemporaines du vivre-ensemble dans la ville et des impositions que celui-ci fait peser sur les formes de structuration et de présentation des enjeux tant collectifs qu'individuels. Cette entrée impose de départiculariser la question de l'homme à la rue et de rechercher en lui sa capacité d'acteur social capable de faire entendre sa singularité en même temps que ses appartenances.

- L'expérience-foyer de l'itinérance comme objet observé et décrypté sous ces multiples faces. Engagé dans le partenariat avec les intervenants sociaux et dans l'échange interdisciplinaire, le chercheur conclura à l'illusion d'une théorie à moyenne portée. La démarche compréhensive conduira à articuler pesanteurs structurelles et parcours individuels en puisant dans les ressources théoriques disponibles : théories critiques de l'exclusion et paradigme de la complexité.

- L'expérience-pivot de la dérive des hommes *entre* rue et assistance révélera une forme limite de l'urbanité contemporaine, nécessitant description minutieuse et analyse outillée, sans pathos ni romantisme. Mais elle sera également une source pour réinterroger la pauvreté et l'urbanité dans nos sociétés contemporaines, les fondements de la cohésion sociale et la participation démocratique à la vie de la cité.

En contre point, sera rappelé l'impact de la subjectivité du chercheur dans la démarche de recherche et, une fois n'est pas coutume, dans celle qui apparaît la plus positive : la démarche statistique. Mais ces expériences singulières ne se réduisent pas à la seule approche subjective. Elles déclinent l'intrication entre différents niveaux de connaissance, entre diverses manières d'interroger un phénomène social et d'en proposer des lectures. Elles permettent de proposer un préalable à toute approche comparative qui bien souvent omet d'interroger cette dimension là de la recherche, cette part si difficilement énonçable de l'épistémologie.

Chapitre 4-

De l'action collective à une sociologie des épreuves

Comment rendre compte d'un parcours de recherche dont les premiers pas avaient consisté à interroger la manière dont les politiques sociales s'étaient constituées en Belgique (Francq, 1982) et la nature des dispositifs préventifs (Francq, 1983), notamment en matière de protection de la jeunesse ? Après un long parcours sur le déclin du mouvement ouvrier et les transformations du syndicalisme, j'ai décidé en 1995 de me lancer dans un programme de recherche centré sur la vie en ville.

Un parcours de recherche

L'enjeu de ce programme consistait à interroger le présent de la vie en ville au-delà des comptes-rendus plus généraux concernant les processus urbains diversement qualifiés - mutations, transformations, évolutions, changements, variations, bouleversements, rénovations, accélérations, métamorphoses- et s'inscrivant dans l'hypothèse du passage de la ville à l'urbain généralisé (F. Choay , 1994). [PP4] Cette interrogation générale n'excluait pas pour moi de renoncer à questionner la place de l'action collective dans les mouvements de protestation des « sans ». Trois étapes marquent ce parcours : une recherche sur les tensions entre différentes catégories de collectifs et d'individus dans un site urbain marqué par un multiculturalisme de façade ; un travail sur une situation-limite, celle du sans-abrisme ; un travail d'observation à l'échelle européenne sur la prégnance de la participation citoyenne dans les politiques urbaines.

Commencé en 1995, un premier programme de recherche a été développé sur un site (plusieurs quartiers d'une commune bruxelloise) qui était caractérisé par un fort mélange de populations. Ce site avait la réputation d'être la figure emblématique d'un certain multiculturalisme bruxellois. A partir de la méthode de l'intervention sociologique utilisée pour mettre en œuvre la question « est-ce qu'il y a du sujet personnel [PP5] dans les conduites des acteurs qui ne se résument ni à des effets de contextes ou de milieu ni à des déterminants socio-spatiaux ? », il a été possible de travailler différentes tensions – entre générations, entre recherche d'un isolement et recherche de soi – qui venaient conforter ce qui est constitutif

des variations caractéristiques de la ville aujourd'hui : une combinaison d'incertitudes (Francq, 2003).

La recherche menée sur le sans-abrisme s'est développée sur un double registre : celui des configurations politiques – politique d'urgence, politique sécuritaire, politique du logement – qui empêchaient le sans-abrisme de devenir une question inscrite sur l'agenda politique ; celui d'une tension peu travaillée – dans le rapport entre égalité et différence – au sein de ce qui se présentait comme pratique innovante, qu'elle soit de « bas seuil » pour reprendre le vocabulaire de l'intervention sociale ou qu'elle travaille la reconnaissance d'une marginalité assumée. La ville y occupait un rôle tout à fait intéressant sous forme de ce que Park appelait une « région morale [PP6] » (Park, 1926) et que nous qualifions de « localisme anti-proximité » (qu'il s'agisse des SDF, des résidents en camping, des squatteurs) dans la mesure où ce localisme combine ce qui qualifie le mieux la contrainte vis-à-vis du pauvre ou du marginal, soit le triptyque « incapacité, proximité, docilité ». En même temps, cette recherche permettait de réinterroger différentes lectures de l'action collective.

Le travail d'observation sur la participation citoyenne – dans le cadre de deux réseaux de ville participant au programme européen Urbact – a été l'occasion de reprendre à nouveaux frais un thème déjà largement balisé⁶³, à tout le moins pour un sociologue du travail. Ici, d'emblée, la difficulté était de se donner des points de comparaison sur ce que produisait ou non les appels à la participation dans des contextes urbains variés⁶⁴. Une interrogation persistante traversait ces observations : au-delà de la préoccupation politique de « faire quelque chose pour enrayer la décomposition urbaine », comment les gens cohabitent-ils ? Sur quels modes : celui de la coexistence, de la coprésence, de « la différence indifférente » (Grafmeyer, 1991 [PP7]), celui de la communauté, du réseau ? La proximité était ici aussi mise à l'épreuve : comme appel au « vivre ensemble », comme souhait de la cohabitation, comme espoir de la vi(II)e ensemble.

⁶³ La participation occupant une place centrale dans la société industrielle, de l'atelier au syndicat sans oublier la démocratie du même nom.

⁶⁴ La distance est majeure entre la précarité de masse dans le quartier Fiat-Mirafiori à Turin et la forte autonomie de la démocratie des propriétaires préoccupés de l'usage de l'espace dans un site comme le quartier Maritime à Molenbeek.

Retour sur une enquête difficile

C'est dans le cadre du programme du PUCA⁶⁵ que la recherche sur le sans-abrisme a été réalisée, cofinancée par le Ministère des affaires sociales de la Région wallonne. Cette recherche prenait comme point de départ l'année 1995, année de parution du rapport Général sur la Pauvreté. En effet, qu'est-ce qui avait changé depuis 1995 et la « honte des pauvres » ? C'est cette question à laquelle a cherché de répondre la recherche dont l'objectif était, à partir de la rencontre de différents projets novateurs développés sur le terrain, d'évaluer les conditions de la participation des personnes concernées, l'impact effectif des processus de concertation et l'existence ou non d'espaces-temps d'expérimentation pour le développement de pratiques innovantes. Il s'agissait aussi de repérer les difficultés et les tensions qui traversaient ces processus. Pour ce faire, une attention particulière fût portée aux actions collectives qui s'étaient développées – depuis 1990 – dans la foulée de différentes mobilisations pour l'obtention du minimex de rue.

Pour répondre à ces objectifs, il s'est agi d'observer une vingtaine d'initiatives ayant vu le jour, principalement en milieu urbain, en Wallonie et à Bruxelles et de se donner un cadre d'observation qui permette de saisir ce que recouvre le terme polysémique d'innovation. La définition opérationnelle de l'innovation était formulée de la manière suivante : à côté des réponses apportées de longue date, notamment par des structures et des acteurs plus « traditionnels » du secteur de l'aide aux personnes sans-abri (Centre Public d'Aide Sociale, [PP8]Maisons d'accueil, logement d'insertion, etc.), l'innovation concerne des acteurs institutionnalisés ou organisés de manière informelle qui mettent en œuvre, soutiennent ou sollicitent des démarches, des actions, des projets originaux répondant à des besoins peu ou pas encore rencontrés, associant des personnes sans-abri dans une dynamique participative, s'appuyant sur certaines de leurs compétences et privilégiant une approche collective.

Le choix des opérateurs a été dicté par le caractère relativement innovant de la démarche initiée, des projets développés, de la pédagogie ou des modes d'action mis en œuvre. Ces quatre critères renvoyaient tous à la place centrale prise et/ou accordée aux personnes sans-abri. Ils pouvaient s'appliquer à des opérateurs, des pratiques, des projets qui voyaient le jour

⁶⁵ Deuxième programme de recherche et d'expérimentation : « Les « SDF », représentations, trajectoires et politiques publiques », 1999-2003.

soit dans le cadre de structures publiques, soit dans un contexte associatif plus ou moins institutionnalisé, soit à partir d'initiatives informelles émergentes (qui viennent des personnes elles-mêmes) plus ou moins organisées, soutenues, accompagnées, soit encore dans une dynamique de partenariat.

Une vingtaine d'expériences ont été étudiées avec une méthode d'approche qui conjugait deux axes de travail : un axe horizontal constitué de l'ensemble des contacts avec les différents opérateurs sélectionnés en Wallonie et à Bruxelles⁶⁶; un axe vertical qui concernait les initiatives développées ou soutenues par différentes associations ou institutions publiques. Les angles d'approche de ces initiatives constituaient en quelque sorte un vivier pour la démarche de recherche et autorisaient un travail plus approfondi, dans la durée, avec certaines d'entre elles. Dans cette collaboration avec des acteurs de terrain, il y avait là l'opportunité de creuser certaines *questions forces* de la problématique

Ce dispositif de recherche a rencontré nombre de difficultés. Les problèmes méthodologiques ont été de trois ordres. D'abord d'ordre politique : fin 2000, la situation des « sans papiers » a occupé le devant de la scène politique belge ; l'afflux des réfugiés, la suppression de l'aide financière à ces derniers, l'absence totale de lieux d'accueil ont pesé fortement sur les centres d'accueil des sans abri ; il en a résulté une absence de solidarité, voire des attitudes de rejet des sans abri vis-à-vis des « sans papiers », population considérée comme concurrente pour l'occupation des places dans les centres d'accueil, pour la distribution de nourritures, pour l'accès à différents services. Tout ceci a eu des répercussions vis-à-vis du travail d'observation mené sur le terrain : difficultés à mener des entretiens, soupçons divers à l'encontre des chercheurs, intolérance manifeste. Plus fondamentalement, l'action collective des sans abri en a été bouleversée : éclatement et éparpillement du mouvement sous ses différentes formes. Cette conjoncture a renforcé la négativité qui caractérisait la mobilisation des sans abri. Dit autrement, nous avons eu l'impression de vivre « la fin de quelque chose » entamé en 1994, et d'assister aux dérives d'une action de moins en moins collective et de plus en plus centrée sur des revendications identitaires. Ce qui nous a amené à réinterroger les lectures que l'on pouvait faire de l'action collective.

⁶⁶ Des rencontres ponctuelles avec les personnes-ressources, nous avons pu avoir une vision d'ensemble et appréhender des éléments d'analyse transversaux d'initiatives significatives du secteur.

Une deuxième difficulté a été d'ordre historique : le travail de reconstitution de la mémoire du mouvement né en 1994 s'est révélé difficile, les acteurs des mobilisations ayant soit disparu, soit s'étant coupés du mouvement. Le travail d'archives (journaux, communiqués de presse, interviews réalisés à l'époque) nous a permis de reconstituer les différentes étapes de l'action mais il ne nous a pas été possible de réunir les différents partenaires pour les interroger sur la portée de celle-ci en situant les transformations et les évolutions par rapport à la situation actuelle. Ici aussi, un des problèmes méthodologiques rencontrés a relevé d'une confusion entre un mouvement d'occupation de logements vides - les squatteurs - et celui des sans abri alors même que tout indiquait une distance majeure entre les deux, tant au niveau du projet de l'action que des revendications. Cette confusion a été redoublée par une expression de plus en plus « locale » des actions et des revendications. Autrement dit, si opérations innovantes il y a eu, leur existence avait d'emblée une portée locale qui réduisait considérablement la capacité d'action collective à l'échelon plus général des « droits » au logement ou à l'aide sociale. D'ailleurs les « porte-paroles » de ces actions ou innovations mêlaient revendication de reconnaissance institutionnelle de leurs associations et contenu de la mobilisation alors même que celui-ci était élaboré par des personnes ou des collectifs « flottants ».[PP9]

Enfin, un troisième problème et non des moindres a été d'ordre théorique : la société belge est devenue une société de services tant au niveau de l'éducation que de la santé ou encore de l'action syndicale. Son fonctionnement est basé sur un principe constitutionnel – celui de la « liberté subsidiée » (ce que l'Etat ne peut faire, il le fait - ou laisse - faire par des associations de toutes sortes) qui a connu ses heures de gloire dans les années soixante à partir des différentes expressions socialistes ou chrétiennes du mouvement ouvrier. Or, un double problème caractérisait ce principe de liberté : d'une part, celui de la faiblesse des capacités évaluatives des actions menées par le biais des associations. Si celles-ci sont tenues de remettre aux services subsidants un rapport d'activités annuel pour attester de leur action et parfois, plus simplement, de leur existence, aucun usage n'est fait de celui-ci. D'autre part, celui de l'absence d'une interrogation sur qualité du service qui est offert ou proposé. En effet, la culture associative est centrée sur la forme dominante des relations professionnelles entre les partenaires sociaux (syndicats et associations patronales). Elle continue à s'exprimer sous le triptyque « consultation-concertation-négociation collective » pour reprendre les marques de son action. La relation de service est peu abordée sous la question de la qualité. Le décalage n'en est que plus grand au niveau d'associations qui s'auto-définissent

principalement par un accueil dont le contenu renvoie plus à la « bonne volonté » qu'à l'action professionnalisée.

Lors des entretiens menés avec des sans abri ou d'anciens sans abri nous avons repéré leur attente – inconditionnelle – de lieux où se reposer. Cette expression de lieux de repos était peu prise en compte par les actions innovantes qui étaient plus centrées sur un projet de réinsertion – ou de re-socialisation – des sans abri que sur les modalités pour créer une « co-production de services », ici des espaces transitionnels. Ceci nous a amené à inventorier les différentes formes de tensions qui sont apparues dans les rapports entre les sans abri, les « porte-paroles » des associations et leurs intervenants sociaux. Ces tensions traversent tant la création – souvent décalée – des institutions d'accueil que les relations entre bénévoles, professionnels et usagers ou encore l'aporie entre expression de la différence et demande de reconnaissance d'un traitement égalitaire des sans abri par rapport à d'autres populations relevant des politiques d'aide ou d'insertion sociale.

La relecture des axiomes de l'action collective

Les actions dans les campings, les occupations, voire les réquisitions d'immeubles des squatteurs, la lutte permanente contre les expulsions dans différentes villes -Bruxelles en particulier-, tout indiquait qu'un répertoire d'action s'était constitué. Un des éléments de base de ce répertoire se situait dans la ligne qu'avait préconisée et pratiquée le Rapport général sur la pauvreté en Belgique : donner la parole à ceux qui vivent des situations de précarité et d'exclusion afin de comprendre les raisons de leurs choix, entendre les problèmes qu'ils rencontrent et tenir compte de leur avis. La mobilisation a abouti au développement, en divers lieux, d'une série d'initiatives novatrices. Certaines nous ont semblé particulièrement significatives dans la mesure où les sans abri se sont auto-organisés, ont formulé des propositions et ont été davantage considérés comme participants à part entière. Ces initiatives s'appuient par ailleurs sur les potentialités, la capacité de mobilisation, les savoirs et les savoir-faire des personnes concernées. Elles ont enfin tenté, à partir des vécus individuels, de créer les conditions de passage à des dynamiques collectives. On peut appréhender et interpréter ces dynamiques dans le cadre de la sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux, d'au moins trois manières : du point de vue de la mobilisation des ressources militantes actualisées, de la pression institutionnelle et enfin du mouvement social culturel.

- la mobilisation des ressources militantes^[PP10]

Cette lecture privilégie une action de mobilisation centrée sur une demande de reconnaissance politique : volonté affirmée d'entrer dans le système politique et d'y participer. Elle privilégie une attention portée aux actions menées sous la forme de « coups politiques » ou d'actions démonstratives qui demande le soutien des partis politiques et une possible intégration des leaders en leur sein (ou dans les cabinets ministériels). Elle est plus centrée sur l'analyse des « personnages » porte-parole ou des intermédiaires, passeurs ou médiateurs.

Ainsi, on peut repérer la stratégie qui consiste à se faire l'écho de la parole de ceux qui vivent les situations de précarité, à les relayer auprès des responsables politiques et sociaux ce qui leur permet de structurer des revendications mais aussi des propositions. La grammaire de l'action se formule ici en ces termes : « *Avoir l'occasion de s'exprimer publiquement, de recourir aux médias, d'entrer en dialogue avec le politique* ^[PP11] » (un responsable associatif) afin que son expérience et son expertise soient reconnues auprès des responsables publics mais aussi de la société civile. C'est une manière d'être reconnu comme interlocuteur. Si on ne peut pas parler au sens propre de « délégués » ou de « porte parole », il reste que les possibilités de dialogue avec le monde politique ou le monde administratif, etc. sont considérées par ceux qui les vivent comme particulièrement marquantes. Au-delà de l'aspect collectif fonctionnel de ces démarches (faire entendre les difficultés rencontrées, les propositions élaborées pour y répondre), il y a un élément de valorisation individuelle qui rejaillit sur le groupe mobilisé et, plus largement, sur les pairs et qui s'exprime ainsi : « *avoir le droit à la parole, être écouté, reconnu voire entendu, c'est exister socialement* ^[PP12] » (un responsable administratif). Pour ces militants, c'est une démarche de participation qui constitue en quelque sorte le « pallier supérieur » des différentes occasions de « resocialisation ». Dans une perspective de mobilisation collective, elle vise à permettre aux personnes sans abri de redevenir des acteurs sociaux à part entière : s'informer, se sensibiliser, rencontrer d'autres personnes qui vivent des situations semblables, échanger des expériences et des connaissances, se solidariser entre personnes de différentes régions mais aussi de différentes conditions.

Cette lecture débouche souvent sur une typologie des mobilisateurs. On peut distinguer au moins trois figures. La première est marquée par une expérience mystique, basée sur un passé religieux ou sur un engagement total. La deuxième se caractérise par une expérience de militantisme ouvrier soit comme travailleur, soit comme prêtre-ouvrier ou encore délégué syndical, ayant développé d'autres « solidarités » au sein des logements sociaux, des comités de locataires. La troisième est constituée par ce que Cécile Péchu appelle les « *militants précarisés* », « militants pour la plupart personnellement touchés par la précarité » (2001 : 93) et qui, tous, ont fait leurs premières armes au cours de la lutte contre le sans abris. Leur conviction et leur degré de mysticisme ou de pragmatisme varient de l'un à l'autre mais tous oscillent entre une attitude morale de dénonciation du « scandale de laisser des gens à la rue », parfois proche du misérabilisme, et une attitude plus politique, parfois proche du populisme, d'interpellation des institutions politiques et administratives quant à leur « indifférence », leur « bassesse », leur « inutilité ».

S'il existe une dérive à ces pratiques, c'est celle de l'ambivalence des porte-paroles : hommes publics, porte-paroles des exclus, ils ne cessent de rappeler les recommandations énoncées par les documents officiels comme celles par exemple contenues dans le Rapport général sur la pauvreté. S'il s'agit bien de « donner » la parole à ceux qui vivent des situations de précarité et d'exclusion afin de comprendre les raisons de leurs choix, ou encore d'entendre les problèmes qu'ils rencontrent et tenir compte de leur avis, il n'en reste pas moins que c'est là une posture d'entrepreneur du social qui doit aussi ménager les intérêts de son association pour la faire vivre. Jamais avare de ses heures de travail, toujours de passage, d'une réunion à l'autre, faisant un usage immodéré du GSM, ce type d'entrepreneur représente pour certains la réussite du secteur associatif, parce qu'il en permet la reconnaissance en devenant acteur des politiques locales et globales ; pour d'autres, c'est précisément ce caractère gestionnaire du social qui poserait nombre de problèmes du fait de la recherche constante de reconnaissance institutionnelle au point qu'on ne sait plus vraiment au nom de qui il parle.

- 1 'action collective sous la pression institutionnelle

Une deuxième lecture prend acte de la pression institutionnelle qui s'est développée par rapport aux pratiques d'information, de consultation et de concertation, cherchant à orienter l'action vers la négociation collective : inscription du problème sur l'agenda politique ; reconnaissance des missions confiées aux associations. Cette forme d'action collective cherche à organiser l'interaction entre les citoyens et le monde politique.

La pression institutionnelle s'est exercée de manière privilégiée au niveau local lors de la mise en place des dispositifs d'urgence sociale. En effet, c'est principalement dans les villes de plus de 100.000 habitants que les quatre missions de la politique d'urgence sociale se sont déployées : 1) assurer une fonction d'aide urgente afin de répondre aux situations sociales nécessitant un traitement immédiat par une intervention de proximité (l'hébergement ou une aide alimentaire par exemple après un sinistre) ; 2) assurer une fonction d'accueil ou de « dispatching » afin de relayer les appels d'urgence sociale auprès des services adéquats et, en premier lieu, auprès des antennes sociales du CPAS tout en s'assurant du suivi réservé à ces appels ; 3) assurer une fonction d'information sociale en dispensant tant une information dans le domaine de la sécurité sociale et de l'aide sociale qu'une information sur les ressources potentielles offertes par l'ensemble des services, organismes et institutions oeuvrant dans le champ du travail social au sein d'une entité territoriale ; 4) assurer la coordination du dispositif global d'urgence sociale où le Centre public d'aide sociale est amené à jouer un rôle actif dans la concertation avec l'ensemble de ses partenaires, notamment par le biais de contrats-conventions et dans le cadre de l'urgence : service de police, Croix-Rouge, Foyer familial, Fonds du Logement, service d'aide aux jeunes, ainsi que d'autres services tels que le service 100, les pompiers, les maisons d'accueil, l'abri de nuit, etc..

L'action initiée par la politique d'urgence devait répondre de façon pragmatique aux situations concrètes et considérer plus globalement et socialement tous les types d'exclusion. Si elle a permis de mettre en place une fonction de veille, enregistrant une augmentation des appels⁶⁷, il reste qu'elle a produit des effets non voulus : la fonction de dispatching est devenue dominante sans que soit effectuée une évaluation du devenir de la personne accompagnée ni des solutions envisagées. D'une certaine manière, la pression pour que se mette en place une politique d'urgence sociale a produit du « social plat », mettant sur le même pied les appels concernant le décrochage ou les échecs scolaires, les conflits de voisinage, les expulsions ou la perte d'un logement, la perte d'un travail, le surendettement, des problèmes de santé, de violence conjugale, de familles monoparentales. Les problèmes de coordination entre les associations travaillant dans ces différents secteurs en ont été démultipliés et les acteurs ont du se remettre autour de la table pour créer des relais sociaux capables d'organiser la complémentarité et le suivi des actions. Cette logique de l'urgence

⁶⁷ Par exemple, multipliés par cinq en dix ans dans une ville comme Charleroi.

sociale, que l'on peut qualifier d'interstitielle, a dans le même temps été littéralement envahie par la logique sécuritaire et la logique d'activation à l'emploi où se sont mélangés travail de restauration des droits économiques et sociaux, travail de médiation vis-à-vis des toxicomanes, travail de réinsertion ou de resocialisation pour les sans abri, coproduction de services sur une base territoriale ou non, coordination administrative sur un mode hiérarchisé ou coopératif, travail d'ancrage spatial de populations à précarités multiples. Au final, la pression institutionnelle a conduit à une dispersion de l'action collective.

- le mouvement social ou culturel

La dernière forme d'action collective est centrée sur un enjeu de lutte qui vise à dépasser la question de la participation et la demande de reconnaissance des associations et des personnes pour faire apparaître une figure exemplaire d'un problème social. Ce sont les mouvements d'occupation de lieux qui ont servi de tremplin à la réalisation d'alliances entre différentes expressions du mouvement : dénonciation de la pauvreté, affirmation du mode de vie des sans abri, voire révolte contre les appels à rejoindre les structures institutionnelles (lieux d'accueil ou autres centres d'hébergement).

La volonté de relier la lutte contre le sans-abrisme à d'autres mouvements (marche des chômeurs ; altermondialistes) dans une visée plus large de lutte contre la misère et la précarité apparaît comme une sortie possible par rapport à la revendication de reconnaissance de la situation extrême qu'est la « vie du sans abri [PP13] ». Dans ce cas, l'action privilégie les interactions entre citoyens à travers des pratiques en réseau. C'est ici que peut être expérimentée une autre manière de faire, plus modeste, plus horizontale, plus proche des personnes. Elle consiste à énoncer les conditions à réunir pour mettre en place des programmes d'action qui s'appuient sur la coopération et la coordination de façon délibérative, en intégrant la temporalité de l'action et en identifiant les acteurs collectifs. Ce que je nomme la complémentarité civique n'a pas pour objectif de fixer, ni de contrôler mais de construire des réseaux – réels et potentiels – où sont échangés des savoirs et des solidarités qui ne relèvent pas de l'entre-soi communautaire. La construction d'une complémentarité civique implique de percevoir ce qui faisait entrave à la lutte, soit la division et l'isolement. Le type d'action qui se construit là renvoie à l'adhésion et à la reconnaissance réciproque de la délégation dans le fonctionnement de systèmes d'action concrets. Un travail de reconnaissance réciproque se dévoile marquant ses distances par rapport à la concurrence ou à la maîtrise

hiérarchisée des lieux, des zones « à risques », et cherchant à produire une argumentation où s'affirme la prééminence du collectif. Les jeux de reconnaissance se déroulent alors de façon horizontale et civile entre les savoir-faire des autorités publiques, des administrations, des organismes subventionnés, des associations et les capacités d'auto-organisation des citoyens.

Une sociologie des épreuves

Ce sont ces lectures croisées, pointant les problèmes rencontrés par les acteurs en lutte, qui m'ont permis de reprendre la question essentielle posée par C.W. Mills dans *L'imagination sociologique* (1957) et que je formulerais ainsi : comment rendre compte des épreuves que rencontrent les individus dans l'urbain généralisé ? Repartir de cette question, m'a conduit à retenir le cadre théorique d'une sociologie des épreuves. J'emprunte les propositions de Danilo Martuccelli (2002, 2004) pour dépasser une sociologie de l'ordre social qui tiendrait compte de la perspective de C.W. Mills. Le programme est ambitieux car il s'agit, rien de moins, que de « dégager quelques grands modèles de l'individuation » et « la diversité des voies historiquement empruntées » (*Ibid.*, 2004 : 314). Cette perspective théorique implique que l'on privilégie une démarche analytique qui rende compte de la « singularisation des parcours » à partir d'une étude de l'individuation qui accorde « une véritable centralité analytique aux épreuves subjectives » et aux supports que l'individu développe de manière hybride ou dans des situations de déconnexion ou de rupture. Par épreuves subjectives, il faut entendre, selon Martuccelli, « des défis divers, socialement produits, inégalement distribués, que les individus sont contraints d'affronter. Et comme c'est le cas lors de toute épreuve, les individus peuvent, en se mesurant à elles, « réussir » ou « échouer ». Les épreuves ne sont donc pas « indépendantes » des positions et des états, mais elles sont hétérogènes au sein d'une même position et d'états semblables. Multiples, elles expliquent les sentiments souvent ambivalents qu'ont les acteurs puisque ce qu'ils « gagnent » d'un côté, ils le « perdent » d'un autre. En tout cas, c'est par rapport à elles que nombre de leurs caractéristiques sociales et individuelles (en termes de genre, d'âge, de santé, de ressources matérielles...) prennent sens. Jamais directement, mais toujours au travers de l'environnement social de l'individu. Le problème principal n'est pas dès lors seulement « de quantifier les ressources disponibles pour un individu mais de saisir en acte, c'est-à-dire au sein d'un état social, et en fonction du domaine abordé, les épreuves qu'il affronte effectivement. » (*Ibid.* : 307). Où se situe le collectif ou le regroupement dans cette manière d'appréhender le monde des sans-abri ? « C'est par la nature et l'intensité des épreuves auxquelles ils sont effectivement confrontés (et

non plus, comme dans l'ancienne épure du personnage social, par leur seule position sociale) qu'il est possible de les grouper afin de dégager quelques grands profils sociologiques. L'analyse tient toujours compte des différences de classe, sexe, âge, groupe ethnique, mais désormais c'est à partir d'un nombre limité d'épreuves, sociales et historiquement significatives, que sont établies les comparaisons. » (*Ibid.* : 309)

J'ai été ainsi amené à mettre en perspective des configurations socio-historiques (urgence, activation de l'Etat, politique sécuritaire, localisme) et l'épreuve du sans-abrisme marquée par l'oscillation entre l'égalité et la différence telle qu'elle s'exprimait dans certaines actions collectives et modes d'organisations des sans-abri. L'observation confirmait que les distances et les proximités ne se structurent pas seulement en relation avec la position sociale ou l'appartenance ethnico-culturelle, mais beaucoup plus en fonction des choix passés ou anticipés des individus (ceux qui partent, ceux qui ont dû rester, ceux qui passent), et sur la capacité qu'à l'individu en tant que sujet à faire entendre la voix de sa singularité au sein de relations de sociabilité marquées par l'altérité. Dans les manières de vivre en ville, la question de la recherche de soi devient impérative. C'est ce qu'expriment des sans-abri dans leur volonté de vivre une vie « avec des droits comme les autres » mais sans devoir se plier aux exigences de sédentarité des *do-gooders* (entrepreneurs de morale).

Ce qui est au coeur même du monde des « sans-abri » est cette oscillation permanente entre « fixité » et « mobilité », déclinant les formes de la domination ordinaire. Cette oscillation construit un rapport spécifique à l'espace et à la citoyenneté. « Fixité » et « mobilité » sont comme les deux faces d'une pièce de monnaie et renvoient en même temps l'image en miroir de ce qu'il faudrait être et de ce que l'on est. Celui qui revendique « habiter la rue » cherche à se mettre à distance des stigmates ou des catégories du sens commun. En d'autres mots, une part des conduites des sans-abri relève d'une « mise à l'abri » qui fonctionne sur la recherche d'une substitution au foyer et sur son rejet. Mais en même temps, le prix à payer pour se mettre à l'abri, les gages à donner à une vie collective sont rejetés avec autant de force que ces lieux ne peuvent se substituer réellement au foyer. Cette oscillation ambivalente peut être située par rapport au couple différence-égalité. Le rapport entre l'affirmation de la différence vécue par les sans-abri et la recherche de la réalisation de l'égalité de conditions est un dilemme central pour les sans-abri et pour le monde des intervenants locaux, publics ou associatifs.

La situation Belge met particulièrement en évidence ce dilemme. Celui-ci peut se formuler de la manière suivante : les situations vécues par les sans-abri sont révélatrices d'une profonde inégalité qui les place dans une dépendance forte tant par rapport au monde matériel, spatial, local que par rapport à celui des relations sociales ; en même temps, ces situations sont révélatrices d'une différence forte en ce qui concerne la manière de vivre - ou de survivre - dans une société qui reconnaît de plus en plus la différence et l'identité différenciée comme une valeur. Reste à voir comment ce dilemme peut devenir, au-delà des épreuves personnelles, un enjeu collectif. La situation actuelle des sans-abri, la faiblesse de la mobilisation, le quasi-oubli peut-il laisser espérer une transformation du triptyque « incapacité, proximité, docilité » qui configure la relation de domination de ceux qui sont désignés comme pauvres ? [PP14]

Chapitre 5-

Rendre visible et raison à la complexité du phénomène de l'itinérance.

S'intéresser à la question de l'itinérance et l'investiguer en tant que question de recherche relèvent à la fois de l'histoire personnelle, du parcours de vie, des choix de formation et du contexte matériel et intellectuel qui est le nôtre à certaines étapes de sa vie de chercheur. Cela correspond aussi à des coïncidences, des rencontres, des hasards ou, pour le dire autrement, à des sensibilités qui sont éveillées, mises en action par l'environnement, et qui rejoignent nos préoccupations, nos croyances, nos questionnements.

Un environnement propice

La question des injustices sociales a été au cœur de l'action militante que j'ai conduite pendant de nombreuses années dans une grande centrale ouvrière au Québec. Elle n'est évidemment pas sans lien avec la question de l'itinérance, comme champ de recherche, qui s'est présentée à moi un peu par hasard. Plus précisément, en 1983-1984, les responsables d'une soupe populaire, ressource offrant nourriture et vêtements aux personnes itinérantes, adressèrent une demande au département de sociologie de l'université, afin qu'une étude soit réalisée sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes fréquentant ce lieu. Cette sollicitation avait été formulée depuis quelques années déjà et personne ne s'y était vraiment intéressé. Je n'avais pour ma part aucune connaissance de ce lieu qui m'intriguait pourtant, c'est pourquoi je décidai d'aller voir ce qui s'y cachait. Je suis donc allée à la rencontre des responsables de l'Accueil Bonneau, les religieuses de la communauté des sœurs grises de Montréal. La dimension charitable de l'institution me gênait pourtant un peu car je craignais que la conception religieuse de l'aide aux plus pauvres ne vienne contaminer les analyses que je pourrai entreprendre, ce qui allait à l'encontre d'une posture de recherche que je souhaitais la plus libre possible. Ces premières craintes se dissipèrent lors des premières rencontres et je me lançai dans ce que je peux appeler rétrospectivement une aventure, puisque ce premier terrain d'enquête déterminera l'ensemble de mon parcours de recherche.

Au fond, le premier contact avec ce terrain me permis de croiser des préoccupations et des questions restées en jachère, questions qui étaient davantage politiques et sociales que théoriques : comment dans une société riche comme la nôtre pouvait-on accepter que des gens vivent dans des conditions radicales de dénuement ? Comment pouvait-on soutenir l'idée que la vie itinérante, marquée par les conditions de grande misère matérielle et humaine et méprisée et ignorée de tous, puisse constituer un choix de vie ? Quels rôles les diverses institutions dédiées aux personnes itinérantes jouaient-elles dans leur vie et dans le changement de leur situation ? Quels éléments de la vie de ces personnes pouvaient nous permettre de saisir leur situation ? La vie dans l'itinérance était-elle temporaire ou plutôt permanente? Etc.

Ce simple questionnement initial, reposant sur l'observation de faits sociaux politiquement construits, permet de saisir ma trajectoire de recherche et de rendre compte du passage progressif d'un objet social à un objet sociologique. De fait, les thématiques et les questions de recherche se sont développées et précisées au fur et à mesure des repères que je me constituais dans ce champ et de l'avancée de mes connaissances. Ces questions ont parfois émergé directement de l'observation du terrain ou sont advenues grâce à la rencontre d'auteurs -historiens, sociologues, économistes- au cours des lectures, ou encore à la suite de choix méthodologiques. Elles ont aussi été le fait d'une conjoncture liée au monde de la recherche à travers le développement de programmes de subventions qui ont, à leur manière, et de par les priorités qu'ils définissaient, construit ce champ de recherche⁶⁸. Mon appréhension de la question large de l'itinérance se situe, de façon continue, sur deux plans : celui plus collectif, en regard du groupe de recherche que je co-dirige depuis près de 12 ans et celui plus individuel, en lien avec les recherches que j'ai menées au cours de ces vingt dernières années.

La constitution d'un « véhicule » : le CRI

Le Centre de recherche sur l'itinérance et l'exclusion sociale (CRI) est un collectif de recherche partenariale qui regroupe des chercheurs académiques et des partenaires sociaux agissant sur le terrain. Ce collectif s'est d'abord et avant tout constitué, non pas sur un fondement théorique de la question, mais par l'étude d'une population, d'un phénomène.

⁶⁸ A titre d'exemple, au milieu des années 90, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) lançait un appel d'offre en lien avec le Secrétariat national des sans abri (SNSA) sur la question santé et itinérance, programme auquel nous avons soumis et obtenu une subvention de recherche. Sur l'organisation de la recherche, voir Chapitre VII.

L'entrée venait donc de l'objet lui-même - nommée l'itinérance par les partenaires de terrain - et non d'une problématique commune ou d'une posture théorique ou méthodologique partagée. L'itinérance construisait un pôle d'attraction pour le développement de différentes recherches. Elle devenait l'élément fédérateur créant les conditions de la cohabitation de chercheurs qui privilégiaient les explications structurelles et qui cherchaient à construire des ponts avec les théories de l'exclusion sociale d'une part et, d'autre part, elle orientait les recherches sur les dimensions plus institutionnelles du phénomène, s'attachant à alimenter la réflexion sur l'intervention et les programmes à développer. Enfin, un autre courant de recherche privilégiait les dimensions individuelles en retraçant des biographies singulières et permettant de mieux comprendre de l'intérieur cette expérience.

La question de l'itinérance nécessitait donc des compétences interdisciplinaires que le CRI, dans sa dynamique collective, favorisait. Ce cadre, fort utile pour aborder un phénomène aux multiples facettes, nous a permis d'en explorer toutes ses dimensions en s'intéressant aux différents groupes (hommes, femmes, jeunes) et aux formes collectives et individuelles de l'expérience, au regard de la santé, du travail, du logement, de la sexualité, etc.. Nous avons collectivement cherché à aborder ce phénomène en explorant les différentes facettes qu'elles soient explicatives, qu'elles touchent à l'intervention, qu'elles rencontrent les dimensions politiques, sociales ou individuelles. Ce cadre, nous a aussi permis ou forcé à nous déplacer collectivement et individuellement au fur et à mesure de l'accumulation des connaissances.

Des approches méthodologiques mixtes

La construction de l'itinérance en objet sociologique a été également très vite confrontée aux aspects méthodologiques de l'enquête. En effet, comment appréhender un objet/sujet qui, en plus de n'être rattaché à aucun cadre théorique stabilisé ou reconnu par les grands courants de la pensée sociologique, ne peut être saisi ni dans sa totalité ni dans sa spécificité par les approches méthodologiques classiques ?

Formée en tant que sociologue aussi bien aux méthodologies quantitatives que qualitatives, je n'ai jamais considéré ces approches comme étant antagoniques mais plutôt comme complémentaires : elles renvoient à des objectifs de connaissances et des formes de raisonnement différents et autorisent ou empêchent certaines formes de généralisation. Ces approches ont en commun le principe de représentativité non pas exclusivement en termes de

proportionnalité (importance relative des éléments) mais aussi en terme de diversité et de complémentarité dans l'exhaustivité des formes. Travaillant donc sur une question, en quelque sorte invisible socialement ou, à tout le moins, dont on ne peut situer clairement les configurations et les limites, le principe de proportionnalité perd de son sens et de son essence; les phénomènes marginaux étant lors masqués ou sous-estimés (en termes d'ampleur mais aussi en termes de configurations). Cette conception allait, de fait, guider mes choix et contribuer à la construction de l'objet itinérance.

La première étude que j'effectuai, fût donc une enquête (questionnaire) auprès de personnes itinérantes fréquentant une soupe populaire, l'Accueil Bonneau. Publiée en 1988 au cours de l'année internationale des sans-abri, elle constitue le premier ouvrage grand public sur la question⁶⁹. Je proposai, à partir de l'analyse des caractéristiques de la population fréquentant l'Accueil Bonneau, et en isolant certaines variables, une comparaison de cette population avec celle vivant de l'aide sociale. Des différences apparaissaient alors clairement. A titre d'exemple, Ce qui ressortait clairement, c'était le fait que les personnes itinérantes fréquentant les soupes populaires, étaient plus âgées (que celles de l'aide sociale), davantage célibataires, et vivant seules. On constatait aussi que contrairement au préjugé de l'époque, elles avaient eu de longues expériences de travail (seulement 6% n'avaient jamais eu de travail régulier ou continu).

Dans le cadre de cette première enquête, aller dans la rue interroger les personnes itinérantes qui s'y trouvaient ne s'avérait pas particulièrement pertinent. J'étais assurée de n'y rencontrer qu'une partie de la population, la plus visible et au caractère plutôt homogène. Deux choses me paraissaient devoir être élucidées : la diversité des profils de personnes formant la population itinérante et la diversité des situations, des formes d'expérience, des discours. C'est pourquoi le choix des lieux ou des réseaux était si important. La soupe populaire, par le nombre élevé de personnes qu'elle attirait, offrait au chercheur la possibilité de côtoyer une diversité de personnes aux profils très différents, de recueillir des histoires suffisamment distinctes les unes des autres⁷⁰.

Cette première étude a permis d'affiner le regard et la posture de recherche et a mis en évidence des éléments nouveaux de connaissance concernant les parcours des personnes et

⁶⁹ Il existait alors quelques ouvrages académiques franco-français ou américains ou encore des textes provenant de la « littérature grise », dont les rapports internes aux ressources, des documents rédigés par des militants ou des responsables de ressources dans grande diffusion.

⁷⁰ Sans correspondre aux canons des méthodologies quantitatives classiques, nous avons choisi de maximiser le nombre de personnes rencontrées sans garantie de proportionnalité; nous tendions du moins vers l'exhaustivité.

leurs situations actuelles. Elle s'attaquait à des préjugés bien ancrés alors. Bien évidemment, elle débouchait sur une reformulation et un redéploiement des questions, en raison de l'insatisfaction et de l'incomplétude, à chacune des étapes, des réponses produites. Plus j'avais dans la connaissance, plus les explications se complexifiaient et de nouvelles questions surgissaient.

De nombreuses études succédèrent à ce premier travail, toutes effectuées par les chercheurs du CRI. Elles portèrent sur : la capacité d'agir des femmes itinérantes (2000, 2001) ; la question du rapport à la santé et à la maladie quand on vit dans la rue (2003, 2005, 2006, 2007) ; le rapport à la solitude (2000), à la domiciliation (2002) ou au travail (2002, 2003, 2005) ; l'identité itinérante (2001). L'ensemble de ces études reposaient sur l'analyse des représentations des personnes vivant dans l'itinérance en s'appuyant sur leurs vécus, leurs perceptions et les mises en discours qu'elles en faisaient. Là encore, l'idée de représentativité (dans le sens de la plus grande diversité) des formes d'itinérance prédominait. Les travaux ont ainsi permis de construire des idéaux-types des discours mettant en évidence les diverses situations étudiées. La mise à jour de la complémentarité et de l'exhaustivité des formes d'itinérance constituait un objectif majeur : construire différents idéaux-types autour de l'une de ces thématiques centrales nous apportaient de nouvelles connaissances et surtout une meilleure compréhension du phénomène. Dans ce cas de figure, le réseau des ressources communautaires était une voie royale. En fait, présentant une grande diversité de modèles, accueillant des personnes aux profils variés ou spécifiques, il nous permettait de d'atteindre l'objectif recherché.

Intégrer les connaissances acquises au sein des théories sociologiques adéquates

Préoccupée par le sens à donner à la question de l'itinérance, il convenait d'intégrer l'ensemble des dimensions qui la constituent dans un cadre théorique ouvert. Au départ, plus proche des explications de type structurel que des explications individuelles arrimées aux histoires de vie, mes premières recherches tentaient de mettre en lumière les aspects sociologiques liés au travail perdu, à la rupture des liens familiaux, aux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie etc. Mais la complexité de cette question et l'incomplétude des explications structurelles me firent me déplacer vers d'autres approches. Reprenant l'idée de Mauss du «fait social total», mobilisé par plusieurs auteurs dont Van Campenhout (2001), l'itinérance apparaissait comme un phénomène permettant de réinterroger les grandes

questions sociales et sociologiques : pauvreté et inégalités sociales, insertion et exclusion, identité, rapport à l'espace, à l'habitat, au travail à la santé ; elle interrogeait différents registres allant de la vulnérabilité, la reconnaissance ou la non reconnaissance aux modes de gouvernance, aux modalités d'action, etc.

Ma formation académique en sociologie s'est structurée autour de deux pôles théoriques : celui du *social control*⁷¹ et celui lié à la sociologie politique. Ils constitueront la trame à partir de laquelle mes recherches se sont développées ; ils se présenteront davantage comme un point de départ qui m'amènera, au fil du temps à me déplacer, me distancier, plutôt que de délimiter l'espace théorique.

Mon itinéraire théorique a ainsi emprunté des chemins qui *a priori* ne vont pas tous dans la même direction, mais ce fût un passage obligé pour prétendre à la construction sociologique de l'objet « itinérance ». En cherchant à tisser du lien et parfois en travestissant certaines entrées théoriques qui ne sont pas unifiées (le deviendront-elles ?), stabilisées, intégrées, un vaste chantier demeure ouvert. Le canevas théorique tend à relier l'approche de la complexité (inspirée de Morin, 1990), les théories du «labelling» (développées entre autres par Becker, 1963, Snow et Anderson, 1987), les théories critiques de l'exclusion sociale (Castel, 1995 ; Katz, 2000 ; Soulet, 2005) et les thèses plus récentes des théories de la reconnaissance (inspirées de Honneth 2002, 2006).

Pour que la question de l'itinérance sorte du seul champ de l'action sociale, pour qu'elle ne soit pas simplement étudiée comme un problème social, la théorisation à travers la construction d'un cadre souple afin de rendre compte des dimensions structurelles, institutionnelles et individuelles du phénomène et de les confronter aux questions touchant la constitution des réseaux et les demandes de reconnaissance, constitue un détour obligé non pas pour quitter la question de l'itinérance mais pour pouvoir y revenir, plus outillé.

Cette tentative de produire une théorie intégrée à portée moyenne a été fortement dépendante du contexte créé par la recherche partenariale et intimement vécue à travers le CRI. Ce cadre institutionnel, parce qu'il autorisait la confrontation des points de vue, des disciplines, des cadres théoriques, des entrées méthodologiques et des thématiques, des acteurs issus du

⁷¹ Dans le sens anglo-saxon du terme autour des théories de l'étiquetage et de la stigmatisation, des formes contraignantes et punitives. Il se distingue du sens franco-français du terme ou les théories du contrôle social incluent aussi les institutions de la famille, l'école etc.

terrain ou des universités a permis que soit déposé, puis développé, cette investigation théorique. L'étendue quelque peu encyclopédique qu'a permis ce cadre à travers les diverses recherches d'une part et, les contraintes imposées par les postures et expériences des uns et des autres d'autre part, ont favorisé un élargissement des questions et ont ouvert de nombreuses pistes. En effet, les quelques centaines de projets menés par les membres chercheurs du CRI au cours de ces quinze dernières années ont conduit à remettre sans cesse sur le métier le questionnement, d'autant que la confrontation était quotidienne. Comme nous évoluions tous et toutes dans le même cadre institutionnel et dans le même environnement politique, les activités de planification, de réalisation et de restitution de la recherche étaient nombreuses et constantes au cours d'une même année. Certains travaux répondaient à des impératifs liés au milieu de la pratique, d'autres à des méthodologies spécifiques, d'autres à des questionnements plus théoriques, d'autres enfin à des commandes plus politiques. On peut donc prétendre ici, que l'approche partenariale a été, malgré ses difficultés, une dimension novatrice et créatrice non seulement de connaissances nouvelles mais de questionnements pouvant mener à la construction d'une sociologie de l'itinérance. Le travail demeure inachevé.

Chapitre 6-
Observer et décrire un monde :
de la carrière de survie à l'idéal-type de la dérive urbaine

En 1991, je terminais mon premier travail d'enquête ethnographique intitulé « la carrière, la manche, l'asile ⁷² ». Il rendait compte d'une observation conduite pendant un an à l'asile de nuit et dans les espaces publics d'une ville de moyenne importance : Saint-Etienne. Depuis, mes recherches ont accompagné l'installation du « problème SDF » dans la sphère publique au niveau national. Vingt ans se sont en effet écoulés depuis l'apparition, tout d'abord timide, puis familière, de la figure du SDF sur la scène politique et médiatique.

Je ne retracerai pas chronologiquement un parcours de recherche mais au contraire j'utiliserai pleinement les avantages de la rétrospective pour tracer un autre chemin, celui d'une connaissance qui a reposé sur *la quête ethnographique*. Par ces derniers termes, je souhaite indiquer combien la méthode empruntée sans orthodoxie n'a jamais eu de cesse de trouver un système cohérent d'interprétation de la survie dans la rue *et* au sein du circuit d'aide et, ce faisant, d'apporter une contribution à la sociologie de la pauvreté comme à la sociologie urbaine, en prenant pleinement en compte cette part de notre urbanité qu'endosse ces citoyens si présents et si dérangeants à la fois, entre sur-visibilité et invisibilité.

Cette rétrospective se présente comme le montage d'un film, lorsqu'il faut trouver un canevas, enchaîner et ordonner mais surtout couper et trancher. La métaphore du mouvement cinématographique n'est pas fortuite, car c'est l'image en mouvement qui convient le mieux pour parler de la fluidité de la ville, de ses ressources et de ses impasses du point de vue de tous ces marcheurs indifférents ou inquiets qui l'arpentent à la recherche de quelques biens de première nécessité et qui suivent des itinéraires balisés par une géographie de la charité et des lieux publics. La métaphore cinématographique est aussi une référence au beau film d'Agnès Varda, *Les glaneurs et la glaneuse*. Cette référence indique le souci constant, dans la quête ethnographique, de rendre compréhensible un monde d'actions, d'interactions finalisées par la survie et en totale interdépendance avec le monde commun des échanges.

⁷² Cf DEA de socio-anthropologie, Université Lumières Lyon2.

Ce que John Dewey (1984) appelle *the lost individual* (« l'individu perdu ») et dont la figure du SDF est l'une des traductions modernes, s'apparente à une défaillance démocratique parce que pour eux, la lutte pour la vie est tendue à en tenir le fil propre et parce qu'en ce cas la possibilité de s'associer avec d'autres pour influencer sur le cours du monde se réduit considérablement. Joëlle Zack, dans sa préface consacrée à la pragmatique philosophique de Dewey, interprète cette défaillance ainsi : « (...), le fait d'être jeté dans le monde est bien moins une condition inhérente à l'humanité que l'effet d'institutions sociales spécifiques. » (p. 33). Elle ajoute : « Soit dit en passant, ces hommes « jetés » dont l'individualité est plus ou moins dissoute sont ceux que les personnes ayant rompu avec le projet d'être des personnes (comme les fondamentalistes religieux) perçoivent aujourd'hui comme des ombres. Et peut-être la question de savoir s'il faut éliminer ces « ombres », les oublier, les étoffer ou, mieux encore, cesser de les produire, est celle autour de quoi s'organiseront dans l'avenir les principaux agendas de la planète, et l'obligation qu'il y aura à choisir entre le religieux, le scepticisme et la politique. » (pp.33-34). Le sociologue ne peut négliger cette incertitude du devenir du monde. L'intérêt porté aux plus faibles de notre société riche n'est pas, sur ce registre, un argument suffisant du choix d'un objet de recherche. Je voudrais donc insister sur la posture de recherche qui a été tout au long de ces années une préoccupation constante, et qui peut se comprendre comme une posture de recherche impliquée, politique donc qui m'a permis d'interroger tout à la fois le statut de la pauvreté contemporaine et notre fragile urbanité.

Le terme de quête indique également que le travail de la connaissance n'apparaîtra pour autant pas clos. Au contraire il se voudrait ouvert à la reprise intégrant d'autres observations, reconsidérant de nouvelles interprétations, introduisant de nouvelles perspectives, notamment dans une visée comparative ; avec l'objectif ultime de ne pas clore la quête et l'enquête - qui se traduit le plus souvent de façon brutale par un définitif : « tout a été dit sur les SDF » !- mais de montrer les apports et les ouvertures du travail de recherche.

Une ethnographie au cœur de la cité

Ce sont toujours des questions simples et partagées par le plus grand nombre, auxquelles le sociologue ne cherche pas forcément à répondre directement mais qui constituent néanmoins l'environnement prégnant dans lequel se forment sa réflexion et ses interprétations : Pourquoi plus d'hommes que de femmes à la rue ? Quelles places occupent les solidarités familiales ?

Quels sont les résultats des politiques sociales ? Pourquoi les SDF refusent d'aller dans les centres d'hébergement l'hiver ? etc. Toutes ces questions informent du regard que nous portons sur la population désignée. Elles proposent une vision commune d'un monde partagé, quelle que soit la place que l'on y occupe. Si les sans domicile fixe sont désormais comptabilisés dans le recensement national de la population française⁷³, celui-ci n'a pas seulement pour vertu d'éventuellement mieux guider les choix politiques, il a pour effet immédiat d'élargir le cercle des participants à la cité, condition de notre modernité politique, comme le souligne Jacques Rancière :

« C'est là un fait. Depuis que Solon a aboli l'esclavage pour dettes, toute cité comporte cette masse de pauvres qui sont impropres à l'exercice de la loi et au commandement mais qui n'en sont pas moins, dans la cité, qui sont des hommes libres, retenant à leur compte de nom commun, le titre commun de la communauté politique, la liberté. De là une deuxième détermination de l'art politique, qui est, en termes modernes, l'art de faire avec les inconciliables, avec cette co-présence des riches et des pauvres, qui ne peuvent plus être passés par dessus bord, qui restent attachés au centre de la cité. » (1998 : 37-38)

C'est cette conviction d'un attachement des plus pauvres au centre de la cité qui a constitué la source et la ressource de ma démarche ethnographique. L'enquête empirique a commencé sur la ville de Saint-Etienne, avec ses 200 000 habitants intra muros. Réputée pour sa mythique solidarité ouvrière, ici comme ailleurs, la visibilité du phénomène SDF était devenue incontournable. Sans doute ma propre sensibilité comme celle des autres habitants n'était-elle pas encore exacerbée par une abondance d'images télévisuelles quand je me décidais à arpenter systématiquement et comme je ne l'avais jamais fait auparavant ma propre ville pour recenser visuellement et discrètement le phénomène : les places de marché, les seuils des églises, les squares, la gare, quelques terrains vagues, les rues où étaient situés les services d'accueil... et bien sûr la petite place en face de l'asile de nuit, à côté même du campus universitaire où les personnes hébergées s'installaient pour discuter et partager les « majorettes » de rouge.

Les premières observations ont dessiné un tableau pointilliste, mais elles orienteront progressivement mon regard, devenu attentif aux lieux et aux personnes et qui saura se défaire du guide intérieur rassurant qui nous tient lieu de plan au cours de nos trajets routiniers :

⁷³ Vouloir compter est indissociable de vouloir comprendre et c'est pourquoi, il faut relever le lien étroit et l'apport mutuel de connaissances entre recherche dite qualitative et quantitative. Mon propre parcours de recherche a maintes fois croisé les travaux quantitatifs, les questionnements éthiques, épistémologiques et théoriques des chercheurs.

connaissance tronquée que celle d'une ville qui se livre seulement sous les pas qui nous conduisent à nos affaires. Ce regard accompagnera désormais d'autres parcours, étrangers aux miens, s'attardera au seuil des associations caritatives ; il prêtera attention aux clochards installés jour après jour sur ce même banc, dans ce square, mesurera la présence remarquable des hommes plutôt que des femmes aux alentours de la gare, titubant d'alcool le soir venu. L'enquête ethnographique n'oubliera pas ces premiers moments d'immersion sensible dans la ville.

L'objectif d'observer, en situation, ce qui se passe entre les personnes sans domicile et celles avec lesquelles elles sont en contact, a décidé des premiers choix d'investigation. Le « terrain » n'avait pas de délimitation précise mais paraissait aller de soi : les espaces et les lieux publics investis provisoirement ou plus durablement par les personnes sans domicile. Il s'est progressivement diffracté et élargi. Certains lieux institutionnels se sont imposés à la fois comme lieu de mémoire et d'actualité : l'asile de nuit, situé au centre de la ville, ancienne annexe de l'hôpital de la Charité, construit après l'époque du grand renfermement des pauvres, devenu le lieu symbolique de la relégation et de l'invisibilité ; les associations caritatives confessionnelles (catholique et protestante) ou laïques, les accueils de jours qui proposent des repas chaud. Ce sont les relations nouées de manières plus approfondies avec quelques uns des hébergés ou des accueillis qui m'ouvriront les portes de tous ces lieux d'accueil dans la ville et compléteront mes observations quelques années plus tard dans les différents lieux d'accueil du Samu social, lors de sa mise en place à partir de 1993.

Mais avant cela, la ville de Saint-Etienne était apparue rapidement trop petite ou trop caractéristique de la ville ouvrière sur le déclin. Et puisque les personnes que j'avais rencontrées me racontaient parfois leur périple en France, dans de plus grandes villes, le terrain d'observation ne pouvait que s'élargir encore. A Paris, je découvrais la vie souterraine dans le métro et comme à Saint-Etienne, c'est d'abord à distance que j'effectuais mes premières observations, parcourant le réseau des stations et des gares, observant les endroits les plus fréquentés selon les heures, les jours, les conditions climatiques. Pendant un an, dans le cadre d'un contrat de recherche avec la RATP, je suivrai les équipes mobiles de « Coup de Pouce », composées de travailleurs sociaux qui vont au devant des personnes SDF dans le métro et en surface, aux points névralgiques d'occupation (Pichon, 1994). La grande métropole deviendra, tout le temps de l'enquête ethnographique, le point de comparaison avec les observations conduites à Saint-Etienne : les formes que revêt la « vie à la rue » apparaîtront identiques d'une ville à l'autre même s'il semble *a priori* que survivre dans une

ville de taille moyenne comporte moins de risques en termes d'insécurité, d'agressions et de sollicitations mais aussi moins de ressources.

Mais, il me faut plaider pour une autre observation que celle située et approfondie, si bien formalisée par la tradition ethnographique. Je veux parler d'une observation liée à la pérégrination. L'expérience du voyage sur de longs mois n'est pas étrangère à cette attitude moins académique. Le voyageur qui n'est pas pressé et qui a décidé de se laisser porter dans ses propres découvertes au fil des rencontres sait bien qu'il ne verra pas tous les sites remarquables du guide qu'il emporte pourtant avec lui. C'est dans une ville banale comme il y en a tant, sans aucun haut-lieu architectural ou historique, qu'il fera l'expérience de la découverte des modes de vie et du contexte culturel inscrit dans l'histoire du pays⁷⁴. Le voyageur d'aujourd'hui, même s'il a en tête des illustres prédécesseurs, de Jack London à George Orwell, n'a pas besoin de se rendre dans les bas-fonds londoniens ou parisiens, il doit prendre la mesure de la présence et de la dispersion même du phénomène SDF au cœur des villes, en leur centre comme en leur périphérie.

Concernant l'observation dans les espaces publics, rien ne servait de circonscrire les lieux au préalable. Il s'agissait plutôt d'emprunter de nouveaux parcours, de repérer des endroits plus secrets, plus cachés, des terrains vagues, délaissés ou en friches, ou tout simplement de se mettre dans une même nécessité et par exemple arpenter comme certains d'entre eux la ville, avec en tête la recherche d'un squat. C'est plutôt à une investigation systématique des lieux détournés de leurs usages officiels qu'il a fallu recourir. Les lieux du secours et de l'assistance se sont avérés à la fois tellement diversifiés, hiérarchisés et dispersés que c'était, soit en accompagnant les personnes dans leurs démarches, soit en se rendant dans une association ouverte au public, au moment du repas par exemple, qu'il valait mieux procéder. Mais aussi et par exemple par l'entremise d'une assistante sociale, j'ai pu accompagné les « bleus » dans l'une de leur tournée de ramassage à Paris jusqu'au Centre d'hébergement et d'accueil des personnes sans abri (CHAPSA) de Nanterre.

C'est ainsi que se sont progressivement dévoilés les réseaux institutionnels et caritatifs comme les réseaux plus individualisés de la survie : compagnons de galère et de route, membres de la famille, anciens copains de travail ou de bistrot. Pratiquer une observation

⁷⁴ Par exemple, c'est dans les années 1980, à Tampere, ville finnoise de la côte Est, que je comprenais au contact des étudiants dans les pubs, ce que signifiait la « culture de l'abstinence » dans un pays où l'alcoolisme avait régressé en un temps record et où la lutte contre ce « fléau national » inscrite dans les politiques publiques depuis l'après-guerre avait imprégnée les mentalités de la dernière génération au point que leurs attitudes se partageaient de manière radicale entre les « abstinentes » et les autres.

dispersée signifie que le point de vue de l'ethnologue se diffracte -sans toujours le prévoir, ni le rechercher- non pas en autant de points de vue que de personnes rencontrées mais, selon leurs attachements aux lieux et aux territoires, en autant de parcours typiques.

Penser la pauvreté et l'urbanité avec les sans domicile fixe

Rester de longues heures à observer celui qui fait la manche, avoir alors besoin comme lui de se réchauffer au bar-PMU, attendre impassible dans la queue devant l'association caritative, apprendre à ne pas s'étonner de la disparition de l'un dont on retrouve la trace aux services des urgences de l'hôpital ou que l'on croise à nouveau au retour d'une cure de désintoxication, recevoir des nouvelles par le compagnon de route ou le collègue de l'asile... C'est ainsi que l'observation des cheminements concrets des personnes sans domicile a enrichi, au fil du temps, l'enquête ethnographique. C'est ainsi que s'est affirmée l'intention de contribuer à penser la pauvreté et l'urbanité *avec* les sans domicile fixe. Penser la pauvreté *avec* les sans domicile fixe signifiait comprendre l'organisation de la débrouille, sa logique et ses limites, ses épreuves et ses renoncements, sa force d'enfermement (Pichon, 1995) mais aussi les contiguïtés des situations entre logés et non logés (Pichon, 2006). Penser l'urbanité *avec* les sans domicile fixe, signifiait par ailleurs en appréhender sa dimension morale et politique, soit parce qu'il devenait impossible d'échapper pour les plus démunis au « happening de la rue », soit parce que s'ouvraient de nouveaux possibles pour ceux qui étaient parvenus à s'en sortir (Pichon, 2005).

Penser *avec* les sans domicile fixe : cette démarche est proche de celle que recommandait Norbert Elias entre engagement et distanciation. Le sociologue doit être en mesure de « se percevoir soi-même comme un homme parmi d'autres » ([1970]1991 : 10). J'ai faite mienne cette proposition comme posture épistémologique fondamentale de tout ce temps passé à observer, analyser, interpréter et à être affectée.

Une première conséquence théorique en a découlé : ne pas circonscrire l'analyse des observations au seul domaine sociologique de la pauvreté afin de réactualiser la question fondamentale des conditions de possibilité de la société telle que les formulaient chacun à leur manière les fondateurs, Simmel en particulier et qu'Isaac Joseph reprenait d'ailleurs à son compte pour considérer ainsi le « problème SDF »: « Il ne suffirait pas de dire que c'est la question du lien social qui se substitue à celle des rapports de production : c'est le double

caractère de ces populations, d'être composées de personnes dont l'expérience est proche d'une part, et de se rassembler selon des modes culturels distants d'autre part, qu'il s'agit de restituer pour « compter avec » les sans domicile et avec la pauvreté commune d'un point de vue politique » (1999 : 334).

Non seulement donc « vivre ensemble » mais « compter avec », c'est-à-dire participer au travail de connaissance et de reconnaissance. Ce « compter avec », doit être compris comme le souci de ne pas renforcer l'altérité du sans domicile, de ne pas le détacher d'autres situations de pauvreté et soumet le sociologue au respect du monde l'autre afin de dépasser la rupture épistémologique entre savoirs savants et savoirs ordinaires.

En rencontrant ici l'arc conceptuel de la philosophe de la pluralité du monde se dévoile aussi et plus trivialement les difficultés rencontrées par le sociologue face à ses « informateurs » : difficultés liées à l'observation participante, à sa propre subjectivité et aux conflits d'introspection qu'elle suppose, auxquelles répondent heureusement les ressources du terrain : histoires de vie, écrits biographiques, romans⁷⁵. Dès lors, le terrain s'ouvre à la diversité des points de vue et engage la sympathie de l'observateur⁷⁶.

Mais pour mener à bien le projet de recherche, l'observation seule ne pouvait suffire. Il fallût aller à la rencontre des personnes dans la rue, le métro, l'asile, les lieux d'accueils etc., leur rendre visite à l'hôpital, dans le squat provisoire ou le logement de fortune. Il fallût susciter les paroles et retenir les mots propres aux activités de survie, tenter d'en comprendre les significations et le sens donné par les individus selon les situations. Il fallût interroger leur subjectivité, solliciter leur jugement, faire appel à leur réflexivité, leur mémoire, accéder aux compétences acquises par les épreuves traversées, inscrites dans les usages, les normes et les valeurs de ceux qui vivent de la rue et de l'assistance. Les moyens pour y parvenir ne sont pas étrangers à l'exigence de la méthode ethnographique et la description qui mobilise la démarche compréhensive : décrire avec minutie les interactions, les face à face évités ou accordés, répétés dans la dispersion même des rythmes urbains ; rechercher les strates de signification ; compter avec la diversité des points de vue, les zones de coopérations ou de

⁷⁵ Je n'écarte pas ces sources, données de seconde main qui constituent un patrimoine commun et qui méritent aussi toute l'attention du chercheur. Par exemple les ouvrages de témoignages (Brigou, 1988, 1994), les ouvrages auto-biographiques (Perréal, 1995 ; Le Roux, Lederman, 1998 ; Degaudenzi, 1987 ; Laé, Farge, 2000), les romans (Izzo, 1999 ; Bérezné, 2002...), les essais journalistiques (Porquet, 1987 ; Prolongeau, 1993 ; Silber, Keita, 1993).

⁷⁶ Cette sympathie ne ressortit pas de la fraternité dans la tradition philanthropique qui ne peut à elle seule construire l'espace politique et qui permet seulement au SDF de ne pas disparaître tout en se maintenant, in extremis, aux bords du monde. Face aux personnes sans domicile, cette sympathie invite à considérer la notion d'assistance dans son sens le plus théâtral à la manière de Peter Brooke : « L'assistance est à la fois l'acte d'aider une personne, le public présent à un spectacle et le travail propre accompli par ce public pour soutenir ceux qui sont sur scène et dans l'action » (cité par Isaac Joseph, 1993 :331). Cette assistance là, « diffuse » paraît être la seule capable aujourd'hui de lutter contre la banalisation du phénomène.

conflits ; explorer jusqu'au bout la trame discursive du déroulement d'une activité située ou encore la trame narrative d'une histoire de vie. L'appui sur les récits de vie a été déterminant dans la construction même de l'objet de recherche : le maintien de soi au cours des étapes d'une carrière de survie.

De la carrière de survie à la forme idéal-typique de la dérive urbaine

Le concept de carrière de survie a proposé un modèle d'interprétation du monde SDF confronté au monde commun en ressaisissant tout ce qui fait sens pour tous dans telle ou telle type de situation, en repérant la cohérence d'ensemble des attitudes et des comportements, des postures, et des registres d'énonciation. La carrière a été investiguée non pas de façon linéaire mais dans l'enchevêtrement des épreuves qui la scandent et des histoires petites et grandes qui la soutiennent, jusque dans l'épreuve ultime de la sortie⁷⁷.

Il a été tout aussi important de repérer ce qui faisait écart, transgressions aux normes. Retenir donc à la fois, en suivant Goffman, la félicité des actions en situation et leurs ratés, par l'observation des ajustements réciproques, des évitements, des adaptations multiples. C'est le travail discursif de la narration, de l'explication, de l'argumentation, de la justification etc. que j'ai privilégié alors en intégrant les discontinuités, afin de reconnaître l'irruption qui dérange « le cours ordinaire des choses » (Farge, 2002) et qui se manifeste dans les transformations des comportements et des corps. La tension entre continuité et discontinuité biographique a été la clef de l'analyse des carrières de survie. C'est dans cette tension que pouvaient s'interpréter les entretiens et récits biographiques et que surgissait « l'identité narrative » (Ricoeur, 1985), compagne du maintien de soi et de l'image de soi. En effet, la survie et ses routines mettent sans cesse à l'épreuve l'estime de soi et la dignité de la personne. Quelle position sociale tenir, quel statut social revendiquer, quel avenir espérer ? Au sein des institutions d'aide, dans la rue face au public, dans l'entre soi des relations sociales, ces questions ne trouvent pas de réponses définitives mais se reposent et se traitent dans la multiplicité des situations vécues et au fil des sociabilités entre proximité et distance à soi et aux autres. Parce que la carrière de survie implique des remaniements constants et des repositionnements, l'individu semble dériver d'un lieu à un autre, d'une institution à l'autre, d'une place reconnue ou déniée, tout en cherchant à s'orienter.

⁷⁷ La démarche compréhensive a ainsi trouvé son accomplissement dans le travail d'exploration autobiographique conduit au début des années 2000 avec un ancien SDF (Pichon, 2007).

La métaphore de la dérive convient pour décrire de manière formelle l'expérience vécue de la carrière de survie. Elevé au rang de concept descriptif, son contenu prend signification grâce aux deux principaux schèmes d'interprétation de la survie : le processus de socialisation/désocialisation⁷⁸ qui met en tension l'identité et contraint l'individu à trouver les ressources -psychiques et sociales- dans les *liens* sociaux construits ou possibles pour surmonter les épreuves de la carrière et tenter de se maintenir ; le cadre temporel et spatial de la continuité/discontinuité biographique qui délimite la carrière et les *lieux* de l'itinérance et qui la rattache à la vie toute entière.

La forme idéal-typique de la dérive urbaine donne l'avantage à l'expérience vécue et non aux désignations qui délimitent des populations, mais il est vrai qu'elle prend en compte la construction sociale du phénomène et la manière dont sont identifiées les personnes (les catégories de l'action publique), dans la mesure où les personnes intériorisent ces identifications, c'est-à-dire lorsque les conditions sociales sont propices au « bouclage classificatoire » (Hacking, 1999).

Si l'on convient que la carrière de survie ne se situe pas tout au bout du processus linéaire de d'exclusion sociale mais à un point ou un autre de ce processus, selon différentes combinaisons de variables structurelles et individuelles, alors il devient possible d'envisager une lecture sociologique la plus proche possible de cette expérience singulière mais aussi collective de la dérive urbaine. Il faut pour cela considérer la force vitaliste de la survie qui conduit à la dérive.

Ceux qui ont perdu la sécurité du maintien de soi, et la sécurité du « chez soi » (entendue non pas de façon restrictive comme l'absence de domicile mais plutôt comme la précarité de l'habiter avec sa succession aléatoire d'abris, d'hébergement, voire de logements) se trouvent pris dans un ensemble de contraintes qui provoquent une réduction drastique des choix individuels, une perte de la liberté d'aller et venir et souvent une impuissance à agir. Ils dérivent ainsi *entre* rue et assistance. « A la dérive » ne veut pas dire néanmoins qu'ils ont perdu tout point de repère ou tout contact avec des proches, la famille, un voisinage, quelques amis les agents des services sociaux ou de santé et qu'ils se trouveraient dans un *no man's land* mais plutôt à la manière des marins, qu'ils ont été déviés de leur trajectoire, qu'ils se trouvent à la merci des courants (*ie* les causes structurelles des processus d'exclusion). Or la

⁷⁸ Qu'il faut différencier du simple processus de désocialisation que Vexliard (1957) articule d'un point de vue psychosociologique à « la dégradation des besoins » et qu'il décrit comme une série d'étapes qui conduisent au renoncement à investir des activités sociales, en particulier le travail comme source d'autonomie personnelle et de projection dans l'avenir. Il faut également le différencier du processus de dépersonnalisation décrit dans les situations d'enfermement totale (Goffman, 1968).

dérive est également cet instrument qui sert à s'opposer au déplacement latéral du bateau sous l'action du vent. La métaphore de la dérive pour parler des situations de la survie où se trament des liens et des lieux sert donc aussi à tenir compte des ressources internes et externes (Pollack, 1990) qu'elles mobilisent, des résistances, des réactions et des adaptations qu'elles opposent aux forces contraires. Ces forces contraires, ce peuvent être les actions coercitives de police ou la séquentialisation des politiques d'assistance ou encore les limites des solidarités familiales, etc.. La dérive implique une lutte pour la vie, une lutte pour se maintenir et on sait ce qu'il en coûte à ceux qui lâchent prise.

Cette forme idéal-typique de la dérive ne construit pas des ensembles de variables concernant les trajectoires des populations mais de l'expérience commune avec ses passages obligés, ses initiations, ses apprentissages et parfois l'oubli provisoire ou durable des gestes de socialisation comme celui, si simple, de regarder chaque jour sa boîte aux lettres. Cette dérive s'apparente à une perte de confiance dans « le monde-déjà-là » ou « sous la main » (Schütz, 1987)

C'est au fil de cette expérience commune que se construit un monde avec ses références liées aux activités dominantes de la survie dans une temporalité qui se réduit, dans les cas extrêmes, au jour le jour. Il y a toujours une brutalité qui est faite à celui qui entre dans ce monde et doit s'y adapter : c'est pourquoi il convient de rendre compte cette dimension vitaliste de la carrière de survie, la force sociale de l'exclusion dans le sens où ce n'est pas seulement l'individu qui se voit séparé du monde commun, mais le monde commun qui se voit brisé dans sa temporalité et sa linéarité : chaque expérience vécue postule un avant et un après possible, peut-être quelques stratégies mais surtout des tactiques, c'est-à-dire des adaptations rapides et compétentes aux contraintes et aux obstacles qui s'érigent.

La dérive permet de saisir ce qui fait le commun de ces situations là. A travers elle, se construit une expérience commune, partagée et partageable dans ses dimensions politiques et morales par ceux qui en sont les témoins, autrement dit une expérience qui attache les individus les uns aux autres et qui aussi sépare (comme le terme d'exclu le signifie) mais qui, dans tous les cas, interroge la cohésion sociale comme la fragilité du lien social. Si les individus peuvent s'appuyer sur des capitaux sociaux acquis au cours de leurs années de formation -moins ils en disposent et plus les appuis sont faibles- ils sont néanmoins dépendants de cette expérience propre, singulière certes mais aussi, partagée collectivement.

Simmel pensait qu'une sociologie de la pauvreté ne peut trouver d'appuis pour se constituer parce que l'hétérogénéité des situations de pauvreté empêche la constitution d'un groupe d'appartenance et ne permet donc pas de saisir ce qui rassemble les membres du groupe. Dans le cas des situations de sans-abrisme, aucun groupe d'appartenance suffisamment stable ne s'est constitué, malgré les tentatives de mobilisation collectives en leur nom. Est-ce pour autant que seule, une sociologie de l'assistance est envisageable ? En intégrant l'analyse de la « réaction sociale » en termes de droits et de solidarité envers les pauvres comme l'initiait Simmel, peut-on orienter l'analyse sociologique vers d'autres horizons ?

Retenons que la forme idéal-typique de la dérive permet de dégager ce qui fait l'expérience commune de ceux qui sont désignés et s'identifient comme SDF, sans obligatoirement et en toutes situations revendiquer une telle identité sociale. Elle ne rabat pas cette expérience sur une culture du pauvre, ni sur un groupe aux frontières délimitées. Elle propose de donner une signification actuelle aux expériences urbaines de la plus grande précarité. En s'attachant à l'articulation entre les liens sociaux et les lieux de la survie au fondement des deux processus (socialisation-désocialisation et continuité-discontinuité biographique), ne permet-elle pas de prendre en compte les contraintes structurelles, institutionnelles et interactionnelles propres à la carrière de survie contre lesquels buttent sans cesse les individus pour s'en sortir ? Celles-ci méritent toutes nos ressources de recherche pour être décrites, selon la diversité des contextes nationaux.

Savoir d'où l'on parle est un exercice utile pour éclairer les choix théoriques et méthodologiques à l'œuvre dans tout travail de recherche. Il s'agit dès lors de préciser son origine sociale, ses valeurs, ses croyances, ce qui peut paraître surprenant puisque les chercheurs sont sensés parler des personnes sans domicile, c'est-à-dire des autres, et même du « tout autre » (le sans-domicile *face* à celui ou celle qui possède un domicile). Cependant, parler des autres, c'est aussi parler de soi, car « on ne peut parler des autres, ou à propos des autres (ce qu'on appelle les objets sociaux et qui sont l'objet d'un discours construit) sans du même coup parler de soi d'une certaine manière » (Sayad 1996 :7). Or, « la relation du sociologue à [soi]-même n'est pas aussi neutre ou aussi neutralisée qu'on aime le croire, et le proclamer pour se conformer à l'exigence d'objectivité » (Ibid :7), ce qui donne du sens à la description des éléments personnels et biographiques du chercheur. Ceux-ci permettent de resituer la posture scientifique (théorique et pratique) du chercheur par rapport à son vécu singulier : « ce qui est dit prend sa pleine signification qu'à la condition que je sache ce qui me fait dire ce que je dis des autres ou à propos des autres » (Ibid :8), puisqu'il y a inévitablement rencontre entre des dispositions profondes (culturelles, sociales) et des structures objectives (scolaires, universitaires, de la recherche, etc.) avec des effets de domination ou de renforcement, et des stratégies sociales et professionnelles en interaction avec celles-ci.

Le jeu de la rhétorique avantage les agents sociaux sachant parfaitement maîtriser le langage savant et académique par une forme d'administration de la preuve qui clôt le débat sans pour autant correspondre à une démarche scientifique valide. Les sociologues sur lesquels s'appuie une démarche de recherche peuvent appartenir à des univers théoriques sensiblement différents : Durkheim, Weber, Bourdieu et Goffman.... « Penser avec, penser contre » selon la formule de l'historien Gérard Noiriel (2003) permet d'emprunter aux uns et aux autres pour se frayer sa propre voie.

Lorsque l'on a vécu dans un milieu social pauvre, que l'on a vécu la honte d'être pauvre, la connaissance peut être considérée comme un instrument de lutte contre l'injustice, et comme un instrument de promotion sociale (au sens de : pouvoir se libérer du sentiment d'infériorité, et pouvoir mieux combattre l'humiliation). Le passé de certains chercheurs, militants politiques et associatifs, laisse une empreinte lisible, pour d'autres moins perceptible. Malgré tout, ce passé est présent, même au travers d'un rapport esthétisant ou prétendument désintéressé à la connaissance. Le « je » paraît être le passage obligé pour exprimer l'irréductibilité subjective de la position de recherche. Si « je » me veux, par exemple, héritier de la Révolution de 1789, attaché aux valeurs de Liberté, d'égalité, de fraternité de la République, « je » peux chercher à travers mes travaux à dévoiler (to unmask) les processus socio-économiques à l'œuvre qu'ils soient de l'ordre de la domination, des inégalités, des injustices, en me détachant des perceptions de sens commun, même si ces dernières sont utiles à la construction des problématiques de recherche⁷⁹. Considérer les phénomènes sociaux comme relevant d'une construction sociale, au sens de Ian Hacking (1999), peut également m'aider à adopter « un point de vue sur les points de vue » (Bourdieu, 1980), et donc mettre à distance un habitus de classe, donnant à voir l'autre dans une mise en perspective sociale et historique. C'est ainsi, au croisement des subjectivités des chercheurs que s'est inscrite la recherche sur les personnes sans domicile.

⁷⁹ Cf K. Popper : avant de déconstruire scientifiquement les pré-notions et autres évidences collectives par une démarche de réfutation.

TROISIEME PARTIE

ORGANISER LA RECHERCHE : LES INSTITUTIONS, LES JEUX D'ACTEURS ET LEURS EFFETS

Produire de la connaissance suppose un contexte, des moyens, des rencontres, des chercheurs, etc. Bref, produire de la connaissance sur la question des Hommes à la rue, s'inscrit dans des histoires de production de la recherche. Mais ces histoires ont des particularités, celles d'être situées dans des pays différents voire des continents différents.

Dans cette partie, nous chercherons à mettre en perspective ce qui est commun aux trois contextes et ce qui les différencie.

On peut dire que malgré les différences quant aux traditions de recherche, aux modes d'organisation de celle-ci, à la manière spécifique de prendre en compte la nomination du problème social (sans-abrisme, sans domicile fixe, itinérance), aux supports institutionnels et financiers, etc., un certain nombre de dimensions sont transversales. Tout d'abord, le développement de la recherche apparaît à peu près à la même période. Sauf, quelques recherches isolées, le démarrage des programmes de recherche se situe après l'année internationale des sans-abri, décrétée par l'ONU en 1987, plus précisément au début des années 90. De plus, la recherche se développe forcément dans les liens avec des organisations (caritatives, associations, organismes communautaires), des services publics (de la santé, des services sociaux), des décideurs politiques et des personnalités publiques, des acteurs locaux. Même si l'articulation entre ces acteurs ne prend pas la même configuration ou le même sens, tous sont mobilisés. Enfin, elle est rattachée à un moment donné à une programmation de recherche développée ou supportée par l'État (Plans gouvernementaux, programmes impulsés par des institutions nationales, des ministères ...) et présentant des liens plus ou moins étroits avec des modes d'organisation locale (associatifs et institutionnels).

Pourtant, chaque contexte de recherche présente ses particularités, ses spécificités. Dans chacune des expériences présentées ici, nous tenterons, non pas d'uniformiser les présentations et de suivre un plan commun car cela écraserait certains éléments, détails, événements,

temporalité, qui ont leur importance dans le développement de l'organisation de la recherche. Nous tenterons cependant, d'identifier dans chacun des contextes, les enjeux liées à la manière dont la recherche s'est organisée, les limites et les points d'ombre.

Cette dimension là de l'organisation de la recherche ne nous semble pas devoir être négligée dans l'élucidation des conditions de possibilité de la comparaison. En effet, nous verrons que les questionnements de recherche comme les résultats sont largement orientés par ces jeux d'acteurs : entre ceux qui ont pour fonction de produire de la recherche et les intervenants dont l'action produit également de la connaissance soit via le partenariat soit à distance du champ de la recherche. Les mondes des politiques et des praticiens (professionnels ou bénévoles) du front ou en deuxième ligne ne sont pas absents des enjeux de connaissance. Quant aux intéressés, objets des recherches, mis à part quelques expérimentations, ils ne semblent pas peser dans les orientations de recherche, au contraire d'autres domaines de recherche où ils ont pris place⁸⁰. Ils ont certes été au centre des préoccupations de tous mais sans participation durable à la construction du savoir.

⁸⁰ Comme dans le développement de la recherche sur les maladies génétiques par exemple (Callon, Rabeharisoa, 1999).

Chapitre 7- La genèse de la recherche en France :

Coopérer avec les associations, observer et analyser des situations vécues et des rapports sociaux, caractériser et compter.

France, début des années 90 : les personnes désignées comme « SDF » constituent depuis quelques années déjà une catégorie médiatisée dont les difficultés sont fréquemment exposées dans la presse et l'audiovisuel, tout particulièrement l'hiver. De plus en plus de livres les concernant se trouvent en bonne place dans les librairies, qu'il s'agisse de mémoires de SDF (Degaudenzi, 1987 ; Perréal, 1995), d'ouvrages de membres d'associations caritatives (Brigou, 1988) ou de journalistes (Porquet, 1987 ; Prolongeau, 1993 ; Silber, Keita, 1993). Les associations multiplient les rapports sur l'accroissement de leur nombre ou sur l'évolution de leurs caractéristiques (elles notent par exemple que de plus en plus de femmes ou de jeunes sont touchés). Les administrations s'en préoccupent. Les SDF sont devenus l'objet de débats, leur visibilité touche l'opinion publique. Deux représentations sont plus fréquemment retenues : celle de l'homme seul, que l'on croise sur un quai du métro ou dans la rue, alcoolique, différent, « exclu » ; mais aussi celle d'une personne ordinaire, qui a simplement eu plus de « malchance », dans cette vision de la société où tout le monde pourrait être touché « à égalité » par le malheur, sans distinction de classe.

L'évolution du rôle des associations

Au fil du temps on assiste à une montée de la mission d'expertise des grandes associations caritatives, souvent d'origine confessionnelle⁸¹ ou de la Fédération nationale des associations pour la réinsertion sociale (FNARS) qui produisent leurs propres rapports, recherches et statistiques, et sont régulièrement consultées sur les questions de politique sociale⁸². Par exemple, les rapports annuels du Secours catholique et de la Fondation Abbé Pierre sont

⁸¹ Le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart-monde fondée en 1957 par le père Joseph Wresinski ; le Secours populaire, association laïque, proche du parti communiste.

⁸² C'est également dans un contexte international et européen que les grandes associations développent leur expertise. Après l'année internationale des sans-abri décrétée par l'ONU en 1987 (*International Year of Shelter for the Homeless*), le thème des sans-abri émerge dans les organismes internationaux européens au début des années 1990 : la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), fondée en 1989, est financée par la Commission européenne qui la charge d'un rapport annuel sur les sans-abri⁸² ; le Conseil de l'Europe publie en 1993 un rapport sur *Les sans logis* ; l'enquête Eurobaromètre (enquête d'opinion réalisée pour la Commission Européenne) comprend dès 1993 des questions sur d'éventuelles périodes antérieures sans logement.

largement repris dans les médias et ne peuvent être ignorés des pouvoirs publics, de même que les résultats des différentes enquêtes commanditées par la FNARS⁸³. La spécificité de leur action en direction des personnes défavorisées conduit les associations à promouvoir les travaux sur l'exclusion et la pauvreté, et à médiatiser leurs rapports annuels, qui portent essentiellement sur les usagers de leurs services.

L'impact des associations se traduit à travers leur influence par exemple, au moment de l'écriture du texte de la loi contre les exclusions de 1998. Ainsi Martine Aubry, dans son discours à l'Assemblée Nationale à l'occasion de la première lecture du projet de loi (5 mai 1998), cite plusieurs associations et tout particulièrement ATD Quart Monde.

Par ailleurs, leur rôle d'expert trouve tout particulièrement à se mettre en scène dans des lieux de concertation multiples, où peuvent se rencontrer les membres des administrations publiques et des associations, ainsi que des chercheurs. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est ainsi venu s'ajouter, en 1998, en application de la loi contre l'exclusion⁸⁴, à d'autres instances déjà existantes comme le Plan (lui-même en perte de vitesse), le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), le Conseil Economique et Social (CES) où le mouvement ATD Quart Monde a joué un rôle important à travers la figure charismatique du Père Joseph Wrésinski⁸⁵, et divers autres lieux, tels que le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (1992) ou le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (1992). De telles structures existent également, sous des formes diverses, au niveau régional, ainsi la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) en Rhône-Alpes, créée en 1992, les Comités régionaux pour l'Information Economique et Sociale (CRIES), la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES), créée en 2001.

Dans le domaine du logement, aux associations généralistes, souvent confessionnelles, implantées de longue date et dans une posture de dialogue critique avec les gouvernements successifs, viennent s'ajouter des associations plus directement contestataires et spécialisées comme le Droit au logement (DAL) en 1990 et le Comité des sans-logis (CDSL) en 1993. De plus, les associations se regroupent parfois dans une stratégie de communication qui leur donne un poids plus important. Ainsi, en février 1994, le premier Ministre Edouard Balladur

⁸³ Comme celle, renouvelée annuellement entre 1993 et 1998, et réalisée par le Crédoc, sur l'opinion d'experts à propos de l'adéquation des structures d'aide à la demande perçue, et celle de 2001 sur la clientèle des associations adhérentes à la FNARS, pilotée par Serge Paugam à l'Observatoire sociologique du changement.

⁸⁴ Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

⁸⁵ Décédé en 1988.

accorde le label « Grande cause Nationale » à une trentaine d'associations appartenant à l'Union nationale inter-fédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), qui prennent le nom de « réseau Alerte » et rédigent un « Pacte contre l'exclusion ». Selon les termes mêmes de la présentation faite par Gilbert Lagouanelle, membre de l'UNIOPSS et directeur de l'action institutionnelle au Secours Catholique, lors de la célébration des dix ans d'Alerte, « la démarche d'Alerte va d'abord et essentiellement s'appuyer sur une logique de communication. Il s'est agi au démarrage moins d'élaborer un programme que de mettre en œuvre une stratégie de communication pour mobiliser l'ensemble de la société ». Le développement de l'expertise associative fait partie de cette stratégie de communication, même si ce n'est pas son seul but.

D'autres associations à but militant, dont le Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI) est un bon exemple, s'appuient sur des données portant sur l'ensemble de la société et sur les indicateurs d'inégalités. Le RAI est issu du réseau d'alerte sociale (RAS), constitué en 1995 après l'occupation du squat de la rue du Dragon (1994) à Paris par l'association Droit au logement. Les échanges entre militants associatifs, chercheurs et syndicalistes initiés lors de cette occupation se sont prolongés au sein du RAS puis du RAI. En particulier, le RAI produit un baromètre (le BIP40) visant à mesurer l'évolution des inégalités à partir de la combinaison d'une soixantaine de séries statistiques. Le RAI continue à associer militants associatifs, syndicalistes⁸⁶ et chercheurs, beaucoup ayant d'ailleurs une double appartenance (chercheur et militant, par exemple).

Selon Maud Simonet-Cusset (Lochard, Simonet-Cusset, 2003), deux figures de l'expertise associative se dessinent. Chacune articule le rapport entre savoir et action de manière différente. La première figure est illustrée par le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde. En ce cas, les savoirs associatif et académique viennent en complément de l'action associative et permettent de mieux connaître les publics accueillis et d'appuyer l'action de l'institution. Le RAI est emblématique de la deuxième figure. Là, le savoir est à l'origine du projet : il s'agit d'élaborer une contre-expertise dans un rapport de contestation.

L'ensemble de ces expertises fondent les orientations politiques à l'échelle nationale et constituent un contexte marqué par la mise en vue et le pouvoir des grandes associations, devenues incontournables dans le diagnostic, la mobilisation collective comme dans le développement d'initiatives sur le terrain de l'action juridique et sociale. On ne peut passer

⁸⁶ Y compris de l'INSEE.

sous silence les derniers débats publics en France, à la suite de la distribution de tentes par Médecins du monde aux personnes sans domicile à Paris au cours de l'hiver 2005-2006 afin de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics des conditions de survie dans le rue et des impasses en matière de droit au logement, la polémique de l'été 2006 et la suite donnée à la défense de cette cause par l'association « les enfants de Don Quichotte ». On ne peut, par ailleurs, que noter les initiatives proposées par les associations, par exemple en matière d'hébergement : maisons relais, résidences hôtelières à vocation sociale, « séjours ruptures⁸⁷ ». L'innovation qu'a toujours portée le mouvement associatif n'est pas en reste dans des tentatives de trouver des réponses au relogement des personnes sans domicile. Cependant, l'innovation montre aussi que les réponses proposées comblent les espaces entre les paliers successifs du logement précaire et renforcent donc l'offre de logement précaire au détriment du logement de droit commun. Dans la plupart des grandes villes, le contexte d'un marché tendu du logement qui s'accompagne d'une inflation des prix du logement ne permet pas à la population pauvre comme aux personnes non logées d'accéder à un logement adapté à leur situation. Du côté de l'hébergement le circuit est saturé et bloqué dans les grandes métropoles : il n'y a pas assez de sorties pour les demandes en attente. Cependant la question SDF ne peut être limitée à une approche en terme de logement ou d'hébergement. Tous les domaines de la vie sont touchés : les associations et les services sociaux publics pointent également les difficultés de la « réinsertion sociale » et prônent l'accompagnement des personnes sur le long terme. Ils ont une vision de la « réinsertion sociale » fondée sur l'accès à l'autonomie par étape. En conséquence, ils préconisent plutôt des ouvertures de séjours limités à chacun des paliers, dans l'objectif de ne pas bloquer les entrées et sorties des différents types d'hébergement et permettre la mobilité des personnes à l'intérieur du circuit⁸⁸.

Cette place occupée par les associations a été différemment prise en compte par les chercheurs. Au premier temps de la recherche, les enquêtes qualitatives de terrain sont réalisées en dehors du champ d'influence des grandes associations caritatives, soit en enquêtant directement auprès des intéressés dans les espaces publics (Gaboriau, 1993 ; Pichon, 1995 ; Girola, 1996), soit en investiguant au sein d'associations ciblées qui constituent leur terrain ethnographique (Lanzarini, 1993 ; Teissonnières, 1993 ; Amistani,

⁸⁷ Ces séjours permettraient à des personnes sans domicile, non originaires de la région parisienne, de sortir de la capitale afin de faire un premier pas en dehors de la dépendance que procure l'ensemble des services de la grande ville.

⁸⁸ Rapport à la Ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité portant sur l'hébergement des personnes sans-abri à Paris et en Ile de France (de Fleurieu, Chambaud, 2006). Ajoutons que la circulation des personnes d'une structure à une autre sur des durées de séjour limitées empêche l'évaluation sur le long terme de l'action sociale.

1993, 2001 ; Pichon, 1994 ; Jouenne, 1997). Certains de ces chercheurs endossent une posture critique qui donne raison au point de vue des usagers eux-mêmes .

Les enquêtes quantitatives quant à elles, ont dès le départ misé sur le partenariat avec les grandes associations pour construire un questionnement de recherche en phase avec les objectifs et les préoccupations de l'action et de l'évaluation, tout en maintenant le cap sur les objectifs heuristiques. Pour autant, ce double mouvement n'a pas construit de frontières entre recherches qualitative et quantitative, les unes se nourrissant des autres. C'est l'histoire spécifique de l'organisation de la recherche française qui est ici racontée. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut retenir deux types de recherche empirique -socio-anthropologique et statistique-, qui ont fait avancer la connaissance des situations et des caractéristiques de la population.

La genèse de la recherche qualitative : contexte et apports

Les recherches qualitatives se sont déroulées pour l'essentiel dans le cadre de programmes financés par le Plan Urbain⁸⁹. Elles ont fourni les premiers résultats sur lesquels ont pu s'appuyer les travaux du Centre national de l'information statistique (CNIS) et les enquêtes de l'Institut national études démographiques (INED) mises au point à cette occasion.

Les sociologues et ethnologues ont été parmi les premiers à bâtir une problématique de recherche sur l'expérience vécue des personnes sans-domicile, en reprenant une tradition d'étude des populations marginales ou errantes, presque aussi ancienne que la sociologie elle-même. La figure du SDF a trouvé naturellement place dans la continuité des figures de la mobilité sociale, celles du migrant, du déviant ou du *hobo* (Anderson,1923), et a obligé à investiguer un monde, à reconnaître le point de vue et les « *visions du monde* » de ceux qui adaptent leur comportements et leurs croyances aux moments critiques qu'ils traversent.

Après le travail pionnier de Vexliard dans les années 1950⁹⁰, quelques études isolées s'étaient intéressées, au cours des années 1980, aux populations sans abri – clochards (Declerck, 1983), sortants de prison (Lebleux, 1987), bénéficiaires des aides caritatives⁹¹- mais sans trouver

⁸⁹ Service de recherche du Ministère de l'Équipement, créé en 1984, aujourd'hui PUCA : Plan urbanisme construction et architecture.

⁹⁰ Voir par exemple, *Introduction à la sociologie du vagabondage* (1956) ; *Le clochard, étude de psychologie sociale* (1957) .

⁹¹ Cf l'enquête du service statistique du Ministère des Affaires Sociales (à l'époque le SESI, maintenant la DREES) conduite par Dan Ferrand-Bechmann (1990) sur les personnes aidées par les associations caritatives.

véritablement d'échos. C'est en 1991 que le Plan Urbain donne une impulsion décisive à ce domaine de recherche grâce au programme « Les sans domicile fixe dans l'espace public, quelques orientations de recherche ». Les grands axes de ce premier programme s'appuyaient sur les éléments d'observation et d'analyse d'une étude ethnographique intitulée « la carrière la manche, l'asile » (Pichon, 1991) inscrite dans la tradition interactionniste de l'École de Chicago. Dédié à cette figure de l'urbanité contemporaine, ce programme s'articulait à un programme plus vaste et déjà avancé sur les espaces publics.

La place faite au sein d'un organisme de recherche national à cette problématique doit beaucoup à l'impulsion puis au parcours discret mais précieux d'accompagnement d'Isaac Joseph aux recherches sur les SDF⁹². Celui-ci exprimait son souci d'une sociologie sensible aux formes du « vivre ensemble » en invitant les chercheurs à considérer d'une part la crise urbaine depuis la série des mobilités sociales et résidentielles contiguës, à articuler d'autre part l'expérience de la co-présence avec le mendiant qui nous institue témoin à celle de la lutte collective qui ouvre à la constitution d'un public élargi. Puisant aux sources philosophiques de l'interactionnisme symbolique comme à ses développements actuels, sa pensée sur l'espace public l'a conduit à ne pas délaissier les conséquences morales et politiques des formes de l'abandon de soi, mais sans tenir celles-ci comme un échec irréversible de la démocratie. Au contraire sa conviction d'une « communauté toujours à venir » lui fit immédiatement prendre position en faveur d'une anthropologie pragmatique impliquée⁹³ qu'il mis par ailleurs immédiatement en perspective avec les travaux antérieurs sur les Homeless des ethnologues américains (Hopper, 1992 ; Lovell, 1992 ; Bordreuil, 1992). C'est donc à partir des années 1990 que dans le cadre de doctorats, plusieurs travaux problématisent le phénomène SDF⁹⁴ et que des chercheurs établis s'y intéressent⁹⁵, souvent avec un financement du Plan Urbain, ou au cours de «recherche-actions»(Chobeaux, 1996) et d'expérimentations. D'autres chercheurs insérés professionnellement dans des institutions de transport ou d'aide aux personnes sans domicile apporteront leurs propres contributions

⁹² Et aussi aux convictions des coordonnatrices des programmes : Jeanne Levasseur puis Danielle Ballet et enfin Claire Gillio.

⁹³ Ce parcours intellectuel de traducteur et de passeur se lit à travers un ensemble d'articles et d'ouvrages qui ne traitent jamais directement d'un objet sociologique -le monde du SDF- mais d'un regard troublé, le nôtre, face à la déréliction de l'homme à la rue. Ce sont les conséquences de ce trouble que le sociologue de l'espace public examine, le plus souvent par touches successives, jusqu'à l'article de l'été 2003, le seul consacré exclusivement à la question de la pauvreté, de l'assistance et de l'enquête auprès des SDF.

⁹⁴ Par exemple celles de : Amistani (1993), Lanzarini (1993), Pichon (1995), Teissonnières (1993), Jouenne (1997), Bresson-Boyer (1994), Guillou (1994)...

⁹⁵ Par exemple Gaboriau (1993), Terrolle (1993), Laé (1993), Bordreuil (1992), Memmi (1998).

(Declerck, 1990, Damon, 1995). La plupart de ces chercheurs sont en réseau et échangent leurs résultats dans le cadre de séminaires initiés par le PUCA⁹⁶.

Quels sont les apports de ces différentes recherches ? Sans entrer dans le cadre problématique et théorique de chacune d'entre elles, on peut en retenir les grandes lignes. Les situations vécues des personnes observées sont analysées au travers de l'exposition de soi dans les espaces publics ; du travail de présentation de soi et de socialisation dans les institutions d'assistance ; des liens affectifs aux lieux de la survie. Ces rapports aux espaces et aux lieux mettent en évidence la dynamique des situations de survie, les adaptations et les dépendances qu'elle entraîne, les compétences mobilisées (langagières, situationnelles, stratégiques ou tactiques). Ils donnent à voir les ancrages biographiques et historiques que toute situation de survie institue, là où la mémoire des lieux dévoile les trajectoires biographiques qui se mêlent aux histoires des institutions comme celle de la CHAPSA de Nanterre par exemple, mais aussi à l'histoire collective, celle de l'immigration et du déclin du monde ouvrier. Ils pointent les contraintes auxquelles chacun doit faire face (en terme de domination ou d'enfermement dans le circuit de l'aide, mais aussi d'un point de vue éthique en terme de maintien de soi et de dignité de la personne), les actions et interactions orientée par la survie tant dans les routines de la vie quotidienne (manche, quête auprès des services, activités déviantes, sociabilités entre pairs, participation à la vie associative) que dans les tentatives pour en sortir (mobilisation des réseaux et des ressources individuelles et collectives). Toutes ces observations sociologiques balaient les représentations communes du SDF que nous avons signalées plus haut mais n'omettent pourtant pas de rendre compte des processus de socialisation/désocialisation, de dégradation des besoins que Vexliard avait déjà notés, et insistent sur les formes de dégradation de soi (estime de soi, image de soi, dignité), les faiblesses psychiques et corporelles que la vie à la rue fait naître ou renforcent, et déclinent enfin les stigmates⁹⁷ qui touchent les personnes sans que leur retournement ne se réalise pour devenir une ressource dans l'action de lutte, comme pour d'autres populations observées.

C'est également dans une mise en rapport aux droits et aux normes sociales -par exemple la norme logement et la norme travail, (Bresson-Boyer, 1994)- que les analyses se déploient.

⁹⁶ Plus en retrait de ce réseau, parce qu'insérés dans un d'autres champs conceptuels, théorique ou disciplinaire, d'autres chercheurs s'intéressent au phénomène : par exemple Bertrand Bergier qui publie sa thèse portant sur les compagnons d'Emmaüs (1992) ou encore Anne-Marie Waser et Pierre Louapre dont deux entretiens avec des personnes vivant dans la rue seront publiés dans l'ouvrage dirigé par Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, (1993).

⁹⁷ La référence à Erving Goffman (1974) est fréquente et quant au retournement du stigmaté, voir par exemple la synthèse de Michel Chaumont : *La concurrence des victimes* (1997)

Elles mettent en évidence la contiguïté des situations de pauvreté et s'attachent aux mobilités des individus, mobilité des trajectoires sociales mais aussi mobilité itinérante liée à la survie.

L'espace urbain est le théâtre le plus fréquemment investi par la recherche parce que là se trouvent les ressources de la survie. Il se redessine en une géographie charitable avec ses hauts-lieux et ses interstices où se mettent en scène les enjeux de l'urbanité. L'espace rural et de la tradition du « routard » font aussi l'objet, quoique dans une moindre mesure, d'investigations. Celles-ci complètent les premières, qui ensemble proposent une approche assez complète du phénomène et de son actualité, en s'attachant prioritairement aux points de vue des personnes sans domicile (entretiens, récits de vie, observations participantes) au regard des situations quotidiennes qu'elles sont amenées à vivre.

L'ensemble de ces recherches portent sur des personnes ayant une communauté de situation (par rapport au logement), qui conduit à les désigner comme « sans domicile », mais elles présentent une certaine diversité sous d'autres aspects : clochards occupant de manière exclusive certains lieux dans la capitale, sortants de prison, jeunes des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, hommes issus des cités de transit, etc. Les travaux de ces différents chercheurs ont donc contribué à un éclatement de la catégorie⁹⁸. En effet, le chercheur ne peut rendre compte des formes d'adaptation réciproques au sein des institutions d'aide et dans les civilités urbaines ordinaires qu'en infirmant le travail de catégorisation opéré tant par les dispositifs sociaux que par l'exposition médiatique. Pour sortir d'une vision substantialiste, le modèle paradigmatique de l'homme marginal de l'école de Chicago a pu servir utilement de boussole parce qu'il oriente l'analyse sur la mobilité sociale, les étapes et les épreuves de l'adaptation : « Le lien socialisation-désocialisation en rendant difficile toute typologie substantialiste des identités nous pousse constamment à explorer nos propres frontières culturelles et intellectuelles avant de cataloguer telle ou telle population en tenant pour acquise sa ségrégation ou son exclusion. » (Joseph, 1984 : 17)

Malgré l'apport de ces premières recherches, journalistes, associations, administrations relevaient le manque de données chiffrées. Les seules données statistiques étaient celles publiées par le service statistique du Ministère des affaires sociales sur les personnes hébergées dans les centres financés par l'État, données disponibles à partir de 1982.

⁹⁸ Voir le bilan fait par Pascale Pichon, (2000).

Mise au clair des objectifs des enquêtes statistiques et construction d'un langage commun au sein du CNIS

L'année 1993 a été marquée par divers événements touchant les personnes sans-domicile : à Paris, une campagne autour des nombreux morts de l'hiver (une quinzaine) dans la rue, la création du Samu social, la fondation du Comité des Sans Logis, l'apparition des journaux de rue, la première enquête du Credoc pour la FNARS concernant l'accueil d'urgence.

Suite aux divers rapports (Marpsat, Firdion, 2000 : 1-27) sur la pauvreté et le logement des plus démunis, élaborés en particulier au sein du Conseil Economique et Social (CES) et du Conseil national de l'Information Statistique (CNIS), c'est au CNIS que s'est exprimée précisément cette demande sociale, à l'occasion de la séance du 11 mai 1993 de la formation « Démographie, Conditions de Vie ».

Lors de cette réunion, Françoise Euvrard, représentante du groupe « connaître et évaluer » de la fondation Abbé Pierre, demanda que soit prise en compte la question des sans-abri et des mal logés. Elle s'appuyait en particulier sur une note de Michel Mouillar⁹⁹, chercheur spécialiste du logement. Suite à cette demande, un groupe temporaire sur les sans-domicile fut créé en septembre 1993, afin « que la population des sans abri et sans logis fasse l'objet, sous l'égide du CNIS, d'une investigation méthodologique pour préparer les voies d'une meilleure connaissance de ces populations »¹⁰⁰.

Cette note replace la question dans le débat de l'époque sur les chiffres¹⁰¹, préconise une grande enquête nationale et propose que divers organismes collaborent pour réaliser rapidement une étude préalable à petite échelle, afin que l'enquête nationale confiée à l'INSEE soit par la suite réalisée. L'implication de l'INED pour réaliser cette enquête pilote résulte de plusieurs éléments, dont la motivation de son directeur de l'époque, Jacques Magot.

Les objectifs des différents participants, perceptibles à la lecture des comptes rendus des réunions du « groupe sans-abri », peuvent être regroupés et classés ainsi:

⁹⁹ Il représentait la FEN et était associé à une opération d'évaluation du logement social conduite par le Conseil Economique et Social.

¹⁰⁰ Avis sur les programmes statistiques 1994-1998, adopté par le CNIS au cours de son assemblée plénière du 29 juin 1993. CNIS, n°13, juillet 1993.

¹⁰¹ Suite à l'étude réalisée par le Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (BIPE) pour la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts, Michel Mouillar pose des questions de méthode dans une optique critique de cette étude (définition et couverture du champ d'étude par exemple).

- un objectif de *lobbying* et d'alerte des médias et de l'opinion correspondant plutôt à la position des associations ;
- un objectif de gestion et d'évaluation des politiques prenant plutôt en compte la position des représentants de l'administration, mais aussi des fractions les plus administratives des grandes associations et des fédérations d'associations ;
- un objectif de connaissance, traduisant plutôt le souci des chercheurs et des statisticiens, avec pour ces derniers une préoccupation de méthode, particulièrement ardue sur ce thème.

Trois extraits des comptes rendus de réunions illustrent ces objectifs. Dans une visée de *lobbying* et d'action, le représentant du Secours Populaire « souligne la nécessité de disposer de données chiffrées sur la population des exclus du logement au moins pour trois raisons : alerter efficacement l'opinion publique, interpellier les autorités publiques et faire ainsi bouger la législation ; fournir les moyens d'une action d'envergure nationale aux associations qui ont en charge ces questions » (1^{ère} réunion, 13 janvier 1994). Dans un but de conduite de l'action et d'évaluation, la représentante de la Direction de l'habitat et de la construction au Ministère du logement « souligne l'intérêt de son administration pour cette investigation sur les personnes sans domicile pour mieux adapter les circulaires, les lois, les procédures visant à l'amélioration des conditions de logement » (1^{ère} réunion, 13 janvier 1994). Cet intérêt est partagé par la Fédération Nationale des associations pour la réinsertion sociale : « observer et étudier le phénomène, oui, mais pour agir et mettre en place des dispositifs efficaces » (1^{ère} réunion, 13 janvier 1994). Enfin, dans une optique de recherche, le représentant de l'Association internationale des techniciens et des chercheurs « se réjouit de ce projet statistique et souhaiterait qu'il puisse éclairer un certain nombre de questions : quelle proximité entre les sans abri et les mal logés ? L'exclusion par le logement est-elle vraiment liée à la pauvreté ? Y a-t-il ou non discontinuité entre le logement et l'abri ? ».

Nuançons : la correspondance entre type d'objectif et organisme n'est pas aussi mécanique, d'autant que les organismes sont représentés par des personnes qui ont souvent eu des trajectoires complexes, les ayant placées successivement (ou simultanément) dans des positions diverses et leur conférant un certain recul par rapport à leur pratique (Marpsat, 1998) : un représentant d'un syndicat enseignant peut être aussi un spécialiste reconnu de la recherche sur le logement, un statisticien peut être membre d'une association caritative ou

militante, etc.¹⁰² Par ailleurs, ces objectifs, s'ils ne sont pas nécessairement contradictoires, ne sont pas non plus, au regard des enjeux politiques, nécessairement associés : ainsi, pour alerter l'opinion et les médias, il n'est pas certain que l'enquête la plus correcte sur le plan méthodologique soit la plus efficace.

Ce groupe temporaire avait une originalité : il impulsait des enquêtes pilotes (visant à mettre au point des méthodes généralisables), qui se déroulaient pendant la période de réunions du groupe et étaient commentées en temps réel. Ainsi a pu se constituer un langage commun et s'établir une meilleure compréhension des préoccupations de chacun. Ce partenariat explique en grande partie que la réalisation et les résultats de l'enquête nationale de l'INSEE sur les personnes sans-domicile, héritière de ces travaux, aient été bien accueillis, contrairement aux obstacles rencontrés à de nombreuses reprises aux Etats-Unis.

Dans la mise en œuvre des enquêtes sur site : la poursuite du partenariat

Parmi les enquêtes pilotes impulsées par le CNIS sur les sans-domicile et les mal logés, l'INED s'est consacré à la mise au point de méthodes d'enquêtes auprès de sans-domicile « au sens restreint »¹⁰³, reposant sur un échantillon représentatif. Cette première enquête (Marpsat, Firdion, 2000), s'est déroulée en 1995 à Paris *intra-muros*. Elle avait autant pour vocation de servir d'enquête pilote à l'enquête nationale, que de produire des résultats sur la capitale.

L'enquête de l'INED a été élaborée en partenariat avec les associations et les autres organismes d'aide aux personnes sans domicile. Outre les échanges au cours des réunions du CNIS, un comité de pilotage a été constitué, qui a suivi l'enquête tout au long de son déroulement.

Ce comité a réfléchi aux aspects méthodologiques et éthiques de ces enquêtes, aspects qui sont souvent indissociables. Comment prendre contact avec les personnes sans domicile, en respectant leur espace privé et en leur laissant toute liberté de refuser l'entretien, alors qu'il se déroule généralement au sein de l'association où les personnes se rendent pour obtenir une prestation ? Comment les remercier à la fin de l'enquête, en leur faisant un cadeau qui ne soit

¹⁰² Par exemple, Françoise Euvrard, représentante de la Fondation Abbé Pierre, était aussi chercheuse, habituée au maniement des statistiques et appartenait à plusieurs groupes de réflexion sur la pauvreté à un niveau international et en particulier européen.

¹⁰³ Dormant dans un centre d'hébergement pour sans-domicile, un abri précaire ou un lieu non prévu pour l'habitation (parc, gare...).

pas stigmatisant comme pourrait l'être, par exemple, le don d'argent ou de tickets restaurants, qui rappellent par trop la manche ? Quel domaine de questions aborder, et comment les formuler pour ne pas blesser ou embarrasser les personnes, ou encore mettre en péril leur relation avec les associations qui constituent le site de l'enquête ?

Les associations ont aussi contribué à la mise au point des questionnaires, comme l'ont fait par ailleurs des chercheurs spécialisés selon tel ou tel thème abordé. Au cours des enquêtes statistiques, le partenariat avec les associations, dans l'organisation concrète de l'enquête, a ainsi été décisif. Par exemple, dans l'organisation matérielle de la collecte ou l'élaboration des feuilles d'adresses lors de l'enquête de 1998 sur les jeunes sans-domicile.

Dans le premier cas, il s'agissait d'organiser les conditions matérielles de la collecte. Cette étape est très importante, en particulier parce qu'elle est l'une des conditions qui permet d'assurer le respect de la confidentialité : accès à des pièces séparées où les entretiens pouvaient se dérouler discrètement. Les membres des associations (travailleurs sociaux, intervenants, bénévoles) ont également, dans certains cas, contribué à présenter l'enquête aux personnes concernées, ce qui pouvait les rassurer sur nos intentions. Dans le second cas, l'objectif du dénombrement des moins de 25 ans sur les sites où ils se mêlent à des personnes plus âgées, comme les points-soupes s'est appuyé sur la distribution des feuilles d'information¹⁰⁴, différentes selon l'âge (ce qui se justifiait, par exemple, par le seuil d'accès au RMI). Ces listes ont été établies avec l'aide des associations participant au comité de pilotage.

L'expérience partenariale peut être qualifiée de partage des savoirs ou d'établissement d'un compromis tenant compte des préoccupations de chacun. Toutefois il ne semble pas, avec le recul, que les associations aient fait usage des résultats des enquêtes statistiques conduites pourtant en étroite collaboration avec elles (tant dans la conception que dans l'appui sur le terrain). C'est sans doute plus dans les démarches de recherche que se manifestent les apports réciproques. La question : à quoi et à qui servent les chiffres ? demeure étroitement liée aux enjeux politiques et aux jeux d'acteurs dans le champ de la pauvreté. Les méthodes fines qui, quant à elles, ont été développées au cours de ces années ont permis que les personnes sans domicile soient enfin comptabilisées comme n'importe quels autres membres de notre société. Ainsi, la méthode d'échantillonnage et de collecte mise en œuvre lors des travaux du CNIS a

¹⁰⁴ Ces feuilles changeaient environ toutes les semaines, et donnaient les principales adresses utiles : soins médicaux, loisirs gratuits, lieux où trouver de l'aide pour effectuer des démarches administratives, etc...

été reprise et perfectionnée en 2001 par l'INSEE pour son enquête nationale. Cette généralisation, prévue dès la constitution du groupe du CNIS, a été décidée au moment du recensement de 1999 afin de pallier les insuffisances du recensement concernant les personnes sans-domicile. A cette occasion, la méthode d'échantillonnage mise au point par l'INED est devenue une référence. Elle a été utilisée en 1996 par une équipe de psychiatres, pour une enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins des sans-domicile parisiens (Kovess, Mangin-Lazarus, 1998), ainsi que lors de diverses enquêtes en France et en Espagne, sur les populations sans-domicile ou d'autres populations difficiles à toucher, comme les usagers de drogue (enquête Coquelicot). Il reste que le milieu associatif et les décideurs ne se sont pas réellement appropriés ces résultats qui complètent les enquêtes de type qualitatif. Le chemin reste à parcourir pour articuler et rendre plus visibles ces deux formes de connaissance.

Les recherches menées par l'INED¹⁰⁵ ne correspondaient pas au choix délibéré des membres de l'équipe de chercheurs mais à la priorité accordée par cet institut aux demandes qui lui étaient adressées par les associations, et par des organismes comme le Conseil National de l'Information Statistique - CNIS (instance de concertation pour la statistique nationale) et les administrations. Ces fortes sollicitations nécessitaient, pour donner lieu à une mise en œuvre concrète sur le terrain, d'aboutir à un consensus minimum sur les objectifs (par exemple, ne pas se limiter à dénombrer les sans-domicile mais étudier qui ils sont et d'où ils viennent) et sur les définitions (par exemple, ne pas se limiter aux personnes dormant dans « la rue »). Ces recherches étaient conduites de manière complémentaire à d'autres travaux, soit d'approche différente (ethnographiques par exemple), soit de terrain différent (par exemple, les ménages menacés d'expulsion, le mal-logement en milieu rural) que réalisaient d'autres équipes de recherche. Pour les chercheurs de l'INED, la mission que lui avait confiée le CNIS (développer une méthodologie d'enquête sur échantillon représentatif auprès des personnes sans domicile) imposait d'en assumer les conséquences en termes de mise à disposition, de formation et de subsidiarité (d'autres équipes pouvaient ainsi répondre à des demandes nécessitant des échantillons représentatifs de personnes sans domicile ou appartenant à un sous-groupe difficile à joindre comme les usagers de drogue).

Cette démarche de connaissance a donc eu pour enjeu de dépasser la simple question du nombre - combien sont-ils ? - souvent exprimée par certains décideurs, car ce mode de questionnement supposait une solution connue d'avance : augmenter le nombre de lits en hébergement temporaire pour l'ajuster à la demande. La question des sans-domicile ne se réduit pas au nombre de places dans les hébergements d'urgence. Les différents partenaires de ces recherches ont donc souhaité s'intéresser aux caractéristiques des personnes sans domicile, et les travaux de nos collègues d'outre-Atlantique nous ont bien aidés à cerner les questions pertinentes, notamment celles portant sur les événements durant la jeunesse, questions reprises ensuite dans de nombreuses enquêtes auprès de populations en situations précaires. Nous nous sommes intéressés aussi aux tendances (trends) qui pouvaient être estimées à condition de répéter de telles enquêtes dans le temps .

Notre objectif méthodologique était d'aller au-delà des enquêtes « statistiques » ne reposant que sur un échantillon raisonné ou un échantillon de clientèle d'associations. L'hypothèse de départ postulait la construction d'un échantillon représentatif des populations sans domicile afin de les étudier avec des outils semblables à ceux utilisés pour d'autres objets de recherche en population générale. D'une certaine façon, il s'agissait de ne pas « exclure les exclus » de la statistique et des analyses statistiques. Le problème de la définition s'est avéré incontournable et il a fallu se positionner par rapport aux méthodes de sondage, aux méthodologies appliquées aux animaux sauvages¹⁰⁶ (on sait que l'éthologie a servi de modèle aux sociologues de l'École de Chicago pour comprendre les processus migratoires et la morphologie urbaine), aux protocoles de tirage aléatoire, aux modes de collecte, etc. La réflexion s'est aussi portée sur les modes d'analyses comme sur la nécessité de parvenir à prendre en compte les effets d'exclusion à la fois au niveau individuel et au niveau structurel, avec cette difficulté fréquemment rencontrée de distinguer la part prise par les uns ou les autres. Il s'agissait donc de contextualiser les observations singulières. C'est avec précaution qu'ont été maniées les notions de facteur de causalité, d'indicateur de risque, de facteur de protection, tout en faisant le deuil d'une causalité simple, d'une monocausalité. De même, il fallait s'affranchir d'une explication en terme d'événement fondateur de la vie à la rue, ou de la perte de logement. Cela nous a conduit également à avoir recours à des modes d'approche complémentaires - ce qu'a réalisée plus tard avec succès Maryse Marpsat dans son livre, « le monde d'Albert la Panthère, sans domicile et cybernaute à Honolulu » (2004)-, et à rechercher l'interdisciplinarité.

Franchir des obstacles pour circuler entre le monde de la recherche et le monde associatif

Au début des investigations, des difficultés ont surgi dans la mise en œuvre d'un travail avec les associations caritatives et humanitaires. Se comprendre, avoir un langage commun minimum, étaient les deux préalables indispensables. Ainsi il est apparu que la démarche d'auto-analyse des chercheurs ne correspondait pas à celle

¹⁰⁵ Dans le cadre de l'INED, une petite équipe de chercheurs (Firdion, Marpsat, ainsi que des doctorantes ou thésardes rattachées à l'INED comme Denise Arbonville, Isabelle Frechon), a collaboré avec le service des enquêtes de l'INED pour l'aspect méthodologique (Benoît Riandey, Martine Quaglia, Nicolas Razafindratsima). Plus occasionnellement, l'équipe a collaboré avec d'autres chercheurs : Julien Damon (CNAF), Pascale Pichon (CRESAL), Corinne Lanzarini, Pierre Chauvin (INSERM) et Serge Paugam (CNRS-EHESS), etc..

¹⁰⁶ Il y avait nécessité à trouver une méthode permettant de suivre ces personnes, mobiles dans l'espace géographique et promptes à disparaître.

des travailleurs sociaux. Ces derniers font fréquemment de l'auto-analyse, mais qui porte plus sur leur pratique au regard de leurs objectifs d'action et peu sur leurs dispositions profondes ou sur les conditions sociales de production de leur pratique. D'autres difficultés étaient communes avec celles rencontrées avec les décideurs de Politique sociale (locale ou nationale) : différences au regard des horizons temporels (les prochaines échéances électorales, le prochain rapport d'activité annuel), des préoccupations (l'action est mise en avant d'un côté, les préoccupations scientifiques de l'autre), des précautions à mettre en œuvre (préoccupation déontologique souvent partagée mais parfois une volonté de protéger « ses pauvres », et parfois mais plus rarement, de masquer son action réelle), de la rigidité des protocoles (l'homogénéité de la collecte impose un protocole uniforme : un travailleur social par exemple, ne peut décider de modifier le protocole pour convenance personnelle ou locale).

Ont été mises à l'épreuve quelques hypothèses et parfois leur réfutation. Ainsi l'expression courante « tout le monde peut devenir sans domicile » est à nuancer puisque, à la lumière de nos résultats, on devrait plutôt dire : « tout le monde peut devenir sans domicile mais avec une probabilité différente selon son milieu d'origine sociale ». Certains travailleurs sociaux nous décrivaient également la « voie royale » de la « sortie » qui, partant de la rue, et passant par l'hébergement transitoire, aboutissait au logement ordinaire. *A contrario* les enquêtes ont mis en évidence l'univers hiérarchisé de l'assistance dans lequel les moins dotés en capital social et culturel se voyaient invités à recommencer sans cesse le parcours de cette trompeuse voie royale. Les enquêtes ont par ailleurs mis l'accent sur des caractéristiques qui allaient à l'encontre des idées reçues, par exemple, la surreprésentation des jeunes ayant été placés ou l'emploi exercé par un tiers des personnes sans-domicile. Enfin, elles ont pointé la très faible qualification des jeunes sans domicile et leur échec scolaire ainsi que les effets de déracinement géographique. Malgré la précision de ces résultats, les chercheurs ont rencontré d'importantes difficultés de communication avec les décideurs en matière de politique sociale (tant au niveau politique qu'administratif).

Il me semble que l'obstacle majeur à la construction des savoirs concerne l'étape de leur diffusion : les résultats des recherches scientifiques semblent importer peu aux yeux des décideurs politiques qui s'appuient bien davantage sur des conseillers (souvent peu ou pas au courant des recherches effectuées) et notamment des conseillers en communication. Cela a pu aboutir à l'absurdité de la déclaration de Lionel Jospin, candidat aux élections présidentielles de 2002 qui promettait « zéro sans-domicile en 2005 ¹⁰⁷ », et à des mesures prises par les gouvernements sous la présidence de Jacques Chirac pour contrôler les personnes bénéficiaires d'allocations chômage ou du RMI. Ces prises de position ont fortement interrogé l'efficacité des démarches engagées et des formes de communications déployées en direction des sphères politique et médiatique. Les notes de synthèse de quatre pages diffusées dans les bureaux des ministères et dans les grandes administrations ne suffisent pas à convaincre. A ce point stratégique de la communication, les chercheurs doivent réfléchir s'ils ne veulent pas que tout leur effort, tout le travail conduit avec les associations et les personnes sans domicile, soit perdu. A ce jour, le travail de dévoilement et de déconstruction du phénomène ne semble pas avoir abouti à un changement d'attitude vis-à-vis du sans-abrisme et des politiques d'action et de prévention à conduire. La réussite des enquêtes conduites, tant du point de vue de la recherche méthodologique que du point de vue de son influence sur le monde social, ne peut être complète si les décideurs demeurent dans une sorte de « cécité totale » (Sayad 1996 : 43). Un échec de la diffusion de la connaissance « pour l'instant » seulement, voudrait-on ajouter.

¹⁰⁷ Réitéré en 2006, sans plus de précaution, par Nicolas Sarkozy.

Chapitre 8-

En Belgique : Un modèle de concertation, entre exemplarité et impuissance

Comment le phénomène de la pauvreté a-t-il été appréhendé en Belgique ? La place du sans-abrisme y occupe un rôle dont nous avons vu qu'il avait eu quelques difficultés à devenir un problème public. Elle est aussi révélatrice des rapports ambivalents que les mondes politique, associatifs et de la recherche ont entretenus. Cette ambivalence se situe du côté d'un mode de travail concertatif qui s'inspire d'un modèle éprouvé au sein des relations collectives de travail. C'est ce modèle que différentes institutions ont cherché à développer dans le domaine des politiques sociales. Après avoir rappelé les composantes de ce modèle de concertation, nous situerons le rôle des institutions chargées de développer celui-ci et les difficultés qu'elles ont rencontrées tout en mettant en perspective les travaux de recherche-expertise que les mondes universitaire et associatif ont réalisés. En Belgique, les analyses produites sur la mise en œuvre des plans d'action officiels de lutte contre la pauvreté ouvrent un questionnement sur ce qui façonne les relations de service au plan de l'intervention sociale et politique.

Un modèle de concertation sociale exemplaire

Le Rapport Général sur la pauvreté, paru en 1994, préconisait de mettre « à l'ordre du jour une nouvelle concertation sociale ». Traduisons : un élargissement de la concertation sociale existante en charge de régler les problèmes de travail, de chômage, de sécurité sociale entre les partenaires sociaux, syndicats et patronat. Car c'était bien l'enjeu du rapport que d'impulser la prise en compte de l'ensemble des problèmes relatifs à la pauvreté, reposant sur le constat que nombre de « pauvres » n'étaient ni chômeurs, ni travailleurs pauvres et n'appartenaient pas à la classe des ouvriers ou des employés. C'est ici que le mouvement associatif ATD quart-monde a occupé une place déterminante dans la réalisation du rapport en prônant la nécessité d' « écouter les pauvres », ceux qui n'avaient ni relation au monde du travail ni inscription syndicale. Dit autrement, il s'agissait de faire pression pour que le système de concertation sociale « classique » prenne en compte les situations de pauvreté. Mais en quoi consiste ce système ? D'un point de vue institutionnel, les bases du système belge de relations industrielles ont été jetées par le Pacte social négocié en 1944 par certains dirigeants des syndicats et du patronat. Sa principale caractéristique est qu'il s'est peu à peu constitué en matrice dominante au travers d'un processus d'institutionnalisation de ses

structures paritaires de négociation. Ces structures reposent ainsi sur des lois-cadres qui les dotent d'un statut légal, définissent leur mission, leur composition et les critères de représentativité des organisations qui y siègent. Ce modèle institutionnalisé s'applique à l'ensemble de la vie économique et sociale en privilégiant à tous les niveaux ¹⁰⁸, à la fois le principe d'une représentation paritaire des acteurs économiques et celui de la « libre » négociation entre interlocuteurs sociaux.

En pratique, cette matrice dominante prévoit une articulation des différents niveaux de négociations collectives s'opérant du général au particulier, les accords interprofessionnels fixant les grandes orientations. Leur mise en œuvre passe alors par la négociation de conventions collectives au niveau sectoriel et/ou au niveau de l'entreprise. Cette matrice de négociation produira ses effets les plus importants durant la période qui précède la crise économique des années 70. Elle avait pour fonction le partage des fruits de la croissance économique, notamment à partir du principe de la liaison automatique des rémunérations à l'indice des prix à la consommation. La mise en œuvre de ce principe sera organisée au moyen de conventions collectives nationales sectorielles négociées et conclues au sein de commissions paritaires pour le secteur privé d'une part et, d'autre part, de dispositions légales pour le secteur public et pour les allocations sociales. En fait, ce qui constitue la spécificité du modèle belge de négociation collective est la triangulation des régulations négociées : « Fixation structurelle de salaires fonctionnels minima d'une part, adaptation structurelle des salaires minima et effectifs nominaux garantissant de façon constante le maintien de leur pouvoir d'achat d'autre part, et enfin négociations collectives conjoncturelles récurrentes de la croissance du pouvoir d'achat tant des salaires effectifs que des salaires conventionnels minima, telles sont les trois branches de la structure de la négociation collective en Belgique » (Bleeckx, 1994 : 18).

C'est cette matrice qui a servi de modèle pour tenter de faire entrer les problèmes relatifs à la pauvreté, au revenu minimum d'existence (minimex), aux inégalités d'accès à la culture, à l'éducation, à la santé, au logement dans le système de négociation collective. Et ce, par l'intermédiaire d'un assemblage institutionnel réunissant une fondation, une union et une association, soit les différentes formes de ce que peut mobiliser la société belge pour

¹⁰⁸ Par niveau, nous entendons les différents lieux de négociation ou consultation auxquels se rencontrent les partenaires sociaux. En Belgique, on en distingue généralement trois principaux : le national/interprofessionnel, le sectoriel et l'entreprise.

« travailler un problème social ». Les chercheurs universitaires joueront dans cette pièce un rôle d'experts.

Un montage institutionnel hybride

Sur le modèle du partenariat social, le Rapport Général sur la pauvreté commandé par le Premier Ministre de l'époque [PP16] Jean-Luc Dehaene a été réalisé par trois partenaires qui avaient tous une assez forte légitimité pour aborder la question de la pauvreté : la *Fondation Roi Baudouin*¹⁰⁹ ; *l'union : Villes et Communes de Belgique* qui regroupe les bourgmestres de Belgique et dont relève l'aide sociale ; *l'association : ATD-Quart monde* très bien implantée en Belgique et qui s'appuie sur l'image forte du Père Joseph Wresinski comme porte-parole de la « très grande pauvreté ».

Le Rapport Général inventorie un ensemble de situations de non-droit mais aussi ce qui apparaîtra comme un scandale, à savoir les inégalités de traitement devant les services publics, les guichets d'aide, les associations de quartier, dont font l'objet les personnes en difficultés. Le rapport sera réalisé par une équipe de chercheurs¹¹⁰ [PP17] proches des associations et de l'éducation permanente engagés par la Fondation Roi Baudouin. Il servira de base pour sensibiliser l'opinion publique et impliquer toutes les instances compétentes. La préconisation générale du rapport s'appuie sur le langage d'ATD Quart Monde : il faut « agir auprès des pouvoirs publics, des organisations et des institutions afin d'obtenir la prise en compte et la représentation des familles en situation de grande pauvreté, et par là, la garantie d'accès aux droits fondamentaux de tous, pour tous : groupes locaux, groupes thématiques, participation au collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, etc.».

En effet, la parution du Rapport Général va engendrer la mise sur pied d'une consultation quasi-permanente qui fonctionnera « comme » le système de concertation sociale en réunissant de près ou de loin un ensemble de personnes et d'associations qui s'intéressent aux plus démunis, parlent de leur situation et tiennent le compte des pauvres et des situations de non-droit. C'est ici que le monde universitaire occupera une place d'expertise : juristes,

¹⁰⁹ Celui-ci avait décédé l'année précédente, en 1993, et avait, souvent de manière compassionnelle, attiré l'attention sur « cette part des citoyens belges pauvres qu'on écoute peu ».

¹¹⁰ Bruno Carton et P.M. Neirinckx, tous deux collaborateurs de programme Fondation Roi Baudouin.

économistes, voire sociologues et politistes [PP18] ayant de près ou de loin des compétences en matière de droits humains ou de politiques sociales participent à des table-rondes où s'échangent des informations, des données. Certains représentants des sans-abri comme le « Front Commun SDF¹¹¹ [PP19] » joueront le rôle d'interpellateur. La réception du rapport par la classe politique fait l'effet d'un boomerang « la pauvreté existe dans un des Etats les plus riches du monde ». Si celle-ci est sommée de s'occuper d'autre chose que de la réforme de l'Etat et des rapports entre les deux communautés linguistiques, les préconisations du rapport ne seront cependant pas pour autant directement traduites en programme politique. Une instance officielle gouvernementale, le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*¹¹², créé en février 1993, se verra confier, à partir de 1998, le suivi de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ainsi que la concertation entre pouvoirs publics locaux, administrations, associations et experts universitaires.

Alors que la lutte pour l'obtention du minimex de rue occupe une place importante dans la reconnaissance du sans-abrisme en Belgique, les choses ne se passent pas très bien du côté des pouvoirs locaux qui freinent l'application de la loi. En effet, la Cellule pauvreté du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publie en avril 1999 son rapport annuel. Quelles ont été les suites données au *Rapport général sur la Pauvreté* et aux autres propositions du Centre pour l'égalité des chances ? Il en ressort que l'un des principaux problèmes reste l'adresse de référence, c'est dire que la possibilité pour un sans-abri d'obtenir une adresse de référence dans un CPAS plutôt qu'auprès d'un particulier continue à être appliquée de manière très inégale. Le rapport constate que « *la radiation du registre de la population est avancée comme motif de refus. Certaines communes refusent l'adresse de référence auprès d'un particulier et renvoient vers le CPAS. Certains CPAS n'acceptent l'adresse de référence que pour les minimexés, pas pour les chômeurs. (...) La radiation du registre de la population dans une ancienne commune de résidence peut prendre plusieurs mois. La rumeur, également véhiculée entre travailleurs sociaux, veut que l'adresse de référence soit inefficace. L'adresse de référence auprès d'une association n'existe toujours pas; elle est toutefois envisagée pour les gens du voyage.* » Autrement dit, les recommandations préconisées par les nombreuses réunions de concertation restent sans effet.

¹¹¹ L'usage du terme « SDF » est utilisé par le Front commun sous l'influence de l'appellation française qui se répand à l'époque et que les médias utilisent assez systématiquement.

¹¹² Les missions du Centre pour l'égalité des chances et contre le racisme sont vastes : être un lieu d'accueil de toutes personnes victimes de discrimination ; informer, sensibiliser, former, collaborer ; formuler des recommandations.

Deux autres questions pendantes sont soulignées par la Cellule : « *l'utilisation de la prime d'installation instituée fin 1996 comme garantie locative plutôt que comme possibilité pour un sans-abri qui emménage d'acheter du mobilier et du matériel domestique ; le paiement du minimex retardé de quelques jours, de mois en mois, par certains CPAS pour arriver à un minimex payé à terme échu.* » En effet, dans la pratique, les obstacles demeurent. Ce que confirmera le Front commun SDF en décembre 2000 : aucune adresse de référence à Anvers, Namur ou encore dans les petites communes flamandes ; ni à Liège et dans les petites communes wallonnes ; en région bruxelloise, on compte 108 adresses de référence et 64 bénéficiaires du minimex ou de l'aide sociale, 44 personnes n'ont rien demandé parce qu'elles auraient récupéré leurs droits (pensions, allocations de chômage)¹¹³. Pour le Front, « *cela est bien une preuve supplémentaire que le recours à l'adresse de référence est un outil utile en vue de retrouver une autonomie, et ce n'est pas nécessairement une charge supplémentaire pour la commune* ».

Devant cette faible application de la loi, le Ministre fédéral de l'Intégration sociale, J. Vande Lanotte, publiera en juillet 2001, le « guide pour les sans-abri¹¹⁴ », voulant mettre à disposition des sans abri un outil d'information en fait adressé aux CPAS. En préface, il rappelait qu'il « *est inacceptable que, aujourd'hui, des gens soient encore exclus de la société sans un toit sur la tête, sans droits, sans revenus. (...) Personne ne choisit d'être sans-abri. Les obstacles qui s'opposent à l'intégration dans la société doivent encore être levés. Personne ne peut ni ne doit avoir peur de franchir le pas vers le filet protecteur de l'aide sociale* ». Lors de la présentation du guide, le Front commun SDF interpellera le Ministre quant à la non-application par certains CPAS de la circulaire sur l'adresse de référence ; celui-ci renverra à « *une concertation en cours avec toutes les personnes concernées afin d'aboutir à une procédure de demande effective et efficace* »

Cet épisode est révélateur non seulement des obstacles rencontrés par le mouvement qui revendique le droit à un revenu minimum pour les sans-abri mais aussi de la vacuité de la

¹¹³ La recherche menée par une équipe universitaire chargée d'analyser à Bruxelles la problématique du sans-abrisme (Rea, Schmitz, 2001) donnait le chiffre de 94 adresses de référence et de 53 minimex ou aide sociale équivalente et notait : « On constate une différence entre le nombre de personnes qui ont une adresse de référence au CAPS et le nombre de personnes à qui est octroyé le minimex ou l'aide sociale équivalente. Cela ne signifie nullement que ceux qui ont une adresse de référence mais qui n'ont pas d'aide sociale soient sans ressources financières. En effet, l'adresse de référence confère à l'utilisateur une inscription dans une commune, condition nécessaire à la régularisation de sa situation administrative, notamment auprès d'organismes dispensateurs d'allocations sociales. Par ailleurs, l'absence d'octroi de minimex ne signifie pas que ces personnes ne disposent d'aucune aide sociale. Enfin, ces chiffres ne nous disent rien du nombre de minimex ou d'aide sociale équivalente accordée par le CPAS aux personnes en situation d'hébergement provisoire (maisons d'accueil, logements de transit, habitats accompagnés, etc). Néanmoins, la récolte systématique de ces données permettrait d'avoir une information précieuse » (p. 129).

¹¹⁴ Tiré à 25 000 exemplaires.

« concertation sociale » qui devait servir de modèle pour faire avancer la prise en compte des problèmes relatifs à la pauvreté. Les efforts suivants ne feront qu'apparaître cet écart entre ce qui était prévu sur le mode de la négociation et ce qui est quasiment ignoré de la part des pouvoirs locaux et des instances telles que le CPAS qui sont chargées d'organiser la prise en compte de ces problèmes, voire de chercher à mettre en place une coordination sociale locale pour les appréhender. Par rapport au modèle institutionnel que représentait la matrice des relations collectives de travail, la concertation au niveau de la lutte contre la pauvreté n'est jamais parvenue à privilégier à tous les niveaux – local, régional, fédéral – le principe d'une représentation paritaire des acteurs associatifs et politiques, peut-être parce que la « libre » négociation entre interlocuteurs sociaux n'engage finalement personne.

Si les rapports que publiera le Centre pour l'égalité des chances en 2001 et en 2005 continuent à être marqués par la volonté de travailler en dialogue – cette volonté ayant fait l'objet d'un accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions –, il n'en reste pas moins qu'aucune des assemblées gouvernementales n'a inscrit dans son programme politique la discussion de ces rapports. C'est ce que met bien en exergue le dernier rapport de décembre 2005 établi par le Centre pour l'égalité, intitulé : « Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques ». Dix années après la parution du Rapport Général sur la pauvreté et la dizaine de rencontres organisées par la Fondation Roi Baudouin dans les différentes provinces du pays et à Bruxelles, les associations font savoir « *leurs réticences, leurs doutes quant à l'utilité de l'actuel processus de dialogue sur la pauvreté. Trop de demandes de participation ne sont suivies d'aucun retour* » (Directeur du Centre pour l'égalité des chances). Les appels à inscrire sur l'agenda politique des différentes assemblées une discussion sur le contenu du rapport sont accompagnés d'une insistance sur le risque de « jeter le discrédit sur la méthode de dialogue » et donc sur un modèle concertatif qui reste marqué par une sorte d'impuissance à produire des retombées effectives et générales pour une population estimée à un million et demi. Le contenu du rapport « Abolir la pauvreté » ne va pas sans poser de nombreux problèmes, sa structure comprenant treize orientations qui se déclinent en 76 résolutions précises pour mener une lutte cohérente contre la pauvreté¹¹⁵. Comment une assemblée politique peut-elle se saisir d'une telle architecture abolitionniste ? Manifestement avec

¹¹⁵ Le simple inventaire de ces treize orientations est indicatif d'une démarche qui empile plus les problèmes qu'elle ne les articule ou propose des solutions concrètes pour les résoudre : « agir en connaissance de cause ; garantir un revenu qui permet de faire des projets de vie ; utiliser la fiscalité comme outil de cohésion sociale ; accompagner vers l'autonomie ; soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités ; etc.

beaucoup de difficultés car un an après la publication du rapport, aucun débat de fond n'a été entamé. Retenons encore, à la lecture du rapport, que la spécificité des situations concernant le sans-abrisme s'est fondue dans un ensemble de résolutions où subsiste uniquement la question du nombre mettant sur le même pied de manière confuse les personnes sans abri et celles sans domicile: « combien la Belgique compte de personnes sans abri et sans domicile [PP20]? » Si le Ministre fédéral en charge de la politique d'intégration sociale reste préoccupé et souhaite que ses collègues prennent en compte « un test en matière de pauvreté » comme instrument de mesure des effets des décisions politiques, il ne peut empêcher la tendance lourde à la segmentation du traitement des problèmes, redoublé par la multiplicité des niveaux de pouvoir – locaux, régionaux, fédéral. La matrice de concertation sociale fonctionne alors à vide, ne sachant plus qui, du local au global, est responsable des assemblages.

Des constats répétitifs sur une incoordination généralisée

C'est sur cette tendance lourde à la segmentation du traitement des problèmes que le monde de la recherche universitaire interviendra. Et ce, de manière répétitive pour souligner les incohérences des politiques « territorialisées » et « territoriales », pour reprendre la distinction formulée par Michel Autès¹¹⁶. Ainsi, en 1996 et 1997, la Commission communautaire française (COCOF) de la Région de Bruxelles-capitale demande à la Fondation Roi Baudouin de faire un état des lieux exhaustif de l'aide aux personnes en Région bruxelloise. Plus connue sous le nom de PRD (Plan Régional de Développement) social, cette recherche-expertise¹¹⁷ menée sur l'ensemble des dépenses sociales attirait l'attention essentiellement sur trois dimensions : d'abord, l'existence d'un effort considérable au niveau de la couverture sociale des populations¹¹⁸ ; ensuite, l'existence de modes de fonctionnement territorial séparés les uns

¹¹⁶ Rappelons que pour M. Autès, une politique territorialisée se décline sur le territoire des politiques nationales, voire générales et institutionnelles alors qu'une politique territoriale est une politique « produite » par le territoire et qui « produit » du territoire politique (Autès, 1999).

¹¹⁷ Elle sera conduite par une équipe composée de Bruno Carton (qui avait réalisé le rapport sur la pauvreté, André Stengele (qui avait coordonné différentes formations autour de la notion de coordination sociale locale) et Bernard Francq (chercheur universitaire). Le rapport de cette recherche est paru en 1997 : Francq B., Stengele A., *Optimisation des services et équipements sociaux bruxellois relevant de la compétence de la Commission communautaire française*, 1997, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2 volumes, 450 pages.

¹¹⁸ Etait mis à jour l'effort considérable d'un montant de 23 milliards en 1994 mené pour accompagner le système classique de protection sociale. A inventorier les politiques d'accompagnement qui couvraient tant la petite enfance que la politique à l'égard du 3ème âge ou encore les politiques de logement, le constat s'imposait :

des autres ; enfin, elle conclue à la nécessité de dégager des principes d'action qui rendent les politiques menées plus visibles et plus complémentaires.

La recherche mettait également en évidence deux ordres de difficultés : le premier portait sur la mesure statistique, le second sur un mode de fonctionnement qui résulte de la diversité des législations et des interventions. Premièrement, les difficultés pour réunir l'information indiquaient un appareil statistique très dispersé et des unités de mesure changeantes (individus, ménages ou institutions). De plus, la multiplicité des observatoires ne facilitait pas la tâche du recensement ; l'usage de la mesure statistique était trop souvent limité à l'établissement de diagnostics ponctuels difficiles à comparer. Comment disposer d'un vrai système de pilotage des politiques sociales et culturelles ? Les chercheurs réaffirmaient la nécessité d'un travail conséquent de mesures socio-démographiques, rendant possible la prise de décisions et l'évaluation de leurs effets directs et indirects. Complémentairement, il paraissait difficile de faire un lien direct entre les besoins de la population et la diversité des législations et des actions. Or, la progression mécanique des interventions étatiques a toujours tendance à vider la solidarité sociale de son contenu pour la réduire à un problème de dépenses. Face à une demande infinie (encore plus de services, encore plus de réglementations) se pose la question des limites de l'extension du système d'aide et de protection. Se manifestait ainsi la nécessité de dégager des priorités en vue de retrouver le sens de la solidarité.

En dernier lieu, la recherche révélait l'absence de complémentarité entre législations, actions et pratiques. C'était la face sombre d'un mode de fonctionnement hérité des pesanteurs du passé : hyper-institutionnalisation des problèmes; faible coordination des missions et des territoires d'action ; multiplicité des pouvoirs de tutelle tant administrative que politique; absence d'évaluation de la qualité des services offerts et de l'action souvent confondue avec le contrôle réglementaire ; confusion entre l'action sanitaire et l'action sociale¹¹⁹; concertation

"tout semble couvert" grâce à l'existence d'un maillage institutionnel très diversifié qui, des CPAS aux associations, assurent une couverture permanente, au regard également de l'abondance des législations concernant tant des publics que des fonctions : des mesures juridiques (proclamation de droits sociaux, définition des conditions de travail, fixation de normes minima,...); une production directe (mise à la disposition, gratuite ou payante, de biens et services aux utilisateurs potentiels); des garanties financières (des mesures de financement direct ou indirect de dépenses jugées indispensables et qui peuvent être soit des dépenses d'assurance, soit d'assistance); des mesures fiscales (exonérations, taux d'imposition variables selon le niveau de revenu,...). Etait enfin mis en évidence l'existence d'actions transversales permettant la rencontre entre des populations spécifiques qui rencontrent des difficultés semblables - scolaires, résidentielles, culturelles – et cumulées ainsi que des modes d'intervention où se côtoient des services à l'acte mais aussi des services localisés à dimension variable (du quartier à l'échelon de la Région).

¹¹⁹ L'action sanitaire est souvent considérée comme ayant une meilleure visibilité – mesurable – en termes de procédures et de normes contrôlées, permettant de fait l'affectation plus aisée des moyens.

institutionnelle limitée à des tours de table favorisant l'autarcie de chaque secteur ; prédominance du recours aux professionnels quant à l'offre de services et faible saisie des autres réseaux sociaux.

On se trouvait donc en présence d'un cercle vicieux où trois manières de fonctionner tant dans le chef des administrations que dans celui du secteur subventionné se faisaient jour sans parvenir à se compléter, du fait des pratiques autarciques, des emplois précaires, de la méconnaissance réciproque des acteurs. Comment sortir de ce cercle vicieux ? Deux principes d'action furent énoncés. Le premier consistait à mettre à distance les questions de dénombrement et de quantification pour privilégier les réseaux existants et les amener à mieux coopérer. Le second mettait en avant le travail de mobilisation plus à même de répondre au problème de la précarité, majeur à Bruxelles, et seul capable de redonner sens à la solidarité sociale et urbaine. A partir de ces deux principes, trois axes d'action étaient proposés :

- 1- dégager le sens de l'action de chacun des partenaires : l'objectif d'écrire une charte de l'action sociale et urbaine pouvait se présenter comme le résultat d'un travail collectif (entamé à partir d'une journée d'action avec l'ensemble des partenaires – politiques, administratifs, subventionnés – où serait présenté les résultats de la recherche) ;
2. retrouver une complémentarité entre action politique, action administrative et action sociale: il s'agissait de mettre en place une unité d'action (la préférence allait au quartier) où se réaliserait l'articulation entre l'urbain, le social et l'économique ;
3. améliorer l'organisation de cette complémentarité en élaborant un système de conventions qui favoriserait l'action globale par rapport aux situations de précarité et assurerait le suivi.

Si ces propositions ont été présentées devant les élus politiques de la Région, si les résultats de la recherche ont été débattus lors de différents colloques, ils sont néanmoins restés lettre morte, notamment en ce qui concernait la complémentarité des actions.

Ces efforts pour clarifier les enjeux des politiques sociales sont plus significatifs des problèmes que soulèvent les relations d'interdépendance entre les éléments d'un système institutionnel complexe que des problèmes des usagers, qu'ils soient ou non sans abri. C'est la recherche menée sur le sans-abrisme entre 1998 et 2004 qui a permis de mettre à jour l'ambivalence des pratiques associatives entre pouvoirs publics, associations et chercheurs universitaires. Trois ultimes constats peuvent être dégagés.

Tout d'abord, la recherche de la « bonne » décision politique demeure la toile de fond des insatisfactions des entrepreneurs du social. Ce sont les déficits de rationalité du système politico-administratif qui leur apparaissent dommageables, plus que le contenu des modes d'intervention, ou les stratégies professionnelles. Ces déficits de rationalité se situent au niveau des orientations de l'action, éclatées et confuses, et reposent la question de la prise de décision : qui de l'Etat, des unités administratives ou les organismes subventionnés ? L'introuvable coopération entre ces instances institue à leur corps défendant une logique des "trous noirs" qui caractérise les rapports entre les missions.

En second lieu, l'action globale dessine une géométrie variable : la multiplicité des modes d'intervention, les différentes typologies qui qualifient le champ des pratiques associatives dominant le discours des acteurs. Si chacun évoque la nécessité de définir une action globale, de partager des tâches pour une meilleure prise en charge des populations, les objectifs des organismes subventionnés décalquent ce qui a marqué historiquement les politiques sectorielles qui se sont constituées par à coups successifs. Les jeux d'acteurs ne se lisent pas tant en termes de concurrence et de compétition qu'au format d'une géométrie variable avec des centres d'action successifs et décalés. Autrement dit, le référentiel commun – l'action globale – est une figure virtuelle. Cette géométrie variable fait coexister des « triangles d'acier » et des « réseaux d'intérêt », les premiers étant constitutifs de coalitions fermées entre un service administratif, un groupe d'intérêt sectoriel et un appui politique alors que les seconds sont des éléments d'un continuum devant composer avec les premiers.

Enfin, la gestion entre moyens et reconnaissance de l'action atteste de la manière dont les acteurs perçoivent le principe fondateur des relations Etat-administration-organismes subventionnés, celui de la liberté subsidiée. On notera l'inflation des discours centrés sur la demande de « reconnaissance » – au sens politique et symbolique – des actions réalisées, dans leur diversité en décalage avec la faiblesse des moyens attribués par l'Etat et l'action politique. Ce décalage est vécu non seulement comme un déni de justice mais comme un mode d'organisation fonctionnelle de délégation des missions à réaliser. C'est pourquoi, les discours oscillent en permanence entre une affirmation de l'utilité de l'action subventionnée et celle de l'absence de moyens et de ressources. Deux tendances se font jour quant à la manière de renforcer la « reconnaissance » : soit une action qui prône le lobbying fondé sur la pertinence de l'action dans un secteur qualifié de « non-marchand » ; soit une action créatrice qui en appelle à l'autonomie et parfois à la représentation des problèmes de la société civile.

Ces trois constats conduisent aujourd'hui à penser la relation de service et les pratiques de partenariat entre les quatre acteurs que sont les décideurs politiques, les *do-gooders* (*entrepreneurs de morale*), les chercheurs et les acteurs des actions collectives pour faire reconnaître l'existence des sans-abri – ; il s'agit alors de mettre à l'épreuve des propositions analytiques qui devraient permettre tant à l'Etat qu'aux associations et aux usagers de refonder un dialogue social pour un pacte de solidarité. Par exemple, repenser la relation de service en se débarrassant de la notion de « besoin » ou encore en étudiant de manière pointue la nature de la relation entre l'utilisateur et celui qui preste le service, qu'il y ait co-production ou non ; enfin, envisager la manière dont se chevauchent ou se combinent différentes conceptions de l'action coordonnée afin de sortir de l'actuelle segmentation du traitement des problèmes sociaux.

L'ensemble des recherches ont mis en évidence moins des dysfonctionnements qu'un mode de fonctionnement qui favorise la séparation et des logiques d'action sans complémentarité entre elles (Francq, 2004). Si le tout est caractérisé par une forte opacité tant des principes d'action que des réalisations, ce diagnostic a le mérite de mettre en évidence l'indispensable modernisation des principes d'action tant au niveau des choix politiques que de leur application sur le terrain, sous la forme de délégation ou d'initiative volontaire.

Chapitre 9-

L'expérience québécoise : Le partenariat, une approche innovante

Les études et les enquêtes sur les personnes itinérantes se sont déroulées en mobilisant une diversité d'approches et de méthodes : des postures épistémologiques classiques ou novatrices, des approches sociologiques ou anthropologiques, des données textuelles ou chiffrées, des traitements qualitatifs ou quantitatifs. Les modes d'organisation de la recherche et la diversité des choix effectués donnent à voir des facettes différentes de la réalité observée. Ce qui caractérise l'organisation de la recherche québécoise est sa forme partenariale qui, au cours de ces vingt dernières années, s'est modifiée, a donné lieu à des résultats variés. Disons d'emblée que le partenariat, tel qu'il s'est institué, ne constitue pas une panacée et doit être questionnée dans ses avancées comme dans ses limites. Après avoir rappelé les conditions d'émergence du partenariat, nous aborderons les trois enjeux principaux de la recherche partenariale : épistémologiques, théoriques, méthodologiques puis nous en pointerons les limites et les écueils.

Conditions d'émergence et constitution du partenariat

L'omniprésence des thèmes de la communauté et du partenariat (Lamoureux, 1994) qui marque les rapports sociaux québécois depuis les années 60, crée les conditions politiques et objectives du développement de ce que nous appelons la recherche partenariale mettant en lien des chercheurs académiques et des partenaires terrains (institutionnels ou communautaires). Ce type de recherche a pu s'implanter et se développer parce qu'une « culture partenariale » existait déjà à travers une philosophie de l'action, la constitution de réseaux, le développement de pratiques partenariales¹²⁰. La recherche sur l'itinérance a été supportée institutionnellement par un large programme de développement d'infrastructures de

¹²⁰ Dans le cadre de ce texte nous distinguons recherche partenariale et recherche-action. La première renvoie à une structure de recherche réunissant des chercheurs académiques et terrains et qui produisent une diversité de recherche utilisant diverses approches dont la recherche-action. La recherche-action quant à elle renvoie à une pratique développée selon une tradition de recherche sur un projet précis et avec des acteurs bien identifiés. La recherche partenariale suppose donc une diversité de chercheurs provenant de diverses disciplines et couvrant une large programmation de recherche qui s'étale sur plusieurs années.

recherche (Conseil québécois de la recherche sociale (CQCS), émanant de la politique Santé et Bien-être du gouvernement¹²¹) et des subventions substantielles et récurrentes. Elle s'est développée avec la constitution en 1992 d'un pôle central de recherche, le Collectif de Recherche sur l'Itinérance et l'exclusion sociale¹²².

Ces conditions ont donc favorisé la constitution d'équipes comprenant des chercheurs académiques (professeurs d'université, professionnels contractuels à l'emploi de l'Université, doctorants sous la direction de chercheurs, etc.), des praticiens et intervenants de terrain, du personnel de secrétariat et des étudiants; elles ont donné accès à des moyens techniques (achats d'ordinateurs, Internet ...), à des supports scientifiques (aide à l'édition, supports à l'organisation de séminaires et de colloques ...), au développement d'instruments de cueillette et de traitement de données (administration de questionnaires, transcription d'entretiens, etc.).

La recherche partenariale a cependant pris une diversité de formes organisationnelles : des projets spécifiques de recherche entre chercheurs académiques et partenaires terrains : un regroupement de chercheurs académiques et de praticiens de l'action sociale issus des mondes institutionnel de la santé et communautaire.

La constitution du partenariat de recherche ne s'est pas réalisée sans cette question préalable : avec qui construire des liens privilégiés? Avec les personnes itinérantes concernées¹²³? Avec les groupements d'intervenants, les ressources communautaires et institutionnelles qui travaillent avec ou auprès des personnes itinérantes ? Au sein du centre de recherche, ces deux approches sont représentées : d'une part, les chercheurs ont développé de multiples projets avec les personnes et d'autre part, le Collectif en tant qu'entité a travaillé principalement avec les groupements afin de construire les orientations de la programmation de recherche.

¹²¹ La Politique Santé et Bien-être, du gouvernement du Québec (PSBQ), adoptée en 1992, identifiait des priorités au niveaux de problèmes sociaux auxquels le gouvernement devait s'attaquer. Parmi ceux-ci, la question de l'itinérance.

¹²² En 1992, le CRI réunit des chercheurs provenant d'une diversité d'universités et de disciplines, des praticiens et administrateurs des CLSC (Centre local de service communautaire) et du RAPSIM (réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) qui regroupe les organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes itinérantes.

¹²³ Citons parmi de nombreuses expériences, celle d'ATD-Quart-monde et que l'on retrouve détaillée dans la publication *Le croisement des savoirs* (Groupe de recherche Quart-monde-Université, 1999). Par ailleurs, de nombreux chercheurs ont développé des partenariats sans médiation, avec les personnes : par exemple, Michel Parazelli avec les jeunes de la rue, Rose Dufour avec les femmes prostituées de la rue, Hélène Denoncourt avec les personnes itinérantes prises en charge par les infirmières. Ces contributions, parmi d'autres, sont relatées dans Roy et Hurtubise (2007).

Une deuxième question portait sur ce que nous nommons : « l'arrimage des différentes cultures organisationnelles, intellectuelles et politiques ». Autrement dit comment faire pour que ces cultures se rencontrent, s'articulent et se complètent ? Les liens de coopération expérimentés se déclinent de diverses façons : entre praticiens et chercheurs académiques, entre militants et scientifiques, entre institutions universitaires et institutions provenant du domaine de la santé¹²⁴ ou des organismes communautaires. Tout semblait opposer ces regroupements au départ : la temporalité des acteurs n'était pas la même (rationalité de l'action à conduire ou rationalité de l'enquête à réaliser), les modes de décisions différaient (relative autonomie des chercheurs académiques, organisation hiérarchique des institutions de santé, modes de décisions consultatifs des organismes communautaires), les formations se différenciaient (plus théoriques ou plus pratiques), les objectifs de production de la connaissance se confrontaient (utilisables ou transférables), les rapports à l'action sanitaire et sociale s'opposaient (proximité *versus* distance), etc.. Non seulement ces « arrimages » de départ étaient nécessaires, mais la renégociation continue de ceux-ci, dans une perspective intégratrice et de cohérence du projet de production de connaissances, s'avérait essentielle. Ces négociations montrent, avec le recul, la stabilité et la détermination des participants tant au niveau individuel qu'institutionnel.

Les enjeux épistémologiques

Trois types d'enjeux épistémologiques ont marqué la constitution de recherche partenariale au CRI : la création d'un véritable espace de débat, l'articulation entre différents types de savoirs, et la propriété du savoir produit.

La création d'un véritable espace de débat qui remette en cause les rapports habituels de pouvoir entre les partenaires constitue un premier enjeu de taille. Au point de départ chacun a une perception un peu caricaturale de l'autre, savant ou praticien. Dans un monde où la connaissance est valorisée par rapport à l'action une certaine hiérarchie existe *a priori*. Dès lors, chacun est confronté aux enjeux de sa position : importance pour le chercheur de publier; importance pour le praticien d'innover dans la pratique. De plus, le choix des objets, questions et sujets ne va pas de soi. Allions- nous privilégier : les dimensions plus concrètes du phénomène (caractéristiques des personnes touchées et modes d'explication de la venue à la

¹²⁴ Il s'agit d'une structure administrative intégrée au Ministère de la santé et des services sociaux.

ruie) ou l'analyse des politiques sociales productrices d'exclusion sociale ou d'itinérance (logement, revenu, justice)? les modèles d'intervention propres à aider les personnes elles-mêmes ou la complexité des modes d'organisation des services généraux ou dédiés? les solutions à proposer dans la résorption du phénomène ou les mécanismes de mobilisation des populations touchées? l'analyse des représentations des personnes itinérantes quant à leur situation ou le dénombrement des personnes fréquentant les ressources? etc. Au cours de notre histoire, nous avons pu toucher à ces différentes dimensions. La hiérarchisation et la priorisation des thématiques ont toujours fait l'objet de longues discussions et de compromis. Elles devaient tenir compte de la disponibilité des chercheurs, de celle de programmes complémentaires de subventions, des intérêts ou des priorités de chacun. A une certaine époque, par exemple, le CRI avait décidé de ne pas concentrer ses recherches au niveau du dénombrement des personnes itinérantes malgré la forte pression en ce sens en raison des enjeux politiques et épistémologiques sous-jacents. A un autre moment donné, il avait choisi de faire des recherches évaluatives sur le développement de certains programmes qu'à titre expérimental, pour les mêmes raisons. Le cadre de discussion de la recherche partenariale a permis à chaque étape, de définir des questions de recherche et de choisir les priorités au plus près des préoccupations des personnes ou des groupements. Cela suppose une discussion/négociation entre les intérêts divergents des demandeurs (personnes ou groupements) et des chercheurs qui fasse la part des compétences et distingue celles qui relèvent de la méthodologie. Ce cadre de participation remet en cause la place de chacun à décider ou imposer les priorités, les questions, les contenus, les échéanciers. Plus encore, cela pose la question du pouvoir de chacun aussi bien dans le sens de rapports de force et d'antériorité que de celui de compétence et d'autorité dans son domaine propre. On le sait, la production de savoir scientifique ou pratique, le statut de chercheur et celui d'intervenant ne sont pas dans les représentations sociales et dans la pratique équivalents et cela crée les conditions de rapports inégaux qui s'affrontent. Pour qu'une équipe partenariale puisse se construire et se développer, il doit y avoir une entente sur cette dimension fondamentale, même si elle sera périodiquement en re-discussions, ces types de rapports ne sont jamais déterminés une fois pour toute.

Le deuxième type d'enjeu épistémologique auquel est confronté le partenariat est l'articulation entre savoir savant, savoir pratique et savoir ordinaire. Ces savoirs ne sont pas du même ordre, ils ne sont pas équivalents ni interchangeables mais complémentaires. La

spécificité du savoir savant (celui de la recherche et du chercheur) repose sur : une connaissance livresque et qui éclaire les choix en termes d'action ; une connaissance des instruments et une utilisation des concepts qui permettent de saisir transversalement des discours et de dépasser la réalité située des acteurs, de décortiquer les données, de proposer des sens qui dépassent la réalité de l'action et du sens commun. Le savoir savant se caractérise également par un rapport à l'écriture développé au cours de la formation et qui diffère de la connaissance «ordinaire». La spécificité du savoir pratique lié à l'expérience du terrain s'origine dans la pratique et l'expérience vécue. Il est expérimenté ou construit comme tel. C'est un savoir qui a l'expertise des solutions testées et qui a un rapport à la parole développée qui dépasse les connaissances livresques. La recherche partenariale est la conjugaison des ces différents types de savoirs qui, interdépendants, construisent une connaissance nouvelle. Le savoir savant et le savoir pratique ont les mêmes travers. Ils sont autocentrés, visent leur propre reproduction et, loin de tout contact, ne permettent pas de dépasser leurs propres limites. La rencontre et la confrontation des chercheurs académiques et des intervenants ouvrent à une redéfinition des problèmes et autorisent l'élaboration de solutions originales que les scientifiques n'auraient jamais pu élaborer sans la collaboration des intervenants et que les intervenants n'auraient pu produire sans le contact avec les chercheurs. De nombreux exemples pourraient être amenés pour illustrer ces situations. Pensons, dans le cadre des travaux du CRI, aux recherches menées autour de ce qui s'appelle dans le jargon de l'intervention : UPS-J, Urgence psychosociale –justice (Laberge et al., 2000). La création de cette instance d'intervention auprès des personnes itinérantes ayant des problèmes de santé mentale afin d'éviter leur judiciarisation en est un bon exemple. Les travaux de chercheurs sur la judiciarisation des personnes itinérantes avaient, au milieu des années 90, inscrit cette question dans le débat public. Ces données interpellaient à la fois les responsables politiques, les intervenants et les policiers oeuvrant dans un quartier du centre ville. L'inefficacité constatée des actions auprès des personnes itinérantes soulevait des questions. Le développement d'un «nouveau» modèle d'intervention allait émerger et depuis, chercheurs et intervenants travaillent conjointement à son implantation : les uns ayant produits des instruments qui permettent le cumul continu d'informations et d'évaluation ; les autres s'inspirant de ces données pour réajuster le tir et développer de nouvelles pratiques. Parce que nous vivons dans un monde où les savoirs sont hiérarchisés et où les savoirs savants possèdent une légitimité plus forte dans la production de la connaissance, il est utile de développer un savoir autre qui émerge d'un autre cadre, celui du partenariat.

Le troisième type d'enjeu épistémologique se situe au niveau du statut du savoir produit et de sa propriété. Est-il la seule propriété de celui qui le produit et qui en a les compétences reconnues ? Comment circule-t-il entre les milieux ? Le CRI s'est historiquement présenté comme un relais, un passeur, un trait d'union entre la recherche et l'action. La recherche et la production de celle-ci ont été reconnues comme un bien disponible pour tous, intervenants, groupements, afin de faire avancer la cause de la lutte contre la pauvreté. L'objectif commun a été de mettre la connaissance au service du changement social, au service des acteurs de première ligne que sont les institutions, les groupes, les politiques et les personnes concernées. Là encore plusieurs situations pourraient être évoquées. Mais l'exemple le plus récent de ce point de vue est la plate-forme de revendications du RSI (Réseau itinérance Québec) (2006)¹²⁵ qui s'inspire de diverses recherches dont plusieurs faites par des chercheurs du CRI et qui permettent de documenter aussi bien la question du logement social, de la judiciarisation des personnes itinérantes, que des questions liées aux soins et à la santé, aux revenus ou à la citoyenneté.

Les enjeux politiques

Les enjeux politiques du partenariat de recherche tels qu'ils se sont présentés au CRI concernent, dans un premier temps, l'inscription de la question de l'itinérance dans le débat public. De ce point de vue, on peut dire, qu'au Québec, les acteurs locaux, les décideurs, les politiciens, les responsables et acteurs du secteur de la santé, les forces policières, les médias, etc, sont désormais sensibilisés à la question de l'itinérance. Celle-ci est devenue incontournable. Le débat est maintenant ouvert et différentes voix s'élèvent, même si elles ne sont pas consensuelles. La question de l'itinérance est sortie de l'ombre, elle fait désormais partie du débat public et politique. Une diversité et une multiplicité d'actions ont contribué à cela. Pensons entre autres aux différentes tables de concertation qui existent dans le quartier centre-ville de Montréal et qui regroupent des intervenants communautaires, des politiques, des représentants de l'ordre ou d'institutions d'éducation ou d'institutions sociales diverses, à la multiplicité des mesures proposées par le réseau de la santé pour accueillir les populations itinérantes, aux activités culturelles regroupant les personnes itinérantes et non-itinérantes dans des expositions d'œuvre d'art, à la mise sur pied d'un groupe de travail qui cherche

¹²⁵ Ce document intitulé : Pour une politique en itinérance, plateforme de revendications du Réseau Solidarité itinérance du Québec, développe dix grandes revendications : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, à l'éducation, à la santé et le développement d'un réseau d'aide et de solidarité. Dans ce document on trouve dans chacune des sections de très nombreuses références à diverses recherches qui ont alimenté leurs réflexions.

actuellement à définir les grandes lignes de ce que pourrait être une politique gouvernementale touchant l'itinérance, etc. A cela s'ajoute, le CRI qui, en tant que partenariat de recherche, à travers la multiplicité des recherches, des formations, des colloques a aussi été un acteur-clé. Les choses bougent donc même si les mesures actuelles sont insuffisantes et que le problème est toujours important. De caritative qu'elle était il y a une trentaine d'années, la question de l'itinérance fait aujourd'hui l'objet d'un débat spécifique au sein du débat politique plus large.

Le développement d'une approche critique et non partisane constitue un deuxième enjeu politique important. Au croisement des différentes formations académiques ou professionnelles et au travers des projets menés, des interventions dans des forums scientifiques ou non, le collectif de recherche a réussi à donner à la question de l'itinérance, des assises théoriques solides, critiques et réflexives qui n'adoptent aucun point de vue spécifique : ni celui des pouvoirs publics ni celui des « victimes » du système. Notre posture en tant que Collectif de recherche exigeait que la connaissance produite se démarque des analyses partisans, qu'elles soient de gauche ou de droite, sans illusion de neutralité. Le CRI s'est engagé dans une voie politiquement située (engagée) mais non militante. La posture propre à l'histoire du centre qui a été tenue s'inscrit dans la perspective pragmatique et réformatrice du changement social et de la justice sociale : faire place à tous, reconnaître les droits de chacun et opter pour une redistribution des richesses la plus égalitaire visant à faire disparaître les inégalités sociales. Même si les options politiques individuelles diffèrent au sein CRI, ce cadre large a été propice au rassemblement, tout en étant un guide. De plus, le CRI s'est toujours situé en retrait de la lutte politique directe. Il s'est refusé à être le porte-parole ou le haut-parleur des personnes itinérantes comme des intervenants.

Les enjeux méthodologiques

Parmi les enjeux méthodologiques, présents depuis l'origine du centre de recherche, retenons-en deux : l'interdisciplinarité, et la diversité des modes de cueillette.

L'interdisciplinarité est une approche essentielle, voire constitutive, du développement d'un partenariat de recherche et de manière plus importante encore au niveau de la question de l'itinérance puisque celle-ci n'appartient à aucune discipline. La saisir d'un seul point de vue disciplinaire c'est accepter une réduction de celle-ci, de sa compréhension et de son

explication. L'interdisciplinarité s'est donc imposée comme réponse au problème posé par la fragmentation de la connaissance et par le fractionnement du processus de compréhension (Duchastel, Laberge, 1999 : 63-76). Pour autant, réaliser de véritables études interdisciplinaires n'est pas chose aisée car pour penser la complexité et inventer des méthodologies communes à différentes disciplines, il faut dépasser le cadre conceptuel de chacune. L'interdisciplinarité nécessite donc de travailler à la redéfinition de l'objet et à sa théorisation en cherchant à articuler les dimensions macrosociologiques et macrohistoriques. Les premières (macrosociologiques) permettent de remettre en cause le caractère distinct de l'itinérance et de la resituer comme une forme parmi d'autres de disqualification sociale, et les secondes (macro historiques) permettent d'invalider le postulat d'une pathologie intrinsèque parce que le phénomène a pris des formes et des significations très différentes dans le temps (Duchastel, Laberge, 1999 : 72).

Au tournant des années 2000, le CRI, jusque-là entendu comme le Collectif de recherche sur l'itinérance, tout en conservant le même acronyme, devient le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale. Si nous indiquons ce qui peut paraître comme un détail aux regards extérieurs, c'est pour indiquer la nécessité d'inscrire le phénomène dans son actualité, l'intégrer aux transformations structurelles de nos sociétés contemporaines. Isoler le phénomène conduisait à des apories. L'inscrire explicitement dans les nouvelles formes d'inégalités sociales et d'exclusion sociale visait à en proposer une compréhension plus fine, tout en considérant son maintien et sa perpétuation. L'interdisciplinarité s'en trouvait plus opérante ; l'univers théorique plus ouvert permettait alors de saisir la nature de la transformation des rapports sociaux dans nos sociétés contemporaines. La stratégie utilisée par les chercheurs du CRI a souvent été de fonctionner comme une sorte de constellation où chacun, dans des projets spécifiques demandant des expertises précises, est allé solliciter des chercheurs non membres du CRI. Ici, des psychologues travaillant avec des gestionnaires et des sociologues pour saisir les transformations des organisations communautaires, là des sexologues réfléchissant avec des spécialistes de la santé ou des sociologues pour proposer des mesures concrètes d'action ou des modèles de compréhension de certaines pratiques de la rue, etc.

Le deuxième enjeu méthodologique est celui du développement et de la co-existence de modes de cueillette de données mixtes¹²⁶. La recherche partenariale de par la co-construction de l'angle thématique choisi, de l'objet, du questionnement, ouvre à la diversité des méthodes de cueillette de données : questionnaire, observation, entretien, analyse documentaire, etc. Ces différentes méthodes de cueillette se conjuguent au moment de la construction de la programmation annuelle, voire dans chacune des recherches. Le partenariat s'organise en fonction des compétences et des expertises de chacun. Cela nécessite à chaque fois de co-opter les chercheurs et assistants les plus à même de s'engager dans tel projet. Les projets menés entre autres sur la question du logement social (Roy et al., 2003) ont juxtaposé des données secondaires provenant des ministères concernant les politiques du logement, des entretiens avec des intervenants et des personnes itinérantes et des données primaires sur les ressources intervenantes afin de bien cerner la question et pouvoir paver la voie à d'éventuelles actions.

Limites et écueils du partenariat de recherche

L'objectif n'est pas ici de faire une critique ou un bilan exhaustif de la recherche partenariale. Il nous semble toutefois intéressant de soulever quelques-unes des limites, des questions ou des écueils de ce type de recherche par rapport à des recherches plus classiques. Nous en soulèverons trois.

Premièrement, la question de la distance du chercheur à son objet. La production de connaissances s'éloigne du sens commun au sens où elle répond à des étapes de déconstruction et de reconstruction de l'objet qui nécessitent des ruptures épistémologiques. Le travail de co-construction de l'objet et son investissement par le monde de la pratique requestionne ce processus reconnu comme méthode scientifique. Tout en ne soutenant pas l'approche positiviste, comment maintenir la distance à l'objet de connaissance ? Dans le cadre de la recherche partenariale la question se résout dans le travail de définition de l'objet et dans la « négociation » autour de la formulation des questions de recherche.

En effet, si les praticiens initient le questionnement, participent à la cueillette, collaborent à l'écriture, négocient les conclusions..., ne sommes-nous pas dans une posture tautologique,

¹²⁶ L'illustration la plus éloquente de cette méthode apparaît dans le recueil de textes, publié sous la direction de Danielle Laberge (2000), comprenant 24 textes signés et co-signés par des chercheurs et intervenants, tous membres du CRI.

où une définition sous-jacente du problème (présupposés), non explicité au départ, serait restituée à l'identique ? Où s'ancrerait la spécificité de la recherche scientifique (Saillant, 2005) ? Dans le cadre du partenariat, la posture de distance à l'objet se construit théoriquement puis se développe méthodologiquement dans une réflexion partagée ; ce qui permet d'en fonder la légitimité.

Deuxièmement, la diversité des méthodologies mobilisées ne conduit-elle pas à une dilution des compétences de chacun, n'est-elle pas un frein à la spécialisation et du même coup un affaiblissement de la légitimité de la recherche ? La multiplication des entrées méthodologiques ne constitue-t-elle pas un renoncement à une exploration poussée et spécialisée des questions soulevées ? On sait les nécessaires compétences que demande le traitement en profondeur des entretiens ou des données textuelles ou chiffrées, chacune de ces sources demandant une formation spécialisée et des heures d'entraînement et d'expérimentation pour acquérir les «trucs» du métier. De plus, cette multiplication des entrées méthodologiques, au regard de la manière dont le champ de connaissances est structurellement organisé, ne signifie-t-elle pas le renoncement à l'approfondissement des questions soulevées ? La « triangulation des données » proposée par certains méthodologues (Denzin, 1994 ; Pirès, 1997¹²⁷) ouvre une piste intéressante qui doit être investie théorico-méthodologiquement. Or le plus souvent, cette posture se résume à une juxtaposition de méthodologies et de types de données différents. Le cadre de la recherche partenariale peut constituer (mais pas toujours !) un véritable laboratoire de recherche sur ces questions, en raison même de la coexistence des disciplines, des chercheurs et des praticiens provenant d'horizons différents.

Troisièmement, la recherche partenariale doit être questionnée au vu de sa finalité, des résultats engrangés. Dit autrement, on peut se demander à qui et à quoi sert le contenu des recherches produites : aux partenaires du terrain ? aux chercheurs ? aux politiques ? aux populations concernées ? Cette question, sans réponse univoque, doit sans cesse être reprise. Quelque soit la réponse, elle ne peut se limiter aux conditions objectives de sa production (infrastructures de recherche financées, visibilité des résultats, etc.) et devenir le simple faire-valoir du travail de recherche ou encore renforcer des formes de pouvoir, tant du côté des praticiens-chercheurs et de leurs connaissances acquises, sorte de blanc-seing dans le monde

¹²⁷ Voir à ce propos les textes dans : Denzin, Yvonna (1994) et, Pires, Alvaro (1997).

de la pratique, que du côté des chercheurs face aux praticiens. Le chantier n'est jamais clôt lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre les processus et les mécanismes d'adaptation et de vulgarisation dans la perspective d'une véritable appropriation des connaissances par les tous les milieux.

CONCLUSION

Dès l'introduction, nous rappelions combien notre travail était né d'une interrogation portée sur la place et l'utilité de la recherche face à l'installation et la banalisation du phénomène du sans-abrisme, à sa diffusion dans d'autres pays émergents, à la carence souvent, d'une politique de recherche concertée entre les financeurs publics. Le parcours effectué nous permet de souligner les exigences et les difficultés d'un travail de comparaison où se croisent des appellations, des controverses, des paradigmes différents. A tout le moins, nous sommes au plus loin des théories académiques qui en sociologie ou en sciences politiques recherchent contre vents et marées à cerner les convergences, avec l'idée sous-jacente de pouvoir en dégager un modèle d'analyse. Rappelons nous les efforts des théoriciens des relations industrielles pour expliquer la convergence des sociétés démocratiques vers le modèle américain.

Est-ce à dire que notre travail ne fait apparaître que des divergences ? Ce n'était pas non plus notre souci mais nous voulions mettre à l'épreuve la manière dont les regards croisés que permettaient le travail en réseau pouvait comporter un travail d'élucidation par rapport à ce qui nous semblait énigmatique. Le découpage en trois moments des contributions fait apparaître une trame comparative, celle du lien entre politique et recherche..

D'abord, le passage d'un problème social en problème public dans les trois contextes étudiés a permis de mettre en scène les enjeux sociétaux et politiques, à la fois transversaux et nationaux via les modes de fonctionnement et d'organisation politico-administratifs. Sans épuiser les questions que nous nous posions - comment a été configuré le phénomène depuis

sa genèse ? Comment est-il devenu un problème public ? Quels ont été les effets du travail social de la catégorisation et de la définition des populations ? Quelles ont été les réactions et les plans d'action politiques ? -, nous avons repéré le fil rouge à travers le jeu des acteurs politiques, médiatiques et associatifs. Les chercheurs n'ont pas été exclus de ce jeu, même si des nuances apparaissent entre les pays quant à la manière dont chacun a vu se déployer le problème spécifique des personnes à la rue, comme un problème social à part entière, nécessitant en tant que tel d'être nommé.

Dans tous les contextes, le problème a été posé prioritairement comme participant au renouvellement de la Question sociale, ce qui semble aller de soi. La dimension proprement urbaine du phénomène, conséquence directe de sa visibilité au coeur des villes et symptôme d'une pauvreté urbaine devenue chronique, se lit quant à elle, dans la fluctuation de l'implication des instances politiques : les villes ou/et l'Etat central. Dire « les personnes à la rue », c'est dire l'attraction de la ville pour les personnes les plus démunies, c'est dire aussi la responsabilité locale, complémentairement aux mesures étatiques dans le traitement du problème. C'est au niveau de ce partage des responsabilités politiques que la comparaison entre les pays s'avère instructive.

Ensuite, la question posée par la démarche consistant à enquêter n'a pas cherché à contourner le compte-rendu de l'implication des chercheurs par rapport au problème social et à celui plus sociologique qui nous a amené à prendre en considération les questions suivantes : quels acteurs ont été placés au centre des investigations ? Comment se sont traduits ces choix sur le terrain de l'observation ? De quelles filiations se revendiquent les chercheurs ? Comment se sont-ils positionnés ? Avec qui sont-ils entrés en dialogue ? Quel questionnement a été au coeur de leur analyse ? Entrée dans les démarches singulières de recherche, cette piste a permis de restituer la confrontation au présent que les chercheurs ont assumé et la manière dont ils ont accompagné une actualité en constant mouvement. Si selon son histoire personnelle et son environnement de recherche, chaque chercheur possède une sensibilité propre, des convictions philosophiques et politiques qui empreignent sa manière de questionner un phénomène, de construire ses objets de recherche, le lecteur aura perçu que les cheminements, les quêtes, les écarts sont autant de prémisses à une anthropologie réflexive où chaque parcours de recherche délivre des points d'appui théoriques et méthodologiques qui ont permis d'avancer dans le questionnement et l'analyse des résultats d'enquêtes. A chaque fois – et c'est là que la comparaison est utile – le compte-rendu des démarches choisies débouche sur la nécessité d'un élargissement de l'objet initial et d'une mise en perspective

avec d'autres questions brûlantes posées à nos sociétés qui attestent de trois formes d'expériences scientifiques : expérience-témoin des mutations contemporaines du vivre-ensemble dans la ville et des impositions que celui-ci fait peser sur les formes de structuration et de présentation des enjeux tant collectifs qu'individuels ; expérience-foyer de l'itinérance comme objet observé et décrypté sous ces multiples faces ; expérience-pivot de la dérive des hommes *entre* rue et assistance. Ces expériences montrent que ce n'est pas un seul objet qui a été construit par les chercheurs mais bien, selon différents angles d'attaque, une multiplicité d'objets : population spécifique, prise en charge sociale, pratiques sociales, situations sociales, carrières ou trajectoires, mobilisations collectives... Au final, ces divergences invitent toujours à considérer avec attention la situation limite de l'Homme à la rue, pour mieux l'attacher aux autres formes de dénuement et de déplacement qui, aujourd'hui, questionnent non seulement notre fragile humanité mais également notre fragile urbanité.

Enfin, et c'est sans doute le point le plus difficile de la comparaison tant il renvoie à des modes d'intervention étatique différents où la commande publique de recherche sur les problèmes sociaux est très différente d'un pays à l'autre, il nous a paru nécessaire d'envisager les formes du lien entre politique et recherche à partir des questions suivantes : quels ont été les jeux d'acteurs propices au développement de la recherche ? Comment la recherche s'est-elle institutionnalisée ? Avec quels partenaires ? Quels apports et limites ? C'est ici que l'on voit mieux les dimensions transversales du travail à travers trois certitudes : d'abord, le développement de la recherche apparaît à peu près à la même période, soit après l'année internationale des sans-abri, décrétée par l'ONU en 1987, plus précisément au début des années 90 ; la mobilisation des acteurs est très large – organisations (caritatives, associations, organismes communautaires), services publics (de la santé, des services sociaux), décideurs politiques et des personnalités publiques, acteurs locaux – même si l'articulation entre ces acteurs engendre des configurations très différentes. Enfin, la recherche se rattache à une programmation de recherche développée ou supportée par l'État (Plans gouvernementaux, programmes impulsés par des institutions nationales, des ministères ...) et présentant des liens plus ou moins étroits avec des modes d'organisation locale (associatifs et institutionnels). L'ensemble du portrait permet de mieux identifier dans chacun des contextes, les enjeux liés à la manière dont la recherche s'est organisée, les limites et les points d'ombre.

C'est ici que le lien entre politique et recherche apparaît le plus clairement, les questionnements de recherche comme les résultats étant largement orientés par les jeux

d'acteurs : entre ceux qui ont pour fonction de produire de la recherche et les intervenants sociaux dont l'action produit également de la connaissance soit via le partenariat soit à distance du champ de la recherche. Ainsi, les mondes des politiques et des praticiens – professionnels ou bénévoles – ne sont pas absents des enjeux de connaissance. Mais un même constat fort qualifie ce travail comparatif : les premiers intéressés, objets des recherches, hormis quelques expérimentations, ne semblent guère peser dans les orientations de recherche, au contraire d'autres domaines de recherche où ils ont pris place ; s'ils ont certes été au centre des préoccupations de tous, c'est sans participation durable à la construction du savoir.

Ce constat est d'autant plus interpellant que lors de nos séminaires, nous avons constaté combien un certain nombre de responsables politiques se déclaraient « lassés » de voir des chercheurs leur rappeler la nécessité de mener un travail réflexif sur les situations limites dont l'Homme à la rue est l'une des figures. Avec le sentiment pour les chercheurs de devoir rappeler encore et toujours le travail de mise à distance critique que comporte toute démarche de recherche.

Car là il y a risque : celui de développer une sociologie de la dénonciation dont nous savons qu'en sociologie elle n'est pas toujours « la meilleure conseillère ». En effet, les risques sont grands de s'enfermer dans un discours de pure dénonciation des effets de système qui laissent les acteurs sur le bord du chemin. Ce discours engendre des descriptions catastrophistes comme chez Z. Bauman ou Mike Davis. Pour le premier, dans *Vies perdues*, la mondialisation de l'économie et la localisation de la souveraineté, entraînant l'impuissance de la politique à agir sur un monde désormais «plein», ne peut plus déverser ses déchets physiques et humains à ses marges parce que tout «dehors» a également disparu. Ce qui est de l'ordre du pessimisme absolu, c'est que pour Bauman, il n'y aurait pas de salut au niveau local. Comme à l'époque de la première « grande séparation » décrite par Polanyi, la réponse efficace à la globalisation sera globale ou ne sera pas, d'où l'urgence « de créer et d'enraciner des institutions d'action politique efficaces à même de rivaliser en taille et en puissance avec les forces économiques déjà globales ». Dit autrement, tous ces changements n'auraient d'aucune façon libéré les individus. Mike Davis, dans *Le pire des mondes possibles (Planet of slums)* surenchérit sur cette manière de dénoncer les effets de la mondialisation en nous annonçant « l'avenir resplendissant des bidonvilles » comme forme dominante de la ville moderne. Si ces analyses ne manquent pas de souffle, elles confinent à une dénonciation absolue qui nécessite un travail de distance critique. Face à ce qui se dévoile publiquement comme

insupportable ou intolérable à notre sensibilité contemporaine, face à une forme limite de l'urbanité contemporaine, le travail de recherche nécessite description minutieuse et analyse outillée, sans pathos ni romantisme. Il n'est pas toujours facile de trouver la mesure entre politique et recherche alors même que, engagé dans le partenariat avec les intervenants sociaux et dans l'échange inter-disciplinaire, le chercheur sera souvent amené à conclure à l'illusion d'une théorie à moyenne portée. La démarche compréhensive conduira à articuler pesanteurs structurelles et parcours individuels en puisant dans les ressources théoriques disponibles : théories critiques de l'exclusion et paradigme de la complexité. Il nous semble que cette posture analytique doit être une boussole sous peine de tomber dans la dénonciation catastrophiste et une certaine cécité par rapport à un travail nécessaire consistant à réinterroger la pauvreté et l'urbanité dans nos sociétés contemporaines, les fondements de la cohésion sociale et la participation démocratique à la vie de la cité. Pour ne pas oublier ce que J. Rancière (1990 : 79) nommait la « communauté des égaux », cette « configuration de l'être-ensemble sans laquelle la pensée et l'action se trouvent dépourvues de cette vertu de générosité qui sépare la chose politique de la simple gestion affairiste ».

BIBLIOGRAPHIE

- Albert M., 1991, « Inégalités sociales et efficacité économique dans les deux modèles du capitalisme », in Affichard J. et de Foucauld J-B (dir.), *Justice sociale et inégalités*, éditions Esprit.
- Amistani C., 1993, *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, (Terrolle dir.) rapport pour le Ministère de l'équipement, Plan Urbain.
- Amistani C., 2001, *Femmes sans domicile : rapports à l'institution, systèmes de valeurs et éducation informelle*, thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Paris 13.
- Aranguiz M., Fecteau J-M., 2000, « L'école de la précarité : vagabonds et errants à Montréal au tournant du siècle », in Laberge D. (dir.), *L'errance urbaine*, Ste-Foy, Éditions MultiMondes, pp. 11-27.
- Aranguiz M., 2005, « Les pouvoirs urbains et la prise en charge des vagabonds à Montréal: le cas du Refuge Municipal Meurling (1914-1929) ». *Déviance et Société*, vol. 29, no 2, pp. 181-199.
- Autès M., 1999, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- Bauman Z., 2006, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Manuels Payot.
- Beauchemin J., Bourque G., et Duchastel J., 1995, « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers De Recherche Sociologique*, no 24, pp. 15-47.
- Becker H. S., Outsiders., (1963), 1985, *Etudes de sociologie de la déviance*, a.m. métallier.
- Bérezné F., 2002, *La vie vagabonde*, La Chambre d'échos.
- Bergier B., 1992, *Compagnons d'Emmaüs, sociologie du quotidien communautaire*, Paris, Les Ed. Ouvrières.
- Bergier B., 2000, *Les affranchis*, L'Harmattan.
- Bleeckx F., 1994, *Analyse de la régulation institutionnelle des rémunérations en Belgique, 1944-1994*, Institut des Sciences du Travail, Louvain-la-Neuve.
- Blumer H., 1971, *Social Problems*, Berkeley, University of Californie.
- Bordreuil S., 1992, « Les homeless aux Etats-Unis, quelques données de contexte », in *Sans domicile fixe dans l'espace public, contextes et catégories de l'expérience*, séminaire accessibilité et situations d'urgence, Plan Urbain, avril-mai.
- Boucher, 1963, Commission d'enquête sur les services sociaux, Gouvernement du Québec.
- Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Les Editions de Minuit.
- Bourdieu P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, « liber ».
- Bresson-Boyer M., 1994, *La construction de l'identité sociale des sans domicile fixe dans la France contemporaine*, thèse de doctorat de sociologie, Université ParisX-Nanterre.
- Bresson M., 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social*, L'Harmattan.
- Brigou D., 1988, *Soupes de nuit*, Paris, Belfond.
- Brigou D., 1994, *La maison du partage*, Ed. Cabétita.
- Cabana-Renaud C. 1983, *Les femmes sans-abris à Montréal*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Montréal, Université de Montréal.
- Callon M., Rabeharisoa V., 1999, *Le pouvoir des malades*, Presses de l'École des Mines.

- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard.
- Castonguay-Nepveu, 1970, *Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, rapport de la commission, Gouvernement du Québec.
- Cellule pauvreté du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1999, *Rapport d'activités 1998. Lutte contre la pauvreté : méthode éprouvée, nouvelle étape*, CECLR, Bruxelles, 136 p.
- Cellule pauvreté du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2005, *Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques*, Bruxelles, CECLR, 113 p.
- Chambolle L., Deries B., Le Floch R., 2004, *Expériences communes et engagements singuliers dans le champ d'intervention santé / précarité ; études de cas dans l'agglomération lyonnaise*, Economie et Humanisme, MIRE - DREES.
- Chapoulie J-M., 2001, *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Seuil.
- Charest R., Lamarre M-J., 2000, « Structures et représentations des services : le cas de Dernier Recours Montréal », in Laberge D. (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, pp. 377-389.
- Charest R., 2003, « Police et prise en charge des personnes itinérantes à Montréal », *Les Politiques Sociales*, 2003, n° 1-2, pp. 66-77.
- Charest R., 2004, « Le champ de l'intervention politique dans le milieu de l'itinérance », in *72e Colloque ACFAS. Réguler ou contrôler la vulnérabilité et l'exclusion sociale*, Montréal.
- Châtel V., Soulet M-H., 2001, « L'exclusion, la vitalité d'une thématique usée », in *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXIII, n°2, Automne.
- Chaumont J-M., 1997, *La concurrence des victimes*, La Découverte.
- Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in Dethier J., Guiheux A. (dir.), *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Centre G. Pompidou, pp. 26-35.
- Chobeaux F., 1996, *Les nomades du vide*, Actes Sud.
- Clément S., Fierro F., Mantovani J., Pons M., « A la croisée de lieux et de chroniques : les gens de la rue. Figures de SDF entre interventions publiques et rôle de « passeurs » », *Les SDF, Représentations, Trajectoires et politiques publiques*, Articles de recherches, n° 148, PUCA, Paris, pp. 273-298.
- Coulombe D., 1985, *Les femmes seules, itinérantes et sans-abri*, Montréal, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.
- Damon J., 1995, *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, Ed. de l'Aube.
- Damon J., 2002, *La question SDF*, Paris, PUF.
- Dambuyant-Wargny G., 2006, *Quand on n'a plus que son corps*, Paris, Armand Colin.
- Dan Ferrand-Bechmann, 1990, *Pauvre et mal logé. Les enjeux sociaux de l'habitat*, L'Harmattan.
- Davis M., 2006, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global (Planet of slums)*, Paris, La Découverte.
- Declerck P., 1983, *Ethnographie des marginaux vivant dans le métro parisien*, mémoire de DEA, EHESS.
- Declerck P., 1990, « Apragmatisme et clochardisation », n° spécial du *Service d'accueil et de soins hospitaliers*, Nanterre.
- Degaudenzi J-L., 1987, *Zone*, Fixot.
- Denzin N., Yvonna L., (sous la dir.), 1994, *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Ca: Sage.
- Dewey J., 1984, trad. Fr. 2003, *Le public et ses problèmes*, traduit de l'anglais et préfacé par Joëlle Zask, Université de Pau Farrago, éd. Léo Scheer.

- Donzelot J. (dir.), 2003, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil.
- Diotte L., Favreau L., 1995, « Le travail social dans le Québec des années 60, la région de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, no 2.
- Dubet F., Martuccelli D., 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil.
- Duchastel, J. et Laberge, D. 1999. « La recherche comme espace de médiation interdisciplinaire ». *Sociologie et sociétés*, vol. 31, no 1, pp. 63-76.
- Elias N., 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- Farge A., « Penser et définir l'événement en Histoire. Approches de situations et des acteurs sociaux. » *Terrain*, n°38, pp. 69-78.
- Firdion J-M, Marpsat M., Bozon M., 1995, « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile fixe ? Une question éthique et scientifique. » *Revue française des Affaires sociales*, n° 2-3.
- Fondation Roi Baudouin, 1994, *Rapport général sur la pauvreté réalisé à la demande du ministre de l'intégration sociale*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Foucault M., 1982, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », in Hubert Dreyfus et Paul Rabinov, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard.
- Fournel J-L., Zancarini J-C., 2000, « Les sans », *Cités, Philosophie, politique, histoire*, n°1, PUF, pp. 211-217.
- Fournier L., 1984, *Santé mentale chez les itinérants et chambreurs du centre-ville de Montréal. Stratégies d'action*, Montréal, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.
- Francq B., 1982, « Comment les politiques sociales se sont-elles constituées en Belgique ? », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 7/47 (Printemps), pp. 9-23 (publié également dans : *Revue française de service social*, n°133, 2^{ème} trimestre 1982, pp. 9-29).
- Francq, B., 1983, « La prévention comme dispositif politique. Problématique pour un questionnement sur les projets et les pratiques préventives », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 10/50 (automne), pp. 133-148.
- Francq B., 1984, *La coordination sociale comme processus politico-administratif : de l'aggiornamento à la crise financière*, Bruxelles, Ed. du SECJ, 70 p.
- Francq B., 2003, *La ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*, Louvain-la-Neuve, Editions Académia-Bruylant (Coll. Sciences et enjeux), 245 p.
- Francq B., 2004 « Sans-abrisme et urgence sociale à Bruxelles : l'échec d'une expérience », *Espaces et Sociétés*, 116-117, n°1-2/2004, pp. 159-174.
- Gaboriau P., 1993, *Clochard*, Julliard.
- Galbraith J., 1965, *L'ère de l'opulence*, Paris, Gallimard.
- Garceau-Durand Y., 1987, *La jeunesse itinérante, un phénomène d'anomie sociale*, rapport de recherche, département de sociologie, Université du Québec à Montréal.
- Girola C., 1992, *Une approche de l'étude des personnes sans-abri dans le département des Hauts de Seine*, rapport ronéotypé pour l'Association pour le logement et l'Insertion des sans-abri, DDASS.
- Girola C., 1996, « Rencontrer des personnes sans-abri, une anthropologie réflexive, *Politix*, n° 34, pp. 87-98.
- Gervais G., 1978, *Alcoolisme, dépendance et estime de soi chez les clochards*, mémoire de maîtrise présenté au département de psychologie de l'Université de Montréal.
- Goffman E., 1968, *Asiles, étude sur les conditions sociales des malades mentaux*, Paris, éd. de Minuit.
- Goffman E., 1975, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, éd. de Minuit.
- Gouvernement du Québec, 1993, *Le phénomène de l'itinérance au Québec. Protocole interministériel*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

- Grafmeyer Y., 1991, *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Editions du CNRS/Presses Universitaires de Lyon, Paris/Lyon.
- Grigorieff V., 1987, *Mythologies du monde entier*, Belgique, Marabout.
- Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, *Le croisement des savoirs : quand le quart monde et l'université pensent ensemble*, Les éditions de l'atelier/Éditions ouvrières, Paris.
- Guillou Jacques, 1994, Au bout d'être énervé. *La construction de l'errance des jeunes sans domicile fixe au sein des espaces publics*, rapport au Plan Urbain, juin.
- Hacking I., 2001, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, La Découverte.
- Hooger Instituut voor de Arbeid (HIVA), 1998, *Le rôle des partenariats locaux dans la lutte contre l'exclusion sociale*, Leuven, HIVA-KUL.
- Hoggart R., 1970, *La culture du pauvre*, Paris, éd. de Minuit.
- Hopper K., 1992 « Les Homeless américains : expériences et orientations », in *Sans domicile fixe dans l'espace public, contextes et catégories de l'expérience*, séminaire accessibilité et situations d'urgence, Plan Urbain, avri-mai.
- Honneth, A. 2002. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Édition du Cerf.
- Honneth, A. 2006. *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Hopper K., 2003, *Reckoning with Homelessness*, Cornell University Press, Ithaca.
- Ion J., 1995, « L'exclusion, une problématique française ? », in *Lien Social et Politique*, RIAC, Montréal, n°34, pp. 63-69.
- Izzo J-C, *Le soleil des mourants*, Flammarion, 1999.
- Jouenne N., 1997, *Approche de la problématique sine domo en Haute-Loire et au Puy en Velay, du milieu du XIXè siècle à nos jours. Contribution à l'étude du vagabondage*, Thèse de doctorat, ParisV.
- Joseph I., 1984, *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Méridiens Klinksieck.
- Joseph I., 2004, « Le ressort politique de l'assistance, le moralisme et l'expérience de l'induction morale (à propos de Simmel et de l'ethnographie des SDF) », in *Les SDF, représentations, trajectoires et politiques publiques*, Articles de recherche, Paris, PUCA.
- Katz S., 2000, *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod.
- Kaufman F-X., 1994, « Les états-Providence », in F-X. Merrien (dir.), *Face à la pauvreté*, Paris, Les éditions de l'atelier/Éditions ouvrières.
- Kovess V., Mangin-Lazarus C., 1998, "La santé mentale des sans-abri à Paris", Mairie de Paris, *Cahiers de Chaligny*, janvier.
- Laberge D. (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Multimondes.
- Laé J-F., 1993, *L'homme à la rue, étapes et figures de l'abandon*, rapport Ministère de l'équipement, Plan Urbain, 1993.
- Laé J-F, Farge A., 2000, *Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laé J-F., Murard N., 1995, *Les récits du malheur*, Paris, Descartes et Cie.
- Laberge D., Landreville P., Morin D., 2000, « Pratiques de déjudiciarisation de la maladie mentale le modèle de l'urgence psychosocial-justice », *Criminologie*, vol 33, no 2, pp. 81-107.
- Lamontagne Y., Garceau-Durand Y., Blais S., Élie R., 1987, *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- Lanzarini C., 1993, *Les sortants de prison, stigmates et reconversion*, rapport au Plan Urbain, avril.
- Lamoureux J. 1994. *Le partenariat à l'épreuve*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Laurin, Tremblay, 1974, 1976, textes ronéotypés, Université Montréal.
- Lenoir R., *Les exclus*, Paris, Seuil, 1974.
- Lepetit B., Topalov C., 2001, *La ville des sciences sociales*, Belin.

- Le Roux Y., Lederman D., 1998, *Le cachalot. Mémoires d'un SDF*, Paris, éd. Ramsay.
- Linteau, P.-A. 1992. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal.
- Lion A., Maclouf P., 1982, *L'insécurité sociale : paupérisation et solidarité*, Paris, les éd. Ouvrières.
- Lochard Y., Simonet-Cusset M., 2003, *L'expert associatif, le savant et le politique*, éd. Syllepse.
- Lovell A. L., 1992, "Les recherches sur les homeless et la maladie mentale, in *Sans domicile fixe dans l'espace public, contextes et catégories de l'expérience*, séminaire accessibilité et situations d'urgence, Plan Urbain, avril-mai.
- Magnant M., 1975, *Étude sur les clochards. Projet perspective-jeunesse*, Montréal.
- Marpsat M. Firdion J-M., 1996, "Devenir sans domicile: ni fatalité, ni hasard", *Populations et sociétés*, n° 313, mai.
- Marpsat M. Firdion J-M., 1998, "Sans domicile à Paris: une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement », *Sociétés contemporaines*, n° 30, avril.
- Marpsat M., Firdion J-M, (sous la dir.), 2000, *La rue et le foyer*, INED, PUF.
- Marpsat Maryse, 1998, « Présentation du dossier », numéro spécial de *Sociétés Contemporaines* sur les sans-domicile en France et aux USA, 30, avril, pp. 5-14.
- Mc Keown T., Plante M-C, 2000, « L'équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs de Montréal ». in Laberge, D. (Sous la dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy Éditions, MultiMondes, pp. 391-404.
- Martuccelli D., 2002, *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard.
- Martuccelli D., 2004, « Pour une sociologie de l'individuation », in : Caradec V., Martuccelli D. (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 295-315.
- Mawet J.P., 1994, « Solidarité contre propriété ? Le nouveau pouvoir du bourgmestre en matière de réquisition d'immeubles », *Mouvement communal*, n°5, pp. 253-263.
- Memmi D., 1998, « Le corps protestataire », in *Sociétés contemporaines*, n° 31.
- Mestrum F., 2002, *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*, L'Harmattan.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. 1992. *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Mills C.W., 1997 (1957), *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte/Poche.
- Mollat M., 1984, *Les pauvres au Moyen-âge*, Bruxelles, Ed. Complexe.
- Morin E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, ESF.
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale*, PUF.
- Park R.E., 1926, « La communauté urbaine. Un modèle spatial et un ordre moral », in Grafmeyer Y., Joseph I., 1984, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, pp. 193-207.
- Péchu C., 2001, « Les générations militantes à Droit au Logement », *Revue Française de science politique*, volume 51, n°1-2 (février-avril), pp. 73-104.
- Perréal L., 1995, *J'ai vingt ans et je couche dehors*, Ed. J-C Lattès.
- Pichon P., 1991, *La carrière, la manche, l'asile*, mémoire de DEA, Université Lyon2.
- Pichon P., 1994(a), *Les réseaux de la survie: la quête, l'échange, le don*, rapport pour le Ministère de l'équipement, Plan Urbain.
- Pichon P., 1994(b), *Opération « Coup de pouce ». L'assistance aux sans domicile fixe dans le métro*, Réseau 2000, Département du développement, Unité prospective, n° 88, février.
- Pichon P., 1995, *Survivre sans domicile fixe, socio-anthropologie du maintien de soi*, Thèse de doctorat, Université Lyon2.
- Pichon P., 1997, « Sans domicile Fixe : le point sur la recherche en France », *Sociétés Contemporaines*, premier trimestre.

- Pichon P., 2002, « Au nom d'une expérience commune de « sans domicile fixe ». Mobilisation collective et entraide », in *Faire face et s'en sortir*, vol.2 : développement des compétences et action collective, V. Châtel, M-H. Soulet (éd.), Editions Universitaires Fribourg, Suisse, pp. 15-22.
- Pichon P., 2006, « De l'habitat précaire à l'habitat indigne : les politiques publiques en question », Colloque international « Mobilité, précarité, hospitalité : héritage et perspectives du logement précaire en Europe », 29-30 septembre 2005, Université ParisX-Nanterre.
- Pichon P., Torche T., 2007, *S'en sortir, essai autobiographique d'un ancien sans domicile fixe*, PUSE, à paraître.
- Pires A., 1997, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », in *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, sous la direction de Jean Poupard et al., Montréal, Gaëtan Morin, pp. 3-84.
- Popper K., (1979) 1998, *La connaissance objective*, collection « champs », Flammarion.
- Pollack Mickaël, 1990, *L'expérience concentrationnaire*, a.m. Métaillié.
- Porquet J-L., 1987, *La débîne*, Paris, Flammarion.
- Prolongeau, 1993, *Sans domicile fixe*, Hachette.
- Rancière J., 1990, *Aux bords du politique*, Paris, Osiris.
- Rea A., Schmitz P. , 2001, *La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-capitale*, Bruxelles, Institut de Sociologie, Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion).
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 1998, *Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002. Le défi de l'accès*, Québec: RRSSS
- Régie régionale de la santé et des services sociaux. 1997. *Normes de reconnaissance pour les organismes privés, public et communautaires offrant des services aux personnes alcooliques et toxicomanes de Lanaudière*, Joliette: RRSSS de Lanaudière, 17 p.
- Ricoeur P., 1985, *Temps et récits*, Tome 3-*Le temps raconté*, Paris, Seuil.
- Ricoeur P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, éd. Stock.
- Rochon J., 1986, Rapport de la commission d'enquête sur les soins de santé et des services sociaux.
- Rosanvallon P., 1981, *La crise de l'Etat-providence*, Paris, éd. du Seuil.
- Rosanvallon P., 1995, *La nouvelle Question sociale*, Paris, éd. du Seuil.
- Roy S., 1985, *Clochardise et marginalisation : deux concepts, une réalité*, Mémoire de maîtrise présenté au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.
- Roy S., 1988, *Seuls dans la rue : portraits d'hommes clochards*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Roy S., Hurtubise R., 2007, *L'itinérance en questions*, Éditions des PUQ.
- Roy S., Morin D., Lemétayer F., Grimard C. 2006, *Itinérance et accès aux services problèmes et enjeux*. Rapport de recherche soumis au RHDCC, dans le cadre de l'IPAC. Montréal, CRI, 179 p.
- Roy S., Noiseux Y., Thomas G. 2003, *Le RAPSIM, le logement et la question du support Communautaire*, Rapport de recherche, 277 p.
- Saillant F., 2004, « Constructivismes, identités flexibles et communautés vulnérables », in Saillant F., Clément, M. et Gaucher, C. (sous la dir. de), *Identités, vulnérabilités communautés*. Québec : Nota Bene, pp. 19-42.
- Sayad A., 1996, « Entretien avec », *Le Monde Arabe dans la Recherche Scientifique*, n° 6, pp.7 56.
- Schütz A., 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck.
- Simmel G., 1908, trad. fr.1998, *Les pauvres*, Paris, PUF, Quadrige.

- Simmel G., 1979, « Digressions sur l'étranger », in *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, trad. fr : I. Joseph Ph. Fritsch, Champ Urbain.
- Silber Antoine, Keita R., 1993, *S.D.F.*, éd. Jean-Claude Lattès.
- Snow, D. et Anderson, L. 1987. « Identity Work among Homeless: The Verbal Construction and Avowal of Personal Identities ». *American Journal of Sociology*, vol. 92, no 6, pp. 1336-1371.
- Soulet M-H, 2005, *Quel avenir pour l'exclusion?*, Fribourg, Academic Press Fribourg.
- Stoléru L., *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1974.
- Swaan de A., 1988, *In care of the state*, Polity Press (trad : 1995, *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Sociologies).
- Teissonnières G., 1993, « L'hébergement parisien des hommes en situation d'errance », *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, (Terrolle dir.) rapport pour le Ministère de l'équipement, Plan Urbain.
- Terrolle D., 1993, *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, (Terrolle, dir.) rapport pour le Ministère de l'équipement, Plan Urbain.
- Thelen L., 2006, *L'exil de soi. Sans-abri d'ici et d'ailleurs*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Coll. "Travaux et recherches".
- Touraine A., 1999, *Comment sortir du libéralisme ?*, Paris, Fayard.
- Vaillancourt Y., 1995, Les politiques sociales au Québec dans les années 60, in *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol 8 n° 2.
- Van Campenhout L., 2001, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod.
- Versailles P., 1995, « La réquisition d'immeubles : un symbole avant tout », *Traverses*, n° 101, p.3.
- Vexliard A., 1956, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, éd. M. Rivière.
- Vexliard A., 1957, *Le clochard, étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Vigour C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- Vranken J., 1998, « Lutte contre la pauvreté et politique urbaine : spécificités et différences », in Vranken J., Vanhercke B., Carton L., Van Menxel G., (dir.), *20 ans CPAS. Vers une actualisation du projet de société*, Bruxelles, Commission Communautaire Commune, Acco Leuven/Amersfoort, pp.175-193.
- Vranken J., 2005, « Etudier la pauvreté pour mieux comprendre la société ? », Chaire Francqui, Louvain-la-Neuve.

Page : 36

[PP1] Compléter l'ensemble de la bibliographie citée en fin de rapport

C'est fait

Page : 38

[PP2] référence à compléter.

C'est fait dans la biblio

Page : 42

[PP3] Relire avec plus d'attention ce paragraphe pour voir si les idées sont bien respectées.

Oui, ç'est cohérent

Page : 49

[PP4] Peut-être ici une articulation entre les deux phrases serait nécessaire

OK

Page : 49

[PP5] Ets-ce que tu veux dire : « quelle est la part de l'individu ? »

Je reprends le terme tourainien de sujet personnel

Page : 50

[PP6] date et référence en biblio.

J'ai rajouté la référence dans le biblio

Page : 50

[PP7] Date et référence en biblio

Complété en biblio

Page : 51

[PP8] en toutes lettres

Page : 53

[PP9] vérifier s'il n'y a pas trahison du sens de la phrase initiale qui n'était pas vraiment compréhensible

OK. Pas de trahison

Page : 55

[PP10] Est-ce que c'est bien cela qu'il faut comprendre ? Car « mobilisation des ressources » est un peu vague

Oui

En anglais, on parle de l'école de la mobilisation des ressources (Tilly and co)

Page : 55

[PP11] Qui parle ici ? le chercheur ? extraits d'entretiens ? documents officiels ?

entretien

Page : 55

[PP12] idem : qui parle ?

Page : 58

[PP13]

Page : 61

[PP14] Est-ce bien cela ou le contraire que tu veux dire dans cette phrase ???

oui

Page : 62

[PP15] J'ai déplacé ici ces deux derniers paragraphes qui étaient à l'origine dans la première partie : cela me semble mieux étayer le contenu problématique de l'orientation de tes recherches alors que dans la première partie cela nous faisait perdre de vue l'objet : la construction d'un problème social en problème public. De toute façon les différents chapitres concernant chaque contexte se complètent parfaitement.

Page : 100

[PP16] Ecrire son nom.

OK

Page : 100

[PP17] En note dire lesquels, leurs positions dans le champ intellectuel.

Page : 101

[PP18] Etre plus précis : qui et quelle position, notoriété ?

Page : 101

[PP19] Il me semble qu'il faut une note de bas de page pour élucider ces différentes nominations : soit SDF soit sans-abri. Comme tu as expliqué en chapitre 2 que c'est le terme de sans abri qui prédomine dans la sphère publique, qu'en est-il pour ce Front commun SDF ? Ne sont-ils pas visibles dans l'espace public ? Est-ce une influence française ? Pourquoi cela ne « prend-il » pas en Belgique ? J'avais supprimé dans le chapitre 4 cette double désignation que tu utilisais pour rester en cohérence avec le chapitre 2 : qu'en penses-tu ?

C'est une influence française. Je mets une note en bas de page

Page : 104

[PP20] à nouveau cette double désignation : sans abri et sans domicile : quel est le contenu concret de ces deux désignations et pourquoi cette double désignation ? Y-a-t-il une distinction à faire ?

Non. Nous sommes dans l'addition de ceux catégories de personnes. C'est aussi de la confusion dans le rapport.